

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING



الشركة الدولية للايجار المالي

Compagnie Internationale de Leasing

Société Anonyme au capital de 25.000.000 dinars
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis
Identifiant Unique N° 0381878S

La CIL est notée **BBB-(tun)** à long terme avec perspective stable, et **F3 (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** le 24 juin 2019

DOCUMENT DE REFERENCE « CIL 2019 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le.....1.6. OCT. 2019..... sous le n°N° 1.9 / 0.0.7..... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Mourad Kallel

Directeur Administratif et Comptable à la CIL
Téléphone : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence

COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

10, rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
Téléphone : 71 25 20 44 - Fax : 71 25 20 24

Le présent document de référence CIL 2019 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la CIL sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, de la CGI sis au 10 rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Octobre 2019

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	7
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	9
1 - 1 - Responsable du document de référence :	9
1 - 2 - Attestation du responsable du document de référence :.....	9
1 - 3 - Responsables du contrôle des comptes :	9
1 - 4 - Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :	15
1 - 5 - Responsable de l'information :.....	15
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	16
2 - 1 - Renseignements à caractère général concernant la CIL :	16
2 - 1 - 1 - Dénomination et siège social:.....	16
2 - 1 - 2 - Forme juridique et législation particulière applicable :.....	16
2 - 1 - 3 - Date de constitution et durée :	16
2 - 1 - 4 - Objet social :.....	16
2 - 1 - 5 - Identifiant unique :	16
2 - 1 - 6 - Exercice Social :.....	16
2 - 1 - 7 - Nationalité :	16
2 - 1 - 8 - Régime fiscal :.....	16
2 - 1 - 9 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société :	17
2 - 1 - 10 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing:.....	17
2 - 1 - 11 - Clauses statutaires particulières :	17
2 - 2 - Renseignements à caractère général concernant le capital de la société :.....	19
2 - 3 - Evolution du capital social :.....	19
2 - 4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31 juillet 2019:	20
2 - 5 - Description sommaire du groupe CIL au 31 décembre 2018:.....	21
2 - 5 - 1 - Présentation générale du groupe CIL :	21
2 - 5 - 2 - Schéma du groupe au 31/12/2018:	22
2 - 5 - 3 - Tableau de participation entre les sociétés du groupe CIL au 31/12/2018 :	22

2 - 5 - 4 - Evénements récents modifiant le schema financier du groupe CIL entre le 31/12/2018 et la date de l'élaboration de ce document de référence :	22
2 - 5 - 5 - Chiffres clés du groupe C.I.L au 31/12/2018:	23
2 - 5 - 6 - Les engagements financiers du groupe au 31/12/2018:	23
2 - 5 - 7 - Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du groupe :.....	23
2 - 6 - Relations de la Compagnie Internationale de Leasing avec les sociétés du groupe au 31 décembre 2018:.....	23
2 - 6 - 1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :	23
2 - 6 - 2 - Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :	24
2 - 6 - 3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :.....	24
2 - 6 - 4 - Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la CIL et distribués par les sociétés du groupe en 2019 au titre de l'exercice 2018 :	25
2 - 6 - 5 - Les dividendes distribués par la CIL aux sociétés du groupe en 2019 au titre de l'exercice 2018 :	25
2 - 6 - 6 - Les garanties, sûretés et cautions réelles données ou reçues des sociétés du groupe :....	25
2 - 6 - 7 - Chiffre d'affaires réalisé par la CIL avec les sociétés du groupe :.....	25
2 - 6 - 8 - Les prestations de services reçues et données :.....	25
2 - 6 - 9 - Les contrats de location :.....	26
2 - 6 - 10 - Les fonds gérés :.....	26
2 - 7 - Relations avec les autres parties liées au 31 décembre 2018 autres que les sociétés du groupe :	27
2 - 7 - 1 - Informations sur les engagements :	27
2 - 7 - 2 - Autres relations avec les autres parties liées :	27
2 - 7 - 3 - Prêt octroyés et crédits reçus des autres parties liées :	28
2 - 7 - 4 - Dividendes encaissés par la CIL en 2019 au titre de l'exercice 2018 des parties liées autre que les sociétés du groupe :.....	28
2 - 7 - 5 - Dividendes decaissés par la CIL en 2019 au titre de l'exercice 2018 pour les parties liées autre que les sociétés du groupe :.....	28
2 - 7 - 6 - Les prestations de services reçues et données :.....	28
2 - 7 - 7 - Transfert de ressources:.....	28
2 - 7 - 8 - Les acquisitions et cessions d'immobilisation CIL-CGI.....	28
2 - 7 - 9 - Obligations et engagements de la CIL envers les dirigeants :.....	29
2 - 8 - Dividendes :.....	29
2 - 9 - Marché des titres de l'émetteur :	29
2 - 10 - Notation de la société :	30

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL

.....	35
3 - 1 - Présentation sommaire de la SOCIETE :	35
3 - 2 - Description de l'activité au 31 décembre 2018 :	35
3 - 2 - 1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31 décembre 2018:.....	35
3 - 2 - 2 - Evolution des approbations :	35
3 - 2 - 3 - Evolution des mises en force:.....	36
3 - 2 - 4 - Evolution de l'encours financiers net:	37
3 - 2 - 5 - Analyse des engagements sur la clientèle :	38
3 - 3 - Description de l'activité au 30 juin 2019 :	39
3 - 3 - 1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 30 juin 2019:	39
3 - 3 - 2 - Evolution des approbations :	39
3 - 3 - 3 - Evolution des mises en force :	40
3 - 3 - 4 - Evolution de l'encours financiers net:.....	41
3 - 3 - 5 - Analyse des engagements sur la clientèle:	42
3 - 4 - Indicateurs d'activité au 30 juin 2019 :	43
3 - 5 - Organisation de la Compagnie Internationale de Leasing :	44
3 - 5 - 1 - Organigramme.....	45
3 - 5 - 2 - Système d'information :	48
3 - 6 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité :	50
3 - 7 - Dépendance de l'émetteur	52
3 - 8 - Analyse SWOT :	53
3 - 9 - Litige ou arbitrage en cours ou passé :	54
3 - 10 - Politique sociale et effectif:	54
3 - 11 - Politique d'investissement de la CIL :	54
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT .	55
4 - 1 - Patrimoine de la société au 31 décembre 2018:	55
4 - 1 - 1 - Créances sur la clientèle, opérations de leasing :	55
4 - 1 - 2 - Portefeuille commercial :	56
4 - 1 - 3 - Portefeuille d'investissement :	57
4 - 1 - 4 - Les immobilisations corporelles et incorporelles :.....	60
4 - 2 - Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2018:	61
4 - 2 - 1 - Bilans individuels comparés au 31 décembre:	61

4 - 2 - 2 - Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre :	62
4 - 2 - 3 - Etats de résultat comparés au 31 décembre :	63
4 - 2 - 4 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre :	64
4 - 3 - Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 :	65
4 - 4 - Notes complémentaires, explicatives et récapitulatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 :	110
4 - 4 - 1 - Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 :	110
4 - 4 - 2 - Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 :	110
4 - 5 - Analyse de la situation financière de la CIL au 31 décembre 2018:	120
4 - 5 - 1 - Les engagements financiers au 31 décembre 2018:	120
4 - 5 - 2 - Encours des crédits contractés par la C.I.L au 31 décembre 2018 :	121
4 - 5 - 3 - Structure des souscripteurs a l'emprunt «CIL 2018/1 (taux fixe : 10,60%) » :	125
4 - 5 - 4 - Structure des souscripteurs a l'emprunt «CIL 2018/1 (taux variable : TMM+2,50%) » :	125
4 - 5 - 5 - Soldes intermédiaires de gestion au 31 décembre 2018:	126
4 - 5 - 6 - Tableau des mouvements des capitaux propres au 31 décembre 2018:	127
4 - 5 - 7 - Affectation des résultats des trois dernières années :	128
4 - 5 - 8 - Evolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation :	128
4 - 5 - 9 - Evolution du résultat net :	128
4 - 5 - 10 - Evolution des dividendes :	128
4 - 5 - 11 - Evolution de la marge brute d'autofinancement :	128
4 - 5 - 12 - Indicateurs de gestion et ratios :	129
4 - 6 - Etats financiers consolidés au 31 décembre 2018 :	130
4 - 6 - 1 - Bilan consolidé au 31 décembre 2018:	131
4 - 6 - 2 - Etats des engagements hors bilan consolidate au 31 décembre 2018 :	132
4 - 6 - 3 - Etat de resultat consolidé au 31 décembre 2018:	133
4 - 6 - 4 - Etat de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2018:	134
4 - 7 - Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018	135
4 - 8 - Notes complémentaires aux etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 :	170
4 - 9 - Patrimoine au 30 juin 2019 :	176
4 - 9 - 1 - créances sur la clientele, opérations de leasing :	176
4 - 9 - 2 - Portefeuille commercial :	177
4 - 9 - 3 - Portefeuille d'investissement :	178
4 - 9 - 4 - Les immobilisations corporelles et incorporelles :	180

4 - 9 - 5 - Etat des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles du 01/07/2019 au 30/09/2019 :.....	181
4 - 9 - 6 - Etat des acquisitions et cessions du portefeuille d'investissement du 01/07/2019 au 30/09/2019 :.....	182
4 - 10 - Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2019 :	183
4 - 10 - 1 - Bilans intermédiaires au 30 juin 2019	184
4 - 10 - 2 - Etat des engagements hors bilan au 30 juin 2019 :	185
4 - 10 - 3 - Etat de résultat au 30 juin 2019 :	186
4 - 10 - 4 - Etat flux de trésorerie au 30 juin 2019 :	187
4 - 10 - 5 - Notes aux états financiers intermédiaires au 30 juin 2019 :	188
4 - 11 - Notes complémentaires au 30 juin 2019 :	231
4 - 12 - Analyse de la situation financière de la CIL au 30 juin 2019 :	234
4 - 12 - 1 - Les engagements financiers au 30 juin 2019 :	234
4 - 12 - 2 - Encours des crédits contractés par la CIL au 30 juin 2019 :	235
4 - 12 - 3 - Les soldes intermédiaires de gestion au 30 juin 2019 :	240
4 - 12 - 4 - Tableau des mouvements des capitaux propres au 30 juin 2019 :	241
4 - 12 - 5 - Evolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation :	242
4 - 12 - 6 - Evolution du résultat net :	242
4 - 12 - 7 - Evolution de la marge brute d'autofinancement :	242
4 - 12 - 8 - Indicateurs de gestion et ratios :	243
4 - 13 - Comportement boursier du titre CIL	244

CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES :

5 - 1 - Conseil d'administration :	245
5 - 1 - 1 - Membres des organes d'administration :	245
5 - 1 - 2 - Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société :	245
5 - 1 - 3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction :	246
5 - 1 - 4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :	246
5 - 1 - 5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :	246
5 - 1 - 6 - Intérêts des dirigeants dans la société au titre de l'exercice 2018: Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2018 :	246

5 - 1 - 7 - Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2018:	247
5 - 2 - Contrôle :.....	247
5 - 3 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat a un poste de membre du conseil d'administration et un actionnaire détenant plus de 5% du capital :	248
CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	249
6 - 1 - Evolution récente et orientations :	249
6 - 1 - 1 - Evolution récente :.....	249
6 - 1 - 2 - Orientations stratégiques :	249
6 - 2 - Perspectives d'avenir :	250
6 - 2 - 1 - Analyse des écarts enregistrés :.....	250
6 - 2 - 2 - Analyse des modifications :	250
6 - 2 - 3 - Analyse des performances réalisées au 30 juin 2019 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2019 :	252
6 - 2 - 4 - Hypothèses de prévisions retenues :.....	253
6 - 2 - 5 - Les états financiers prévisionnels :.....	256
6 - 2 - 6 - Ratios prévisionnels :	259
6 - 2 - 7 - Marge brute d'autofinancement previsionnel :	259
6 - 2 - 8 - Amortissement des emprunts obligataires :.....	260
6 - 3 - Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles relatives à la période allant de 2019 à 2023 :	261

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La Compagnie Internationale de Leasing a été créée en 1992 avec un capital initial de **5** millions de dinars et a procédé à sa première augmentation de capital en 1995 pour le porter à **7,5** millions de dinars. Elle fut introduite à la cote en septembre 1997.

La société a pour activité principale de réaliser des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles.

Le capital actuel de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à **25** millions de dinars divisé en **5.000.000** actions de cinq dinars (5) de nominal chacune.

La Compagnie Internationale de Leasing est à la tête du groupe "CIL " composé au 31/12/2017 de deux autres sociétés :

- La Compagnie Générale d'Investissement " CGI " (**99,96%**) : ayant pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières.
- La Société d'Investissement à Capital Risque " CIL SICAR " (**99,99%**) ayant pour objet principal, la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises.

Depuis l'exercice 2001, la "CIL " a commencé à établir des états financiers consolidés.

❖ Activité de la CIL au 31 décembre 2018:

Au 31 décembre 2018 et par rapport à la même période en 2017, la CIL a enregistré une hausse en termes de part de marché de 75 points de base pour les approbations et de 34 pour les mises en force. Sa part de marché en termes d'encours financiers a diminué de 15 points de base.

	CIL (MD)			Part de marché de la CIL		
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Approbations	287,6	359,3	268,4	12,53%	11,78%	11,10%
Mises en Force	261,3	310,6	223,4	13,11%	12,77%	12,00%
Encours financiers*	492,5	488,6	407,9	11,81%	11,96%	12,20%

(*) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

Les mises en force se sont élevées à **261,3 MD** au 31/12/2018 contre **310,6 MD** au 31/12/2017, soit une baisse de 15,97%.

Les approbations ont régressé de 19,96%, passant de **359,3 MD** au 31/12/2017 à **287,6 MD** au 31/12/2018.

L'encours financiers s'est apprécié de +0,8% en passant de **488,6 MD** au 31 décembre 2017 à **492,5 MD** au 31/12/2018.

Le ratio des créances classées a atteint **6,12%** au 31/12/2018 contre **6,36%** au 31/12/2017.

❖ Activité de la CIL au 30 juin 2019:

Au 30 juin 2019 et par rapport à la même période en 2018, la CIL a enregistré une hausse en termes de part de marché de 316 points de base pour les approbations, de 433 points de base pour les mises en force et de 71 point de bases pour l'encours financiers.

En MD	CIL (MD)			Part de marché de la C I L (%)*		
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Approbations	144,1	176,2	287,6	14,95%	11,80%	12,53%
Mises en Force	124,5	143,3	261,3	15,99%	11,98%	13,11%
Encours financiers**	489,6	504,7	492,5	12,55%	11,68%	11,81%

(*) Source : CIL.

(**)Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

Les mises en force se sont élevées à **124,5 MD** au 30/06/2019 contre **143,3 MD** au 30/06/2018, soit une baisse de **13,12%**.

Les approbations ont régressé de 18,27%, passant de **176,3 MD** au 30/06/2018 à **144,1 MD** au 30/06/2018.

L'encours financiers a passé de **504,7 MD** au 30 juin 2018 à **489,6 MD** au 30 juin 2019.

Le ratio des créances classées a atteint **7,92%*** au 30/06/2019 contre **7,56%*** au 30/06/2018.

* chiffres audités.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1 - 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

Monsieur Salah SOUKI
Directeur Général de la Compagnie Internationale de Leasing.

1 - 2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Mr Monsieur Salah SOUKI
La Compagnie Internationale de Leasing
Le Directeur Général



1 - 3 - RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :

❖ Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2016 :

La société **Financial Auditing & Consulting FAC**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Neji HERGLI.
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana.

Et
La société **Delta Consult**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Moez AKROUT.
Adresse Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage- Appartement 7 &8 –Menzah IV - 1082 Tunis.

❖ Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2017 :

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine BEN ARBIA.
Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Et
La société **Delta Consult**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Moez AKROUT.
Adresse Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage- Appartement 7 &8 –Menzah IV - 1082 Tunis.

❖ Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2018 :

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine BEN ARBIA.
Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Et
La société **Finor**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.
Adresse Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

❖ **Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2017 :**

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Et

La société **Delta Consult**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Moez AKROUT.

Adresse Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage- Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.

❖ **Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018 :**

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Et

La société **Finor**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

❖ **Etats financiers intermédiaires au 30 juin 2019 :**

La société **Horwath ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Et

La société **Finor**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse Immeuble International City Center – Tour des Bureaux Centre Urbain Nord –1082 Tunis.

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016

Les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **Financial Auditing& Consulting FAC** représentée par Mr Mohamed Neji HERGLI et la société **Delta Consult** représentée par Mr Moez AKROUT et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II -Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à

formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur.

3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017

Les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Noureddine BEN ARBIA et la société **Delta Consult** représentée par Mr Moez AKROUT et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

« Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2018

Les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Noureddine BEN ARBIA et la société **Finor** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

« Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Noureddine BEN ARBIA et la société **Delta Consult** représentée par Mr Moez AKROUT et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Avis sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **Finor** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

«Avis sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises ».

Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2019

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société **Horwath ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **Finor** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB, selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 relatives aux missions d'examen limité et ont émis l'avis suivant :

« Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Attestation des commissaires aux comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél: (L.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

HORWATH ACF

Noureddine BEN ARBIA



1 - 4 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

Mr Mehdi BACH-HAMBA
La Compagnie Générale d'Investissement
Le Directeur Général



1 - 5 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Mr Mourad KALLEL
La Compagnie Internationale de Leasing
Directeur Administratif et Comptable
Tel : 71 33 66 55 Fax : 71 33 70 09



OCT. 2019

CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2 - 1 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA CIL :

2 - 1 - 1 - DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL:

Dénomination Sociale :Compagnie Internationale de Leasing.

Siège Social :16, Avenue Jean Jaurès - 1001 – Tunis.

Tel :71 33.66.55

Fax :71 33.70.09

E-mail :cil.tunis@cil.fin.tn

2 - 1 - 2 - FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE :

La CIL est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions des lois 94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994, relatives respectivement au leasing et aux dispositions fiscales du leasing.

2 - 1 - 3 - DATE DE CONSTITUTION ET DUREE :

La CIL a été constituée le 21 Octobre 1992 pour une durée de 99 ans.

2 - 1 - 4 - OBJET SOCIAL :

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans des sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière, et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2 - 1 - 5 - IDENTIFIANT UNIQUE :

N°0381878S.

2 - 1 - 6 - EXERCICE SOCIAL :

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

2 - 1 - 7 - NATIONALITE :

Tunisienne.

2 - 1 - 8 - REGIME FISCAL :

Droit commun et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89.

L'augmentation de capital par voie de souscription publique opérée en décembre 2001 a permis à la société de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20% pour une période de cinq ans et ce dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec l'exercice 2005.

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Aussi la société est régie par la loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000 portant loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires

par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finance pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2 - 1 - 9 - LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS RELATIFS A LA SOCIETE :

Siège social de la société 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 – Tunis.

2 - 1 - 10 - RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET TUNISIE CLEARING:

M. Mourad Kallel – Directeur Administratif et Comptable à la CIL.

2 - 1 - 11 - CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES :

❖ Répartition statutaire des bénéfices (article 42 des statuts de la CIL) :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à cinq pour cent (5%) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint le dixième (10^{ème}) du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Toutes sommes que l'assemblée des actionnaires juge convenables pour la constitution de fonds de réserves.

❖ Assemblées Générales (art 29, 30 et 33 des statuts de la CIL) :

• Admission aux Assemblées Générales (art 29):

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter par un mandataire. Ce mandataire devra être muni d'un pouvoir à cet effet.

La forme de pouvoirs sera déterminée par le Conseil d'Administration. Toutefois, les personnes morales actionnaires sont valablement représentées à toute Assemblée Générale soit par un de leurs gérants soit par un membre de leur Conseil d'Administration soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du Conseil d'Administration ou le mandataire soit lui même actionnaire.

• Conditions pour être admis à siéger aux Assemblées Générales (art 30):

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé par la réunion.

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais en dehors de ces limites.

• Droit de vote (art 33) :

Chaque membre de l'Assemblée Générale, Ordinaire ou Extraordinaire, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation. Les votes ont lieu soit à main levée, soit par appel nominatif, soit au scrutin secret, qui est de droit, lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social des actionnaires présents ou représentés.

❖ Assemblées Générales Ordinaires (art 35 des statuts de la CIL) :

• Convocation :

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement soit par le Conseil d'Administration soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales. Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur une première convocation ne peuvent se tenir, qu'elle qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les titulaires d'actions nominatives qui en ont fait la demande peuvent être convoqués, à leur frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et les lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

• Pouvoirs (art 37 des statuts de la CIL) :

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, le rapport du ou des Commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré, ainsi que leurs rapports spéciaux, s'il ya lieu, d'une manière générale elle contrôle les actes du Conseil d'Administration et détermine souverainement la conduite des affaires de la société pour toutes les questions qui ne sont pas de la compétence réservée à l'Assemblée Extraordinaire.

Après lecture des rapports du ou des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers et approuve, s'il ya lieu, les modifications apportées soit à leur présentation, soit aux méthodes d'évaluation.

Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous fonds de réserve ou de prévoyance, décide tous reports à nouveau des bénéfices, fixe les dividendes à répartir.

❖ Assemblées Générales Extraordinaires (art 38, et 39 des statuts de la CIL)

• Convocation – Composition et délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Les Assemblées Générales Extraordinaires peuvent être convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, pour délibérer valablement, doit réunir la moitié du capital social. Si l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas atteint le quorum exigé par la loi, il sera procédé à la convocation d'une deuxième qui peut délibérer en réunissant le tiers (1/3) du capital puis éventuellement d'une troisième dans les formes et délais prévus par l'article 291 du Code des Sociétés Commerciales.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société quinze jours au moins avant la date de la réunion de la première Assemblée.

• Pouvoirs :

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, apporter aux statuts toute modification autorisée par les lois et règlements sur les sociétés. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut ni changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires sauf consentement unanime de tous les actionnaires. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

2 - 2 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE :

Capital Social : 25.000.000 dinars
Nombre d'actions : 5.000.000 actions
Libération : Intégrale
Jouissance : 1^{er} janvier 2018
Nominal : 5 dinars
Forme des actions : Nominative
Catégorie : Ordinaire

2 - 3 - EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :

Organe de décision	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Capital en circulation	Valeur nominale	Nombre d'actions
AG Constitutive du 22/10/92	Capital initial	5.000.000 DT	5.000.000 DT	10	500.000
AGE du 11/04/95	Augmentation en numéraire	2.500.000 DT	7.500.000 DT	10	750.000
AGE du 02/08/01	Augmentation en numéraire	2.500.000 DT	10.000.000 DT	10	1.000.000
AGE du 26/04/2007	Réduction de la Valeur Nominale de 10 à 5 DT*			5	
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves*	2.500.000 DT	12.500.000 DT	5	2.500.000
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves**	2.500.000 DT	15.000.000 DT	5	3.000.000
AGE du 25/05/2010	Augmentation par incorporation de réserves***	5.000.000 DT	20.000.000 DT	5	4.000.000
AGE du 24/05/2011	Augmentation par incorporation de réserves****	5.000.000 DT	25.000.000 DT	5	5.000.000

*Au cours de l'année 2007, la CIL a réalisé la première tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par l'AGE du 26 avril 2007 qui a aussi décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 à 5 dinars.

** Le Conseil d'Administration de la CIL, réuni le 18 décembre 2008, a décidé la réalisation de la deuxième tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves pour porter ce dernier de 12,5 à 15 millions de dinars.

*** L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 25 mai 2010, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 15 à 20 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour trois (3) anciennes et portant jouissance à partir du 1^{er} janvier 2010 (l'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 11 juin 2010).

**** L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 24 mai 2011, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 20 à 25 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour quatre (4) anciennes et portant jouissance à partir du 1^{er} janvier 2011 (l'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 03 juin 2011).

2 - 4 - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 JUILLET 2019:

Actionnariat	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
Actionnaires Tunisiens	462	4 771 809	23 859 045	95,44%
Personnes morales	39	3 009 633	15 048 165	60,19%
Ayant 3% et plus	6	2 819 382	14 096 910	56,39%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	2	86 000	430 000	1,72%
Ayant au max 0,5%	31	104 251	521 255	2,09%
Personnes physiques	422	1 762 176	8 810 880	35,24%
Ayant 3% et plus	3	889 963	4 449 815	17,80%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	5	285 562	1 427 810	5,71%
Ayant au max 0,5%	414	586 651	2 933 255	11,73%
Actionnaires Etrangers	1	200	1 000	0,00%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	-	0,00%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	1	200	1 000	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	-	0,00%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	-	0,00%
Ayant au max 0,5%	1	200	1 000	0,00%
Droits non encore convertis		76	-	0,00%
Actions propres		227 915	1139 575	4,56%
TOTAL	462	5 000 000	25 000 000	100,00%

Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31 juillet 2019

Actionnariat	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
SOCIETE GENERALE FINANCIERE	1 496 660	7 483 300	29,93%
TUNISIAN TRAVEL SERVICE	563 050	2 815 250	11,26%
Mr BOUAZIZ HABIB	522 093	2 610 465	10,44%
TTS FINANCIERE	406 950	2 034 750	8,14%
Mr BRIGUI MOHAMED	153 000	765 000	3,06%
GAT	195 031	975 155	3,90%
Mr HAJ -TAIEB SOFIENE	214 870	1 074 350	4,30%
ASSURANCE AMINA	157 691	788 455	3,15%
Total	3 937 260	19 686 300	78,75%

Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction 31 juillet 2019

Membres	Nombre d'actions et droit de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Président du Conseil :			
M ^f Mohamed BRIGUI	153 000	760 500	3,06%
Directeur Général:			
Mr Salah SOUKI *	100 011	500 055	2,00%
Administrateurs :			
Société Générale Financière - SICAF	1 496 660	7 483 300	29,93%
Tunisian Travel Services	563 050	2 815 250	11,26%
M ^f Habib Bouaziz	522 093	2 610 465	10,44%
M ^f Sofien HAJ TAIEB	0	0	0,00%
M ^f Chokri BEN AYED**	0	0	0,00%
M ^f Mustapha BEN HATIRA**	0	0	0,00%
M ^f Skander KAMOUN	10 710	53 550	0,21%
Total	1 338 154	11 354 320	56,90%

(*) Nommé par le Conseil d'Administration du 28/12/2017.

(**)Mr Chokri BEN AYED et Mr Mustapha BEN HATIRA sont qualifiés de membres indépendants au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48 et ont été només par par l'AGO du 16 mai 2017 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2019.

Nombre d'actionnaires :

Au 31 juillet 2019 le capital de la CIL est réparti entre 463 actionnaires dont :

- 39 actionnaires personnes morales ;
- 423 actionnaires personnes physique.

2 - 5 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE CIL AU 31 DECEMBRE 2018:

2 - 5 - 1 - PRESENTATION GENERALE DU GROUPE CIL :

Le groupe « Compagnie Internationale de Leasing » (CIL) est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance à savoir le leasing, l'intermédiation en bourse et le capital investment.

- La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 ayant pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève, à la clôture de l'exercice 2018, à la somme de 25000000 DT divisé en 5 000 000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
 - La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
 - Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;

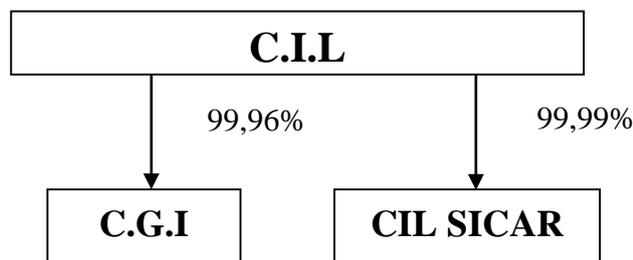
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève, à la clôture de l'exercice 2018, à 1250 000 DT divisé en 250 000 actions de 5 DT chacune, totalement libérées.

- La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève, à la clôture de l'exercice 2018, à 8 000 000 DT divisé en 8 000 000 actions de 1 DT chacune, totalement libérées.

2 - 5 - 2 - SCHEMA DU GROUPE AU 31/12/2018:



2 - 5 - 3 - TABLEAU DE PARTICIPATION ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE CIL AU 31/12/2018 :

	C.I.L	C.G.I	CIL SICAR
C.I.L		99,96%	99,99%
C.G.I			
CIL SICAR	0,8% ¹		

2 - 5 - 4 - EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE CIL ENTRE LE 31/12/2018 ET LA DATE DE L'ELABORATION DE CE DOCUMENT DE REFERENCE :

Néant

¹ Ce pourcentage correspond aux 40 086 actions CIL détenues par CIL SICAR dans le capital de la CIL au 31/12/2018.

2 - 5 - 5 - CHIFFRES CLES DU GROUPE C.I.L AU 31/12/2018:

	En Dt						
	Capitaux propres avant affectation	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total passif	Charges financières nettes	Dividendes/action distribués au titre de 2018
C.I.L	82 578 228	27 398 165	15 567 446	12 170 105	503 937 409	36 145 771	1,000
C.G.I	1 152 002	454 637	16 312	71 005	599 295	-	-
CIL SICAR	8 291 427	560 456	223 902	218 357	8 913 075	(4 083)	0,026

2 - 5 - 6 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2018:

	En Dt			
	CIL	CGI	CIL SICAR	Groupe CIL consolidé
- Emprunts bancaires	288 789 648	0	0	229 553 018
- Emprunts obligataires	123 050 600	0	0	122 807 240
- Certificats de leasing*	18 000 000	0	0	8 500 000
- Certificats de dépôt	13 500 000	0	0	18 000 000
Total Emprunts	443 340 248	0	0	438 096 888
- Intérêts courus nets des charges constatées d'avance	12 849 647	0	0	12 842 142
Total dettes rattachées	12 849 647	0	0	12 842 142
Total Emprunts et Dettes rattachées	456 189 895	0	0	450 939 030

* Certificats de leasing et assimilés à moins d'un an.

2 - 5 - 7 - POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETES DU GROUPE :

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter-Sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de certificats de dépôts dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

2 - 6 - RELATIONS DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2018:

2 - 6 - 1 - PRETS OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES SOCIETES DU GROUPE :

Prêts octroyés :

Néant.

Crédits reçus:

La CIL a réalisé, en 2017 et 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/10/2017	16/01/2018	2 000 000	7,70%	6 641
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
28/11/2017	26/02/2018	2 000 000	7,75%	23 811
11/12/2017	09/02/2018	1 000 000	7,70%	8 309
25/01/2018	25/04/2018	2 000 000	7,80%	38 254
09/02/2018	10/05/2018	1 000 000	8,00%	19 608
26/02/2018	27/04/2018	2 000 000	7,95%	26 153
25/04/2018	25/05/2018	2 000 000	8,30%	13 738
27/04/2018	06/06/2018	2 000 000	8,40%	18 494
10/05/2018	19/06/2018	1 000 000	8,70%	9 574
25/05/2018	04/07/2018	2 000 000	8,40%	18 494
12/06/2018	21/08/2018	2 000 000	9,14%	34 924
19/06/2018	19/07/2018	1 000 000	9,00%	7 444
04/07/2018	03/08/2018	2 000 000	9,25%	15 299
19/07/2018	28/08/2018	1 000 000	9,40%	10 336
03/08/2018	12/09/2018	2 000 000	9,40%	20 673
23/08/2018	02/10/2018	2 000 000	9,40%	20 673
28/08/2018	27/09/2018	1 000 000	9,40%	7 772
12/09/2018	12/10/2018	2 000 000	9,75%	16 119
27/09/2018	06/11/2018	1 000 000	9,85%	10 826
02/10/2018	10/01/2019	2 000 000	10,25%	49 831
12/10/2018	21/11/2018	2 000 000	10,25%	22 521
06/11/2018	15/01/2019	1 000 000	10,40%	15 574
21/11/2018	21/12/2018	2 000 000	10,35%	17 102
21/12/2018	30/01/2019	2 000 000	10,45%	5 739
Total		42 000 000		447 873

La CIL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Mohamed BRIGUI, Président du Conseil d'Administration, détaillés comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
19/10/2018	19/11/2018	500.000	10,25%	4.375
19/11/2018	19/12/2018	500.000	10,35%	4.276
19/12/2018	18/01/2019	500.000	10,35%	1.793
	Total	1.500.000		10.443

2 - 6 - 2 - LES CREANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

Les créances commerciales envers les sociétés du groupe

Néant.

Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe

Néant.

2 - 6 - 3 - LES APPORTS EN CAPITAUX AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

Il n'existe pas de nouveaux apports en capital dans les sociétés du groupe en 2018.

Reçus :

Néant.

2 - 6 - 4 - LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS ENCAISSES PAR LA CIL ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE EN 2019 AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 :

Sociétés	Montant en Dinars
CIL SICAR	207 988

2 - 6 - 5 - LES DIVIDENDES DISTRIBUES PAR LA CIL AUX SOCIETES DU GROUPE EN 2019 AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 :

Néant.

2 - 6 - 6 - LES GARANTIES, SURETES ET CAUTIONS REELLES DONNEES OU REÇUES DES SOCIETES DU GROUPE :

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| ○ Garanties et sûretés réelles : | ○ Caution : |
| ▪ Données : néant | ▪ Données : néant |
| ▪ Reçues : néant | ▪ Reçues : néant |

2 - 6 - 7 - CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE PAR LA CIL AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

Encaissés :

Néant.

Décaissé :

Néant.

2 - 6 - 8 - LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES ET DONNEES :

Reçues :

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2018 à 28.271 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La CIL a émis, en 2018, un emprunt obligataire CIL 2018/1, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations adonné lieu, en 2018, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse d'une rémunération de 79.346 DT inscrites parmi les charges reportées.

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a facturé en 2018, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2017-2 et ce, pour un montant de 72.001 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 26.335 DT rapportés au résultat de l'exercice 2018.

Mandat de tenue de registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL, a ainsi, supporté, en 2018, une charge d'égal montant.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2018, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 4.765 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Données :

Néant.

2 - 6 - 9 - LES CONTRATS DE LOCATION :

La Compagnie Générale d'Investissement, loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer en 2018 est de 34.088 DT HT.

2 - 6 - 10 - LES FONDS GERES :

- La Compagnie Internationale de Leasing a conclu, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » un contrat portant sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 2.953 DT.

- Une convention de gestion a été conclue, le 25 juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 9.714 DT.

- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds. En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2017, s'élève à : 36.582 DT

- Une convention de gestion a été conclue, le 14 mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2017, s'élève à : 18.087 DT.

2 - 7 - RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31 DECEMBRE 2018 AUTRES QUE LES SOCIETES DU GROUPE* :

2 - 7 - 1 - INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS :

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle la Compagnie Internationale de Leasing a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2018 à 478.331DT.

NOM OU RAISON SOCIALE	Engagements	
	Montant en DT	Conditions
Actionnaires détenant directement 5% du capital de l'établissement.		
OCEANA	478 331	48-67 mois à 9-10,4%
Les entreprises dans les quelles un des propriétaires ou associé ou mandataire délégué est directeur ou membre de son conseil d'administration ou de son conseil de surveillance ou de la société.		
OCEANA	478 331	48-67 mois à 9-10,4%

2 - 7 - 2 - AUTRES RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES :

- **Certificats de dépôt**

La CIL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès Mr Mohamed BRIGUI, Président du Conseil d'Administration, détaillés comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
19/10/2018	19/11/2018	500.000	10,25%	4.375
19/11/2018	19/12/2018	500.000	10,35%	4.276
19/12/2018	18/01/2019	500.000	10,35%	1.793
	Total	1.500.000		10.443

- **Engagements Leasing :**

L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2018 à 158.249 DT.

L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2018 à 219.340 DT.

L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2018 à 105.167 DT.

* Telles que définies par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers.

2 - 7 - 3 - PRET OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES AUTRES PARTIES LIEES :

Prêts octroyés :

Le Conseil d'Administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2018 à 365.701 DT et a été totalement provisionné. Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2018, des intérêts pour un montant de 14.207 DT.

Crédits reçus :

Néant.

2 - 7 - 4 - DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA CIL EN 2019 AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 DES PARTIES LIEES AUTRE QUE LES SOCIETES DU GROUPE :

Néant.

2 - 7 - 5 - DIVIDENDES DECAISSES PAR LA CIL EN 2019 AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 POUR LES PARTIES LIEES AUTRE QUE LES SOCIETES DU GROUPE :

Nom ou raison social	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes en dinars
Société Générale Financière - SICAF	1 121 000	1 121 000
Tunisian Travel Services	563 050	563 050
M ^r Mohamed BRIGUI	152 000	152 000
M ^r Salah SOUKI	99 961	99 961
M ^r Habib Bouaziz	522 093	522 093
M ^r Sofien HAJ TAIEB	214 870	214 870
M ^r Skander KAMOUN	10 710	10 710
TOTAL	2 683 684	2 683 684

2 - 7 - 6 - LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES ET DONNEES :

Données :

Néant.

Reçues :

Au cours de l'année 2018, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.555 DT Hors Taxes représentant les frais de logement et de location de salles.

2 - 7 - 7 - TRANSFERT DE RESSOURCES:

Néant.

2 - 7 - 8 - LES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATION CIL-CGI

Acquisition d'immobilisations :

Au cours de l'exercice 2018, la CIL a acquis auprès de la CGI une partie des immobilisations corporelles de la CGI, et ce pour une valeur totale de D : 3.000.

Cession d'immobilisations

Au cours de l'exercice 2018, la CIL a cédé à la CGI une partie de ses immobilisations corporelles pour une valeur totale de D : 6.000.

2 - 7 - 9 - OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA CIL ENVERS LES DIRIGEANTS :

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2018 de :
 - ✓ Une rémunération brute de 352.000 DT;
 - ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.
- Le Président du Conseil d'Administration:

Le conseil d'Administration réuni le 28 décembre 2017 a nommé Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration à compter du 1er janvier 2018 et jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute annuelle a été fixée à 360.000 DT payable en trois tranches et ce, à la fin de chaque période de quatre mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2 - 8 - DIVIDENDES :

	2016	2017	2018
Résultat net	8 853 403	11 501 435	12 170 105
Montant global des dividendes	4 250 000	4 500 000	4 500 000
Capital	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nominal	5	5	5
Résultat net par action	1,771	2,394	2,540
Dividende par action	0,850	0,900	1,000
Dividende en % du nominal	17%	18%	20%
Date de mise en paiement	25/05/2017	17/05/2018	16/05/2019

2 - 9 - MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR :

Les actions de la CIL sont négociées au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe à fin avril 2019, 8 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 14 lignes de cotation, il s'agit de :

- CIL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A d'une durée de 5 ans et un taux d'intérêt de 7% ou TMM+1,50% brut par an et une catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt de 7,25% brut par an ;
- CIL 2014/1 (5 ans, 7,2% et/ou TMM+1,90%) ;
- CIL 2014/2 (5 ans, 7,60%) ;
- CIL 2015/1 (5 ans, 7,65% et/ou TMM+2%) ;
- CIL 2015/2 (5 ans, 7,65% et/ou TMM +2%) ;
- CIL 2016/1 (5 ans, 7,50% et/ou TMM +2,1%) ;
- CIL 2016/2 (5 ans, 7,50% et/ou TMM+2,10%) ;
- CIL 2017/1 (5 ans, 7,60%) ;
- CIL 2017/2 (5ans, 7,95%) ;
- CIL 2018/1 (5ans, 10,60% et/ou TMM+2,50%)

2 - 10 - NOTATION DE LA SOCIETE :

Le **24 juin 2019**, Fitch Ratings a confirmé la notation de laCompagnie Internationale de Leasing (CIL) '**BBB-(tun)**' à long terme et '**F3 (tun)**' à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

La note nationale "**F3**" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La note nationale "**BBB-**" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. (Voir échelle de notation page 31).

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 24 Juin 2019

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) vérifie les notes suivantes :

Société :	Compagnie Internationale de Leasing
Note Nationale Long-Terme :	BBB-(tun)
Perspective :	Stable
Note Nationale Court-Terme :	F3 (tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur

les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposés par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « Fitch » désigne Fitch France ainsi que tous ses ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL

3 - 1 - PRESENTATION SOMMAIRE DE LA SOCIETE :

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 ayant pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève, à la clôture de l'exercice 2016, à la somme de 25 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

3 - 2 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2018 :

3 - 2 - 1 - SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 31 DECEMBRE 2018:

Au 31 décembre 2018 et par rapport à la même période en 2017, la CIL a enregistré une hausse en termes de part de marché de 75 points de base pour les approbations et de 34 pour les mises en force. Sa part de marché en termes d'encours financiers a diminué de 15 points de base.

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la C I L		
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Approbations	2294,4	3048,7	2418,0	287,6	359,3	268,4	12,53%	11,78%	11,10%
Mises en Force	1993,5	2433,4	1862,0	261,3	310,6	223,4	13,11%	12,77%	12,00%
Encours financiers**	4170,2	4084,9	3339,0	492,5	488,6	407,9	11,81%	11,96%	12,20%

(*) Source : CIL.

(**)Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

3 - 2 - 2 - EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations au 31 décembre 2018 ont atteint 287,6 MD contre 359,3 MD au 31 décembre 2017, soit une régression de 19,96%.

La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016		Variation 2018/2017
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	26,4	9,2%	43,1	12,0%	27,6	10,3%	-38,64%
Agriculture et pêche	55,9	19,5%	77,3	21,5%	48,8	18,2%	-27,64%
B.T.P.	25,2	8,8%	39,3	10,9%	34	12,7%	-35,84%
Transport	24,2	8,4%	27,8	7,7%	28,8	10,7%	-12,86%
Tourisme	16,0	5,6%	18,8	5,2%	9,8	3,7%	-14,95%
Location de voitures	41,4	14,4%	41,4	11,5%	22,5	8,4%	-0,12%
Commerce	63,5	22,1%	67,3	18,7%	58,7	21,9%	-5,67%
Services divers	34,9	12,1%	44,4	12,3%	38,3	14,3%	-21,33%
Total	287,6	100,0%	359,3	100,0%	268,4	100,0%	-19,96%

La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016		Variation 2018/2017
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	242,7	84,4%	289,7	80,6%	224,2	83,5%	-16,24%
Mobilier	21,2	7,4%	35,4	9,9%	19,5	7,3%	-40,03%
Immobilier	23,7	8,2%	34,2	9,5%	24,7	9,2%	-30,67%
Total	287,6	100,0%	359,3	100,0%	268,4	100,0%	-19,96%

La répartition des approbations par type d'équipement :

La Compagnie Internationale de Leasing ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montant approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

Par ailleurs, notre système d'information répartie les approbations par type de secteur et par type de bien.

3 - 2 - 3 - EVOLUTION DES MISES EN FORCE:

Les mises en force ont connu une dépréciation de 49,3 MD soit -15,88 % en passant de 310,6 MD au 31 décembre 2017 à 261,3 MD à la même période de 2018.

La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016		Variation 2018/2017
	Montants en MD	Montants en MD	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	24,1	9,2%	38,8	12,5%	22,6	10,1%	-37,98%
Agriculture et pêche	51,8	19,8%	66,7	21,5%	38,8	17,4%	-22,38%
B.T.P.	20,7	7,9%	31,1	10,0%	27,6	12,4%	-33,32%
Transport	20,1	7,7%	27,0	8,7%	21,8	9,8%	-25,51%
Tourisme	16,1	6,1%	11,4	3,7%	7,3	3,3%	40,93%
Location de voitures	38,7	14,8%	38,5	12,4%	21	9,4%	0,64%
Commerce	57,1	21,9%	60,5	19,5%	44,7	20,0%	-5,56%
Services divers	32,6	12,5%	36,5	11,8%	39,6	17,7%	-10,58%
Total	261,3	100,0%	310,6	100,0%	223,4	100,0%	-15,88%

La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016		Variation 2018/2017
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	64,9	24,8%	76,5	24,6%	53,5	23,9%	-15,22%
Véhicule non utilitaire	70,0	26,8%	86,3	27,8%	64,3	28,8%	-18,86%
Voiture de location	36,4	13,9%	36,4	11,7%	17,9	8,0%	-0,09%
Véhicules individuels	171,2	65,5%	199,2	64,1%	135,7	60,7%	-14,03%
Véhicules de transport touristique	8,8	3,4%	4,6	1,5%	3,4	1,5%	90,63%
Véhicules lourds	29,9	11,4%	40,3	13,0%	31,4	14,1%	-25,82%
Equipements BTP	14,9	5,7%	20,2	6,5%	17	7,6%	-26,22%
Autres équipements	12,2	4,7%	23,9	7,7%	13,4	6,0%	-49,06%
Immobilier	24,3	9,3%	22,4	7,2%	22,4	10,0%	8,39%
Total	261,3	100,0%	310,6	100,0%	223,4	100,0%	-15,88%

La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016		Variation 2018/2017
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	15,6	6,0%	30,5	9,8%	30,7	13,7%	-48,98%
Matériel de transport	221,4	84,8%	255,3	82,2%	170,3	76,2%	-13,27%
Immobilier	24,3	9,3%	24,8	8,0%	22,4	10,0%	-2,10%
Total	261,3	100,0%	310,6	100,0%	223,4	100,0%	-15,88%

3 - 2 - 4 - EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIERS NET:

La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financier	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016		Variation 2018/2017
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	57,9	11,8%	62,9	12,9%	53,0	13,0%	-7,90%
Agriculture et pêche	91,2	18,5%	85,2	17,4%	62,0	15,2%	7,04%
B.T.P.	44,7	9,1%	54,1	11,1%	51,0	12,5%	-17,35%
Transport	43,4	8,8%	44,6	9,1%	38,0	9,3%	-2,68%
Tourisme	24,3	4,9%	19,4	4,0%	17,0	4,2%	25,38%
Location de voitures	49,1	10,0%	41	8,4%	27,0	6,6%	19,87%
Commerce	109,0	22,1%	103	21,1%	89,0	21,8%	5,85%
Services divers	72,8	14,8%	78,4	16,0%	70,0	17,2%	-7,16%
Total	492,5	100,0%	488,6	100,0%	407,9	100,0%	0,80%

La répartition de l'encours financier par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016		Variation 2018/2017
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	113,5	23,1%	110,3	22,57%	90,5	22,2%	2,92%
Véhicule non utilitaire	12,6	2,6%	7,3	1,49%	98,0	24,0%	72,29%
Voiture de location	45,1	9,1%	36,9	7,55%	24,2	5,9%	22,09%
Véhicules individuels	171,2	34,8%	154,5	31,62%	212,7	52,1%	10,78%
Véhicules de transport touristique	125,2	25,4%	122,9	25,15%	6,9	1,7%	1,90%
Véhicules lourds	59,8	12,1%	63,2	12,93%	51,8	12,7%	-5,36%
Equipements BTP	32,8	6,7%	37,2	7,61%	36,7	9,0%	-11,78%
Autres équipements	36,1	7,3%	40,9	8,37%	35,6	8,7%	-11,65%
Immobilier	67,4	13,7%	69,9	14,31%	64,1	15,7%	-3,64%
Total	492,5	100,0%	488,6	100,0%	407,9	100,0%	0,80%

La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financiers par type de biens	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016		Variation 2018/2017
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	48,2	9,8%	53,2	10,9%	48,2	11,8%	-9,38%
Matériel de transport	377,0	76,5%	365,5	74,8%	295,6	72,5%	3,13%
Immobilier	67,4	13,7%	69,9	14,3%	64,1	15,7%	-3,64%
Total	492,5	100,0%	488,6	100,0%	407,9	100,0%	0,80%

3 - 2 - 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE :

Le total des engagements sur la clientèle nets des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 543 473 mDT au 31 décembre 2018 contre 540 661 mDT au 31 décembre 2017, soit une amélioration de +0,52%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 34 406 mDT au 31 décembre 2017 à 33 258 mDT à la même période en 2018, soit une régression de 3,34%.

Le ratio des créances classées est ainsi passé de 6,36% au 31 décembre 2017 à 6,12% au 31 décembre 2018.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 31 décembre 2018, 82,74% de ces engagements douteux et litigieux, contre 74,40% au 31 décembre 2017.

Evolution des engagements :

	en DT		
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)	543 473 412	540 660 937	455 276 694

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	En DT		
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	510 215 190	506 254 712	421 666 481
Créances classées	33 258 222	34 406 225	33 610 213
Classe 2	3 298 494	5 487 954	7 031 508
Classe 3	2 590 872	4 830 641	3 851 520
Classe 4	27 368 856	24 087 630	22 727 186
Total créances (Bilan et hors bilan)	543 473 412	540 660 937	455 276 694
Ratio des créances classées	6,12%	6,36%	7,38%
Cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées	27 518 124	25 598 257	24 638 626
Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)	82,74%	74,40%	73,31%

3 - 3 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 30 JUIN 2019 :

3 - 3 - 1 - SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 30 JUIN 2019:

Au 30 juin 2019 et par rapport à la même période en 2018, la CIL a enregistré une hausse en termes de part de marché de 316 points de base pour les approbations, de 433 points de base pour les mises en force et de 71 point de bases pour l'encours financiers.

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la CIL		
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Approbations	964,0	1494,6	2294,4	144,1	176,2	287,6	14,95%	11,80%	12,53%
Mises en Force	758,7	1196,4	1993,5	124,5	143,3	261,3	15,99%	11,98%	13,11%
Encours financiers**	3950,6	4321,4	4170,2	489,6	504,7	492,5	12,55%	11,68%	11,81%

(*) Source : CIL.

(**)Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

3 - 3 - 2 - EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations au 30 juin 2019 ont atteint 144,1 MD contre 176,2 MD au 30 juin 2018, soit une baisse de 18,2%.

La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations	30/06/2019		30/06/2018		31/12/2018		Variation 1S2019/1S2018
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	11,7	8,1%	15,6	8,8%	26,4	9,2%	-24,63%
Agriculture et pêche	21,6	15,0%	32,2	18,3%	55,9	19,5%	-32,78%
B.T.P.	10,8	7,5%	15,6	8,8%	25,2	8,8%	-30,57%
Transport	8,7	6,0%	14,7	8,4%	24,2	8,4%	-41,21%
Tourisme	16,6	11,5%	8,3	4,7%	16,0	5,6%	100,75%
Location de voitures	29,9	20,7%	31,7	18,0%	41,4	14,4%	-5,69%
Commerce	26,5	18,4%	38,6	21,9%	63,5	22,1%	-31,43%
Services divers	18,3	12,7%	19,7	11,2%	34,9	12,1%	-6,69%
Total	144,1	100,0%	176,2	100,0%	287,6	100,0%	-18,24%

La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens	30/06/2019		30/06/2018		31/12/2018		Variation 1S2019/1S2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	125,7	87,2%	145,9	82,8%	242,7	84,4%	-13,85%
Mobilier	11,6	8,1%	15,9	9,0%	21,2	7,4%	-27,04%
Immobilier	6,8	4,7%	14,4	8,2%	23,7	8,2%	-52,91%
Total	144,1	100,0%	176,2	100,0%	287,6	100,0%	-18,24%

La répartition des approbations par type d'équipement :

La Compagnie Internationale de Leasing ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montants approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

Par ailleurs, notre système d'information répartie les approbations par type de secteur et par type de bien.

3 - 3 - 3 - EVOLUTION DES MISES EN FORCE :

Les mises en force ont connu une dépréciation de 18,8 MD, soit -13,12% en passant de 143,3 MD au 30 juin 2018, à 124,5 MD à la même période de 2019.

La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force	30/06/2019		30/06/2018		31/12/2018		Variation 1S2019/1S2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	10,1	8,1%	10,9	7,6%	24,1	9,2%	-7,25%
Agriculture et pêche	19,8	15,9%	29,2	20,4%	51,8	19,8%	-32,21%
B.T.P.	7,3	5,9%	11,7	8,1%	20,7	7,9%	-37,58%
Transport	8,1	6,5%	11,4	8,0%	20,1	7,7%	-29,49%
Tourisme	13,9	11,1%	9,6	6,7%	16,1	6,1%	44,47%
Location de voitures	26,3	21,1%	27,1	18,9%	38,7	14,8%	-3,03%
Commerce	22,3	17,9%	31,3	21,8%	57,1	21,9%	-28,72%
Services divers	16,8	13,5%	12,2	8,5%	32,6	12,5%	38,54%
Total	124,5	100,0%	143,3	100,0%	261,3	100,0%	-13,12%

La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

	30/06/2019		30/06/2018		31/12/2018		Variation 1S2019/1S2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	23,5	18,9%	35,5	24,8%	64,9	24,8%	-33,79%
Véhicule non utilitaire	37,1	29,8%	33,5	23,4%	70,0	26,8%	10,75%
Voiture de location	25,7	20,6%	25,8	18,0%	36,4	13,9%	-0,39%
Véhicules individuels	86,3	69,3%	94,8	66,2%	171,2	65,5%	-8,96%
Véhicules de transport touristique	10,1	8,1%	7,6	5,3%	8,8	3,4%	32,89%
Véhicules lourds	11,2	9,0%	17,6	12,3%	29,9	11,4%	-36,36%
Equipements BTP	4,5	3,6%	7,0	4,9%	14,9	5,7%	-35,71%
Autres équipements	6,2	5,0%	6,1	4,3%	12,2	4,7%	1,64%
Immobilier	6,2	5,0%	10,2	7,1%	24,3	9,3%	-39,22%
Total	124,5	100,0%	143,3	100,0%	261,3	100,0%	-13,12%

La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens	30/06/2019		30/06/2018		31/12/2018		Variation 1S2019/1S2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	10,7	8,6%	5,9	4,1%	15,6	6,0%	81,57%
Matériel de transport	107,6	86,4%	127,2	88,8%	221,4	84,8%	-15,41%
Immobilier	6,2	5,0%	10,2	7,1%	24,3	9,3%	-39,22%
Total	124,5	100,0%	143,3	100,0%	261,3	100,0%	-13,12%

3 - 3 - 4 - EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIERS NET:

La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financiers	30/06/2019		30/06/2018		31/12/2018		Variation 1S2019/1S2018
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	53,1	10,8%	59,5	11,8%	57,9	11,8%	-10,76%
Agriculture et pêche	87,5	17,9%	93,3	18,5%	91,2	18,5%	-6,22%
B.T.P.	39,6	8,1%	50,1	9,9%	44,7	9,1%	-20,96%
Transport	40,4	8,3%	45,2	9,0%	43,4	8,8%	-10,62%
Tourisme	31,2	6,4%	24,0	4,8%	24,3	4,9%	30,00%
Location de voitures	58	11,8%	54,1	10,7%	49,1	10,0%	7,21%
Commerce	104,1	21,3%	109,3	21,7%	109	22,1%	-4,76%
Services divers	75,7	15,5%	69,2	13,7%	72,8	14,8%	9,39%
Total	489,6	100,0%	504,7	100,0%	492,5	100,0%	-2,99%

La répartition de l'encours financiers par type d'équipement se détaille comme suit :

	30/06/2019		30/06/2018		31/12/2018		Variation 1S2019/1S2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	107,7	22,0%	127,0	25,2%	113,5	23,1%	-15,20%
Véhicule non utilitaire	127,1	26,0%	114,9	22,8%	12,6	2,6%	10,62%
Voiture de location	54,4	11,1%	49,7	9,8%	45,1	9,1%	9,46%
Véhicules individuels	289,2	59,1%	291,6	57,8%	171,2	34,8%	-0,82%
Véhicules de transport touristique	19,6	4,0%	12,1	2,4%	125,2	25,4%	61,98%
Véhicules lourds	53,7	11,0%	65,2	12,9%	59,8	12,1%	-17,64%
Equipements BTP	28,5	5,8%	37,5	7,4%	32,8	6,7%	-24,00%
Autres équipements	32,4	6,6%	33,9	6,7%	36,1	7,3%	-4,42%
Immobilier	66,2	13,5%	64,4	12,8%	67,4	13,7%	2,80%
Total	489,6	100,0%	504,7	100,0%	492,5	100,0%	-2,99%

La répartition de l'encours financiers par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financiers par type de biens	30/06/2019		30/06/2018		31/12/2018		Variation 1S2019/1S2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	40,0	8,2%	47,4	9,4%	48,2	9,8%	-15,61%
Matériel de transport	383,4	78,3%	392,9	77,8%	377	76,5%	-2,42%
Immobilier	66,2	13,5%	64,4	12,8%	67,4	13,7%	2,80%
Total	489,6	100,0%	504,7	100,0%	492,5	100,0%	-2,99%

3 - 3 - 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE:

Le total des engagements sur la clientèle nets des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 555 277 mDT au 30 juin 2019 contre 563 669 mDT au 30 juin 2018.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 42 616 mDT au 30 juin 2018 à 43 958 mDT à la même période en 2019, soit une hausse de +3,15%.

Le ratio des actifs non performants est ainsi passé de 7,56% au 30 juin 2018 à 7,92% au 30 juin 2019.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 30 juin 2019, 67,71% de ces engagements douteux et litigieux, contre 64,06% au 30 juin 2018.

Evolution des engagements :

	en DT		
	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)	555 277 080	563 668 793	543 473 412

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	En DT		
	30/06/2019*	30/06/2018*	31/12/2018
Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	511 318 898	521 052 360	510 215 190
Créances classées	43 958 182	42 616 433	33 258 222
Classe 2	12 384 228	13 017 443	3 298 494
Classe 3	5 793 270	5 166 261	2 590 872
Classe 4	25 780 684	24 432 729	27 368 856
Total créances (Bilan et hors bilan)	555 277 080	563 668 793	543 473 412
Ratio des créances classées	7,92%	7,56%	6,12%
Cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées	29 763 278	27 298 659	27 518 124
Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)	67,71%	64,06%	82,74%

(*) Ces montants diffèrent de ceux figurant au niveau des indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019, tels que publiés au Bulletin Officiel du CMF n°5902 en date du 23 juillet 2019 et sont conformes aux états financiers intermédiaires du 30 juin 2019 et du 30 juin 2018.

3 - 4 - INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2019 :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRÊTES AU 30 Juin 2019
(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	2ème trimestre 2019	2ème trimestre 2018	variation en %	01/01/2019 30/06/2019	01/01/2018 30/06/2018(*)	variation en %	EXERCICE 2018(*)
MONTANT DES MISES EN FORCE	64 481	71 713	-10,08%	124 500	143 293	-13,12%	260 988
AGRICULTURES ET PÊCHE	8 796	12 886	-31,74%	19 793	29 196	-32,21%	51 644
BTP	3 090	3 578	-13,64%	7 284	11 669	-37,58%	20 737
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	4 746	3 010	57,67%	10 097	10 886	-7,25%	24 135
TOURISME	8 259	7 274	13,54%	13 868	9 599	44,47%	16 066
LOCATION DES VOITURES	17 348	17 607	-1,47%	26 283	27 103	-3,03%	38 745
TRANSPORT	4 065	5 397	-24,68%	8 057	11 427	-29,49%	19 873
COMMERCE	11 458	15 784	-27,41%	22 280	31 259	-28,72%	57 241
SERVICES DIVERS	6 719	6 177	8,77%	16 838	12 154	38,54%	32 547
MONTANT DES APPROBATIONS	72 049	88 806	-18,87%	144 085	176 291	-18,27%	287 585
AGRICULTURES ET PÊCHE	9 925	15 316	-35,20%	21 628	32 173	-32,78%	55 938
BTP	4 012	6 677	-39,91%	10 827	15 595	-30,57%	25 216
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	5 100	6 992	-27,06%	11 720	15 602	-24,88%	26 446
TOURISME	8 009	4 079	96,35%	16 574	8 256	100,75%	15 989
LOCATION DES VOITURES	19 649	20 650	-4,85%	29 856	31 658	-5,69%	41 352
TRANSPORT	5 323	6 848	-22,27%	8 665	14 739	-41,21%	24 226
COMMERCE	13 291	19 519	-31,91%	26 474	38 611	-31,43%	63 487
SERVICES DIVERS	6 740	8 725	-22,75%	18 341	19 657	-6,69%	34 931
TOTAL DES ENGAGEMENTS	553 453	563 669	-1,81%	553 453	563 669	-1,81%	543 473
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	43 142	42 616	1,23%	43 142	42 616	1,23%	33 258
REVENUS BRUTS DE LEASING	74 168	67 945	9,16%	145 552	134 412	8,29%	284 899
REVENUS NETS DE LEASING	16 503	14 452	14,19%	31 939	29 240	9,23%	61 872
PRODUITS NETS DE LEASING	7 725	5 919	30,51%	14 327	13 644	5,01%	27 398
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 128	2 179	-2,34%	4 332	4 181	3,61%	8 580
STRUCTURE DES RESSOURCES				420 412	450 917	-6,77%	456 190
EMPRUNTS OBLIGATAIRES				99 216	127 669	-22,29%	128 472
EMPRUNTS ÉTRANGERS				88 396	96 911	-8,79%	100 048
AUTRES EMPRUNTS				232 799	226 337	2,86%	227 670
TRÉSORERIE NETTE				17 409	13 247	31,42%	15 769
CAPITAUX PROPRES (**)				77 607	70 645	9,85%	70 409

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus nets de leasing : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

() Les capitaux propres** sans tenir compte du résultat de la période

Faits saillants :

Une baisse des MEF de 13,12%

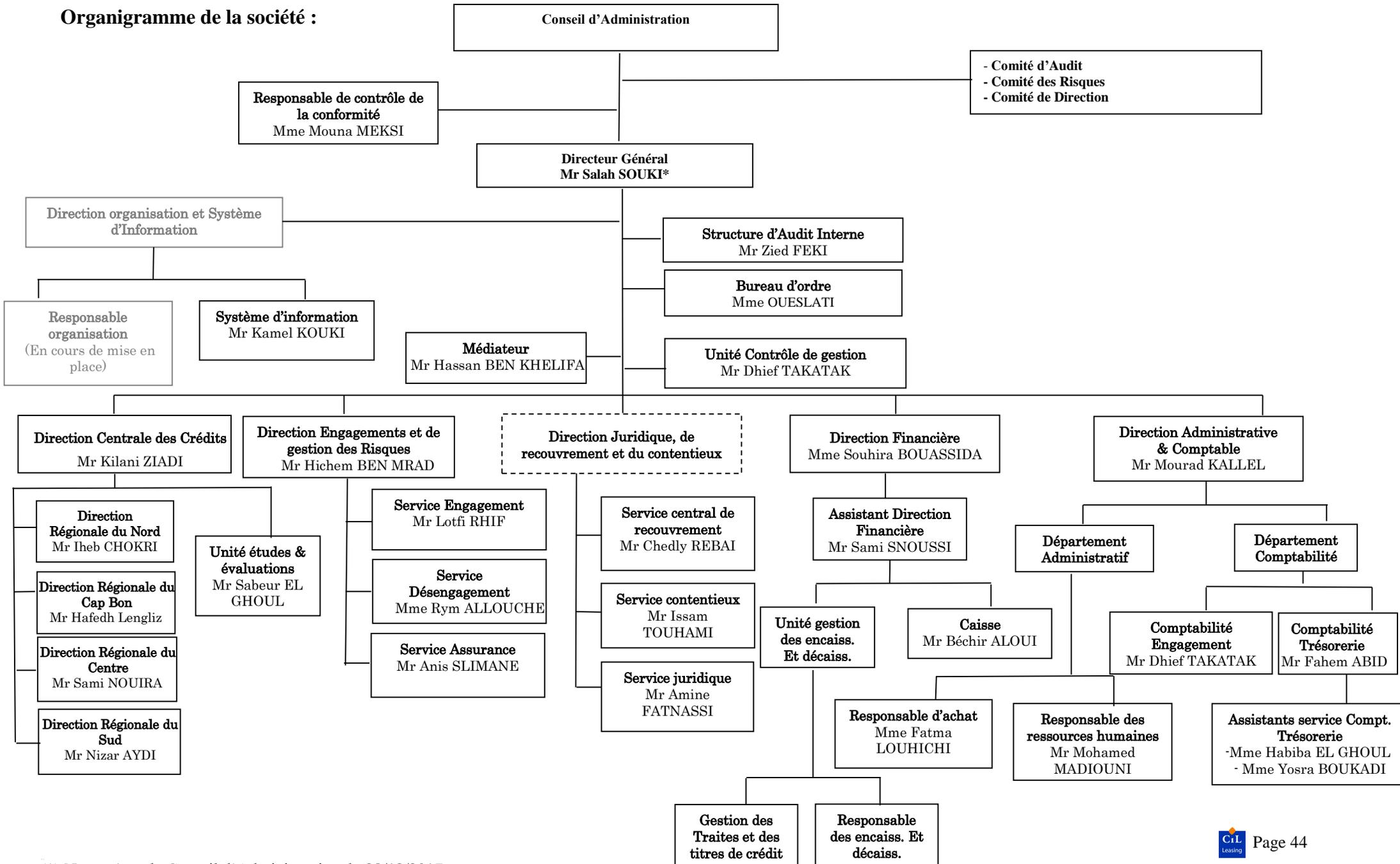
Progression des Revenus Nets de Leasing de 9,23% par rapport au premier semestre de l'année précédente.

Progression des Produits Nets de Leasing de 5,01% par rapport au premier semestre de l'année précédente.

Une maîtrise des charges d'exploitations soit une variation de 3,61%

3 - 5 - ORGANISATION DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING :

Organigramme de la société :



(*) Nommé par le Conseil d'Administration du 28/12/2017

3 - 5 - 1 - ORGANIGRAMME

La Compagnie Internationale de Leasing est gouvernée par un Conseil d'Administration et un Directeur Général. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Par ailleurs, la Compagnie Internationale de Leasing a procédé à la mise à jour de son organisation en rattachant directement la Direction des engagements à la Direction Générale.

La CIL a aussi attribué les responsabilités de gestion des risques à la Direction des Engagements pour une meilleure gestion des risques au sein de la compagnie

D'un autre côté, la CIL vient de créer deux directions régionales au niveau du Nord et Sud du pays afin de renforcer l'activité commerciale de la Compagnie.

Il est à signaler, par ailleurs, que les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2018, les points suivants :

- **Vacance de postes (Directeur Juridique, de recouvrement et du contentieux, responsable de l'organisation) ;**
- **Cumul de fonctions ;**
- **Absence de fonctions, notamment d'une cellule de comptabilité analytique ;**
- **Absence de règles d'organisation au niveau de la conservation et diffusion des notes de service internes.**

3 - 5 - 1 - 1 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est assisté par 3 comités:

- Comité d'audit ;
- Comité des risques ;
- Comité de direction.

➤ **Comité d'audit:**

Ce comité est chargé de :

- Veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place par l'établissement ;
- Veiller à la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Réviser et donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant sa transmission au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance pour approbation ;
- Revoir tout relevé de l'établissement avant sa soumission aux autorités de supervision ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société ;
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

Créé le 15/03/2007, le comité d'audit est composé selon le Conseil d'Administration du 16 mai 2017 comme suit :

- Mr Mustapha BEN HATIRA, membre indépendant, désigné Président du comité ;
- Mr Raouf NEGRA, représentant de la société TTS, Membre ;
- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la société SGF, Membre.

L'AGO du 30 avril 2019 a fixé la rémunération de ce comité à 21 000 dinars pour l'exercice 2018.

➤ **Comité des risques :**

Le comité des risques a été créé par le Conseil d'Administration n°81 du 17 mai 2012. Il est composé selon le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 comme suit :

- Mr Chokri BEN AYED, Membre indépendant, désigné président du comité ;
- Mr Skander KAMOUN, Membre ;
- Mr Habib BOUAZIZ, Membre.

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il recommande au conseil des actions correctrices pour une meilleure prise des risques.

Il est chargé d'assister le conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédits, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération ; et
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédits dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

L'AGO du 30 avril 2019 a fixé la rémunération de ce comité à 21 000 dinars pour l'exercice 2018.

➤ **comité de Direction**

Le Conseil décide de créer un Comité de Direction composé comme suit :

- Le président du conseil d'administration ;
- Le directeur général ;

- Le directeur central des crédits ;
- Le directeur des engagements et de la gestion des risques ;
- Le directeur financier ;
- Le directeur administratif et comptable.

Les attributions principales du Comité de Direction :

Le volet commercial

Veiller au suivi de la politique commerciale arrêtée par le Conseil d'Administration ;

Suivre et analyser les approbations et les mises en force de la période, ainsi que leurs répartitions par secteur et par type de matériel et comparer les réalisations par rapport aux objectifs et limites annuels fixés par le Conseil ;

Débattre de l'opportunité de prospection de nouveaux marchés, d'une nouvelle clientèle cible, d'un groupe de sociétés ou d'un secteur économique particulier ;

Débattre les études de marchés et stratégiques préalablement élaborées par le directeur central des crédits ou le responsable de contrôle de gestion.

Créer ou supprimer toutes succursales, agences ou bureaux en Tunisie ou à l'étranger.

Le volet des financements

Fixer les conditions des financements à accorder (taux de financement, durée, garanties exigées...) pour les relations dont les engagements respectent la politique du risque arrêtée par le Conseil d'Administration ;

Examiner, étudier et débattre les nouveaux dossiers de financements, ainsi que les propositions de transferts, de remplacement ou de rééchelonnements des clients de leasing.

Le volet des participations et des acquisitions des immobilisations

Discuter les nouvelles opportunités de participations remplissant les conditions fixées par le code d'investissement afin de permettre à la société de bénéficier des dégrèvements financiers ;

Approuver les prises de participations de la société et leur cession ;

Suivre la situation des sociétés de participation ;

Approuver les acquisitions importantes des immobilisations ;

Approuver la cession des biens immobiliers de la société.

Le volet des ressources et du refinancement

Suivre les besoins de la société en refinancement ;

Examiner les schémas et propositions de refinancement ;

Décider sur les aspects relatifs aux ressources et moyens nécessaires pour l'accomplissement des plans stratégiques de la Compagnie ;

Le volet du recouvrement et du contentieux

Assurer un suivi de l'activité et des plans de recouvrement au sein de la Compagnie en termes de délais, de sommes recouvrées, de biens récupérés... ;

Assurer un suivi des dossiers en contentieux et débattre des meilleures pratiques et modalités de récupération des créances compromises.

Le volet comptable

Examiner la situation financière, les prévisions et les résultats financiers de la Compagnie ;

Statuer sur les supports de reportings comptable et financier, ainsi que ceux de la communication financière;

Assurer un suivi permanent des Créances Douteuses et Litigieuses : CDL, leur couverture par les provisions et les agios ainsi que des moyens et techniques permettant leur maîtrise.

Les autres attributions :

Le Comité de Direction peut débattre et examiner tout autre sujet intéressant l'activité de la société.

➤ Le responsable de surveillance et de suivi des risques :

La structure de maîtrise et de surveillance des risques est chargée de garantir que les risques générés par l'activité de la CIL sont identifiés, couverts et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. Elle veille à assurer l'objectivité du contrôle des risques et définir la stratégie et la culture de contrôle des risques pour la compagnie.

Dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2018, les commissaires aux comptes ont soulevé que la nature des travaux assurés par la structure de surveillance et de suivi des risques ne sont pas de nature à optimiser l'utilité de la fonction qui lui est associée.

3 - 5 - 1 - 2 - FONCTIONNEMENT DES METIERS DE CONTROLE

Responsable de contrôle conformité :

Il est chargé de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et bonnes pratiques. Madame MEKSI Mouna a été nommée par le Conseil d'Administration n°81 du 17 mai 2012 comme responsable de contrôle conformité.

Responsable d'audit:

Créée le 29 mai 2001, cette cellule est chargée de :

- Evaluer en permanence le système d'information de gestion et le système informatique de la Compagnie ;
- Evaluer les processus de gouvernance de la Compagnie, de management des risques et de contrôle et contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique ;
- Veiller à l'amélioration de l'efficacité de l'organisation et des procédures ;
- Exécuter les travaux supplémentaires demandés par la direction générale ou le comité permanent d'audit interne ;
- Revoir en permanence la charte d'audit afin de s'assurer de la conformité des missions, des pouvoirs et des responsabilités de l'audit interne, aux règles et principes généralement admis en la matière ;
- Remettre au comité permanent d'audit interne et à la direction générale un rapport annuel résumant les différents rapports établis au courant de l'année.

3 - 5 - 2 - SYSTEME D'INFORMATION :

Le système d'information de la CIL est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 110 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Chaque agence est connectée au siège via une ligne principale de type Fibre Optique et une autre de secours de type LS pour leurs permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Les principales applications utilisées par la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivantes :

- Application commerciale : cette application assure la gestion commerciale des demandes de financement, la réalisation des mises en force, la production des documents contractuels relatifs aux clients et fournisseurs, la facturation des loyers et ces accessoires, la saisie des règlements clients et fournisseurs, la gestion de la trésorerie, la gestion du service assurance, la génération ou l'intégration automatique des écritures comptables correspondantes à tous ces aspects, la gestion du service recouvrement, la gestion des clients en contentieux, la gestion des matériels récupérés et la génération des statistiques de la CIL ;
- Application Comptable : cette application permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables de la CIL ;
- Logiciel de Paie : qui permet la gestion de la paie du personnel de la CIL ;
- Accès au système d'information de la BCT : la CIL dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement (application SED) ;

En outre, la CIL dispose des systèmes suivants afin d'assurer la sécurité informatique de son système d'information :

- Un logiciel d'anti-virus : La solution antivirale déployée est gérée d'une manière centralisée. Elle veille à la sécurité et la pérennité de tout le parc informatique de la CIL : serveurs et postes de travail ;
- Cyberoam Firewall : il fournit un contrôle d'accès web et une protection aux utilisateurs qui accèdent à Internet, en fournissant l'authentification, le filtrage des paquets et des couches d'application et aussi l'inspection avancée. Ainsi, les stratégies d'accès sont bien configurées.
- Un logiciel de gestion de mise à jour automatique via Internet WSUS de Microsoft : Ce logiciel de gestion de mise à jour permet à l'administrateur de contrôler le déploiement et la maintenance des versions des logiciels intermédiaires dans les environnements de production. Il aide aussi l'administrateur à préserver l'efficacité de ses opérations, à éliminer les failles de sécurité et à assurer la stabilité de son environnement de production.
- Un logiciel de sauvegarde : la CIL utilise Backup Exec 2016 R2 tant que solution de sauvegarde et de restauration des données.
- La CIL a mis en place un site de secours au niveau de Nabeul. Toute manipulation au niveau du siège est répliquée en temps réel dans ce site.

Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2018 l'absence d'un responsable de la sécurité du système d'information (RSSI) s'occupant de la sécurité des hardwares et des softwares.

La société n'a pas procédé à l'évaluation du niveau de sécurité de son système d'information par rapport aux normes internationales, aux exigences de son métier et aux exigences réglementaires notamment celles de la loi n° 2004-1250.

3 - 6 - FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE :

La Compagnie Internationale de Leasing, comme les sociétés du secteur, est confrontée aux risques suivants :

❖ Risque de crédits :

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la direction de crédit de la CIL se charge de la collecte d'informations auprès des clients et des autres sources professionnelles qui vont conduire à décider de l'opportunité d'accorder ou non le crédit. Les organes habilités à engager l'établissement sont clairement définis au niveau de la CIL avec un contrôle systématique assuré par l'application informatique.

Ces dossiers sont par la suite analysés par le service étude et évaluations sur la base des données financières et comptables du client et seront en dernière étape, traités par le comité de crédit (financement ne dépassant pas 50 mDt).

Le suivi du risque de crédit est assuré à travers la surveillance du risque de concentration des crédits qui peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique.

Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2018, lors de la revue de certains dossiers juridiques, la non conformité aux dispositions de l'article 24 de la circulaire n°2006-19, relative à la bonne appréciation du risque de crédit à encourir par la société.

❖ Risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- Des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- Des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Le risque de change est couvert par Tunis Re.

❖ Risque globaux de taux d'intérêt

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

La Compagnie Internationale de Leasing n'est pas exposée à ce type de risque pour les crédits accordés à sa clientèle vu que les taux prévus au niveau des contrats de leasing sont fixes. Toutefois, ce type de risque peut être appréhendé au niveau des crédits de financement contractés auprès des autres établissements bancaires lorsqu'ils sont indexés au TMM.

En effet, la CIL gère ce type de risque corrélativement avec le risque de liquidité tout en maintenant une politique prudente en termes d'octroi des crédits avec la consolidation de ses efforts en matière d'évaluation du risque client.

❖ Risque de liquidité

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, la direction financière de la CIL veille à s'assurer de l'adéquation entre les sorties et les rentrées d'argent à travers, d'une part, l'analyse des ressources et des emplois de la compagnie et d'autre part, la permanente surveillance du coefficient minimum de liquidité qui représente le rapport entre le total des liquidités et des actifs réalisables à court terme et celui des exigibilités à court terme.

❖ Risque de règlement

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction juridique, de recouvrement et du contentieux se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

❖ Risque opérationnel

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur essentiellement:

- La cartographie des risques opérationnels;
- L'évaluation des risques opérationnels;
- La définition d'un plan d'action pour la maîtrise de ces risques.

❖ **Les commissaires aux comptes ont relevé au niveau du rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2018 certaines défaillances notamment en ce qui concerne :**

❖ **La gestion du risque opérationnel : L'implication du responsable actuellement désigné pour la surveillance et le suivi des risques dans le contrôle d'une partie des risques opérationnels, liés à certains processus métiers, n'est pas de nature à assurer l'efficacité escompté des travaux liés à la gestion du risque opérationnel au sein de la CIL.**

Par ailleurs, les travaux actuellement assurés sont de nature à empiéter sur ceux des correspondants risques, ainsi que de l'audit interne

❖ **Le suivi des clients : L'examen des dossiers commerciaux de certains clients dont l'engagement dépasse les 5 millions de dinars a permis de constater, dans certains cas, l'absence des états exigés selon l'article 7 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire n°2001-12 du 4 mai 2001. Cette situation ne répond pas aux exigences de la circulaire sus indiquée ;**

- ❖ **Le système de notation interne : Le défaut de finalisation et de mise en place définitive du système de notation interne, est de nature à priver la société des résultats escomptés de l'instauration d'un tel système d'appréciation du risque de crédit.;**
- ❖ **Le plan de continuité d'activité : Un Plan de Continuité des Activités (PCA) a été élaboré et testé par la Compagnie, Toutefois, aucune diffusion de la documentation et des procédures y afférentes n'a été effectuée auprès du personnel. Aussi, le comité des risques n'a pas approuvé les mises à jour nécessaires, une situation qui ne permet pas à la société de détecter à temps les éventuels dysfonctionnements qui peuvent mettre en péril la continuité d'exploitation.**
- ❖ **Le dispositif de contrôle interne relatif à la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme : L'examen du dispositif actuel de contrôle interne fait ressortir une non conformité à la réglementation en vigueur, notamment, celle relative à la circulaire de la BCT n°2013-15 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et à la loi organique n°26-2015 du 7 août 2015 et la circulaire n° 2017-08 du 19 septembre 2017 relative à la lutte contre les mêmes risques ;**
- ❖ **Le manuel comptable : La Compagnie Internationale de Leasing dispose d'un manuel comptable qui n'est pas régulièrement mis à jour.**

La CIL s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur.

3 - 7 - DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

Les clients de la CIL sont à 100% privés.

Note relative à l'application de la circulaire n°2018-06 du 05/06/2018:

❖ Application de l'article 50 :

En vertu de l'article 50 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ; et

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31 décembre 2018, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à 7 999 520 DT et représentent 10,21% des fonds propres nets.

Au 30 juin 2019, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à 7 448 627 DT et représentent 8,94% des fonds propres nets.

Il n'existe pas des clients à la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 15% des fonds propres.

L'article 50 est donc respecté.

❖ Application de l'article 51 :

En vertu de l'article 51 de la circulaire susmentionnée, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31 décembre 2018 et 30 juin 2019, il n'existe pas de clients à la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 25% des fonds propres.

L'article 51 est donc respecté.

❖ Application de l'article 52 :

En vertu de l'article 52 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de l'établissement financier, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets, soit 20 835 972 Dt.

	31/12/2018	30/06/2019
Total du risque encouru sur les dirigeants, administrateurs et actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%	10 004 746	4 776 041
fonds propres nets	78 375 998	83 343 889

Les dispositions de l'article 52 sont donc respectées.

❖ Application de l'article 9 : adéquation des fonds propres

En vertu de l'article 9 nouveau de la circulaire susmentionnée, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Par ailleurs, les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs à 7% des risques encourus.

Ratio de solvabilité

	31/12/2018	30/06/2019
Total des risques encourus	599 448 021	593 655 439
Fonds propres nets	78 375 998	83 343 889
Ratio de solvabilité	13,08%	14,04%
Ratio de solvabilité de N-1	13,61%	13,09%
Fonds propres nets de base	71 681 998	78 649 889
Fonds propres nets de base / Risques encourus	11,96%	13,25%
Fonds propres nets de base / Risques encourus N-1	12,33%	11,96%

L'article 9 est donc respecté.

3 - 8 - ANALYSE SWOT :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• un ROE assez élevé par rapport au secteur coté, de 17,3% au 31 décembre 2018 (vs une moyenne de 8% pour l'ensemble du secteur coté).• Elle occupe la cinquième place sur le marché en termes d'encours, avec une part de marché de 11,8% au 31 décembre 2018.• Un faible taux de créances classées (6,1%).• La compagnie de leasing s'affiche à fin 2018 en tête des sociétés de leasing les plus productives	<ul style="list-style-type: none">• Une présence limitée au marché local.

avec un coefficient d'exploitation de (31,3%) (contre 45,2% pour l'ensemble du secteur coté).	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'implantation en Algérie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence de plus en plus rude sur le marché ; • Marché arrivé à maturité ; • Conjoncture économique actuelle délicate ; • Manque de liquidité sur le marché ; • Ressources de plus en plus chères.

3 - 9 - LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS OU PASSE :

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

3 - 10 - POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF:

L'effectif de la CIL est réparti comme suit :

Catégories	2014	2015	2016	2017	2018	31/07/2019
Personnel de direction	18	18	18	17	25	24
Personnel d'encadrement	45	56	56	58	53	51
Personnel d'exécution	18	19	18	18	15	12
Total	81	93	92	93	90	87

Le volet social bénéficie d'un intérêt particulier de la part de la direction générale de la société, notamment à travers :

- ❖ Mise en place de programme de formation de nature à améliorer les compétences des employés et leur polyvalence. Les frais de séminaire et de formation pour l'année 2018 s'élèvent à 7 494 dinars ;
- ❖ La motivation de l'ensemble du personnel à travers la mise en place d'un fonds social alimenté par les bénéfices de la société (500 000 dinars selon les états financiers au 31/12/2018) et qui permet d'octroyer un ensemble de prêt au personnel.

Le montant global du fond social au 31 décembre 2018 est de 2 627 671 dinars ;

- ❖ L'encouragement des employés de la CIL à souscrire à son capital et ce à travers l'octroi des prêts destinés à la souscription dans un compte d'épargne en action (CEA).

Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2018 que les procédures d'octroi des congés n'est pas conforme aux dispositions de l'article 31 de la convention collective nationale du personnel et avec la note interne du 24 mars 2011 et ne permet pas un suivi rigoureux des congés.

3 - 11 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA CIL :

La Compagnie Internationale de Leasing prévoit pour la période du Business Plan, des investissements d'aménagement et de renouvellement et en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux de l'ordre de **300 000 dinars**.

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéfices en le maintenant à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital. A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements, d'une moyenne de **7 162** mille dinars à partir de 2019.

CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4 - 1 - PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2018:

Au 31 décembre 2018, les principaux éléments constituant le patrimoine de la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivants :

4 - 1 - 1 - CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
Créances sur contrats mis en force	533 646 694	521 361 320
Encours financiers	497 967 936	494 109 385
Impayés	38 123 500	29 571 042
Intérêts échus différés	(2 444 743)	(2 319 108)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 419 233	1 460 540
Total brut des créances de leasing	<u>535 065 927</u>	<u>522 821 861</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 864 868)	(7 486 648)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 161 337)	(14 842 272)
Provisions collectives	(4 694 000)	(3 195 000)
Produits réservés	(3 491 918)	(3 269 337)
Total net des créances de leasing	<u>502 853 803</u>	<u>494 028 603</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2017</u>	<u>495 569 925</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	247 325 698
- Relocations	3 524 920
- Transferts	18 578 574
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(223 297 123)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 978)
- Cessions anticipées	(22 709 982)
- Relocations	(3 079 425)
- Transferts	(16 523 441)
<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	<u>499 387 168</u>

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	219 938 352	209 080 176
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	355 062 422	363 415 740
- A recevoir dans plus de 5 ans	7 839 190	7 536 186
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	582 839 964	580 032 102
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	43 380 698	42 267 940
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	46 483 798	49 272 530
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	857 108	896 922
Total des produits financiers non acquis	90 721 604	92 437 392
- Valeurs résiduelles	400 072	1 067 135
- Contrats suspendus ordinaires	1 471	-
- Contrats suspendus contentieux	5 448 032	5 447 540
- Contrats en instance de mise en force	1 419 233	1 460 540
<u>Encours des contrats</u>	499 387 168	495 569 925

4 - 1 - 2 - PORTEFEUILLE COMMERCIAL :

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Certificats de Dépôt	10 000 000	10 000 000
- Titres SICAV	107 043	-
<u>Total</u>	10 107 043	10 000 000

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	107,043	107 043

4 - 1 - 3 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres de participation	9 305 008	9 305 008
- Titres immobilisés	30 803 313	19 097 413
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>40 110 321</u>	<u>28 404 421</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>39 110 321</u>	<u>27 404 421</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(153 770)	(240 514)
<u>Montant net</u>	<u>38 956 551</u>	<u>27 163 907</u>

Les provisions constituées concernent exclusivement la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI).

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2017	19 097 413	18 097 413	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 7	2 770 000	2 770 000	-
- Société TUNIFRIES	887 000	887 000	-
- Société POLYBAT	2 190 000	2 190 000	-
- Société MAS EXPORT	420 000	420 000	-
- Société PROINJECT	500 000	500 000	-
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	-
- BIAT (Banque Internationale Arabe de Tunisie)	4 800 000	4 800 000	-
Total des acquisitions de la période	13 567 000	13 567 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- Société ARMA PLUS	224 800	224 800	-
- Société MEDICARS	300 000	300 000	-
- Société GREEN TECNO	23 300	23 300	-
- Société INVEST IMMO	15 000	15 000	-
- Société PRO HOUSE	21 000	21 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	26 400	26 400	-
- Société REDTEC	58 300	58 300	-
- Société ECOMAT	240 000	240 000	-
- Société VESTA	291 300	291 300	-
- Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société HOLFOOD	75 000	75 000	-
- Société SUPERFOOD JUICERY	35 000	35 000	-
- Société HF CONSULTING	25 500	25 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	20 010	20 010	-
- Société MEGA REAL ESTATE	20 000	20 000	-
- Société LES DÉLICES DE MAMAN	35 000	35 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	22 320	22 320	-
- Société TECNO CAP BON	7 290	7 290	-
- Société MCS	202 600	202 600	-
- Société SEI	38 300	38 300	-
- Société TRUST IMMO	29 980	29 980	-
Total des cessions de la période	1 761 100	1 761 100	-
<u>Liquidation de la période</u>			
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000	-
Total des liquidations de la période	100 000	100 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2018</u>	30 803 313	29 803 313	1 000 000

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2018 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage déteu</u>	
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	De 1998 à 2017	99,96%	
* CIL SICAR	7 999 520	1,000	1,000	7 999 520	2010/2011/2013	99,99%	
<u>Total des titres de participations</u>				9 305 008			
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91%	(*)
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%	
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%	(*)
* Société ECOMAT	55 000	25,000	25,000	1 375 000	2014/2015/2017	24,60%	(*)
* Société GREEN TECHNO	234	100,000	100,000	23 400	2014	9,96%	
* Société PRO IMMO HAMMAMET	6 102	10,000	10,000	61 020	2014	14,36%	
* Société INVEST IMMO	1 500	10,000	10,000	15 000	2014	10,00%	
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	2014	21,07%	(*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00%	(*)
* Société RED TEC	584	100,000	100,000	58 400	2015	13,27%	
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014		
* Société MCS	4 785	100,000	100,000	478 500	2014/2017	18,40%	
* Société TRUST IMMO	83 353	1,000	1,000	83 353	2014	14,62%	
* Société SEI	1 273	100,000	100,000	127 300	2014	13,40%	
* Société TECHNO INVEST & CONSUL'	736	100,000	100,000	73 600	2014	8,18%	
* Société HOLFOOD	750	100,000	100,000	75 000	2015	15,00%	
* Société SUPERFOOD JUICERY	350	100,000	100,000	35 000	2015	14,58%	
* Société ECOLE EL EUCH	3 999	10,000	10,000	39 990	2015	11,76%	
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	5,78%	
* Société HF CONSULTING	2 550	10,000	10,000	25 500	2015	15,00%	
* Société MEGA REAL ESTATE	200	100,000	100,000	20 000	2015	13,33%	
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	(*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	2015	7,00%	
* Société PROHOUSE	210	100,000	100,000	21 000	2015	14,79%	
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00%	(*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00%	(*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17%	(*)
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,05%	
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016		
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016		
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 7	27 700	100,000	100,000	2 770 000	2018		
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	2018	0,24%	
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	2018	0,65%	
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	2018	1,93%	
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	2018	29,68%	(*)
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	2018	30,00%	(*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	2018	13,60%	
<u>Total des titres immobilisés</u>				30 803 313			
<u>Total général</u>				40 108 321			

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

4 - 1 - 4 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	123 440	9 992	-	-	-	133 432	113 305	10 014	-	-	123 319	10 112
Total des immobilisations incorporelles		123 440	9 992	=	=	=	133 432	113 305	10 014	=	=	123 319	10 112
Immeubles	5,0%	5 555 089	855 086	150 000	-	-	6 560 175	2 911 293	241 520	-	-	3 152 813	3 407 362
Matériel de transport	20,0%	1 336 083	189 960	-	(158 569)	-	1 367 474	589 860	238 146	(158 180)	-	669 826	697 648
Equipements de bureau	10,0%	424 787	107 725	-	(28 847)	(17 424)	486 241	330 992	24 008	(20 894)	(16 489)	317 616	168 624
Matériel informatique	33,3%	302 160	23 729	-	-	(11 735)	314 154	285 773	11 534	-	(11 735)	285 572	28 582
Installations générales	10,0%	584 477	100 157	-	(29 525)	(27 209)	627 900	375 449	40 773	(27 377)	(26 361)	362 484	265 416
Immeubles hors exploitation (*)		2 715 636	36 055	-	-	-	2 751 691	-	-	-	-	-	2 751 691
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		150 000	176 471	(150 000)	-	-	176 471	-	-	-	-	-	176 471
Total des immobilisations corporelles		11 068 233	1 489 183	=	(216 942)	(56 368)	12 284 106	4 493 367	555 981	(206 451)	(54 585)	4 788 311	7 495 795
TOTAUX		11 191 673	1 499 175	-	(216 942)	(56 368)	12 417 538	4 606 672	565 995	(206 451)	(54 585)	4 911 631	7 505 907

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

4 - 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2018:

4 - 2 - 1 - BILANS INDIVIDUELS COMPARES AU 31 DECEMBRE:

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	<u>2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>2016</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	15 769 548	13 999 897	10 388 968
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	502 853 803	494 028 603	413 823 455
Portefeuille-titres commercial	6	10 107 043	10 000 000	11 000 000
Portefeuille d'investissement	7	38 956 551	27 163 907	27 797 128
Valeurs Immobilisées	8	7 505 907	6 585 001	5 150 229
Autres actifs	9	11 322 785	9 985 239	5 414 258
TOTAL DES ACTIFS		<u>586 515 637</u>	<u>561 762 646</u>	<u>473 574 038</u>
PASSIFS	Notes	<u>2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>2016</u>
Dettes envers la clientèle	10	3 750 310	3 540 148	3 299 044
Emprunts et dettes rattachées	11	456 189 895	433 479 019	366 320 579
Fournisseurs et comptes rattachés	12	36 067 701	43 590 112	31 463 118
Autres passifs	13	7 929 503	5 981 306	4 621 942
TOTAL DES PASSIFS		<u>503 937 409</u>	<u>486 590 584</u>	<u>405 704 682</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		35 494 604	31 431 066	29 717 978
Résultats reportés		13 160 591	10 190 899	7 298 511
Actions propres		(3 247 071)	(2 951 339)	(3 000 537)
Résultat de l'exercice		12 170 105	11 501 435	8 853 403
Total des capitaux propres	14	<u>82 578 228</u>	<u>75 172 062</u>	<u>67 869 355</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>586 515 637</u>	<u>561 762 646</u>	<u>473 574 038</u>

4 - 2 - 2 - ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
ENGAGEMENTS DONNES		85 801 895	84 960 742	68 026 244
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	38- A-1	9 707 978	19 055 042	15 699 038
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	38- A-2	75 093 917	64 905 700	52 327 206
Engagements sur titres	38- A-3	1 000 000	1 000 000	-
ENGAGEMENTS RECUS		733 057 701	743 382 606	608 952 896
Cautions Reçues	38- B-1	248 556 367	245 333 908	200 394 862
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	38- B-2	90 721 604	92 437 392	77 789 240
Valeurs des biens, objet de leasing	38- B-3	393 779 730	405 611 306	330 768 794
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		2 500 000	41 500 000	28 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	38- C-1	2 500 000	41 500 000 *	28 500 000

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 8.000.000 Euro.

4 - 2 - 3 - ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>2016</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	61 724 838	52 049 919	43 990 242
Intérêts et charges assimilées	16	(36 145 771)	(27 898 224)	(23 236 340)
Produits des placements	17	1 672 062	1 279 371	1 139 120
Autres produits d'exploitation		147 035	253 346	299 488
Produit net		<u>27 398 165</u>	<u>25 684 412</u>	<u>22 192 510</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	18	5 169 043	5 225 446	4 487 658
Dotations aux amortissements	19	561 781	466 748	463 712
Autres charges d'exploitation	20	2 849 064	2 249 948	2 016 092
Total des charges d'exploitation		<u>8 579 888</u>	<u>7 942 142</u>	<u>6 967 462</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>18 818 277</u>	<u>17 742 270</u>	<u>15 225 048</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	3 179 512	3 009 114	3 844 206
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	71 319	80 792	(34 047)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>15 567 446</u>	<u>14 652 364</u>	<u>11 414 889</u>
Autres gains ordinaires	23	149 473	246 058	755 522
Autres pertes ordinaires	24	(6 771)	(138)	(185)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>15 710 148</u>	<u>14 898 284</u>	<u>12 170 226</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(3 097 538)	(2 972 243)	(2 413 414)
Contribution sociale de solidarité	25	(88 501)	-	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>12 524 109</u>	<u>11 926 041</u>	<u>9 756 813</u>
Contribution Conjoncturelle	25	(354 004)	(424 606)	(903 410)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>12 170 105</u>	<u>11 501 435</u>	<u>8 853 403</u>
Résultat par action	14	2,540	2,394	1,839

4 - 2 - 4 - ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2018</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2017</u>	<u>2016</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	26	346 580 473	307 591 067	268 988 426
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(294 617 025)	(327 017 138)	(249 302 621)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(8 656 740)	(7 946 479)	(6 164 523)
Intérêts payés	29	(33 317 638)	(26 192 088)	(22 844 520)
Impôts et taxes payés	30	(8 626 640)	(3 696 920)	(6 094 849)
Placements monétaires	6	(107 043)	1 000 000	(10 500 000)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(2 360 956)	(463 485)	448 746
		<u>(1 105 568)</u>	<u>(56 725 043)</u>	<u>(25 469 342)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(1 499 175)	(1 902 398)	(1 878 772)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	88 821	130 390	756 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(13 567 000)	(2 122 500)	(9 004 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	2 556 336	3 297 616	4 259 365
		<u>(12 421 017)</u>	<u>(596 891)</u>	<u>(5 867 407)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à la cession des actions propres		-	52 685	55 793
Décassements suite au rachat d'actions propres	14	(295 732)	(840)	(51 766)
Dividendes et autres distributions	35	(4 468 260)	(4 250 503)	(4 205 005)
Encaissements provenant des emprunts	11	390 299 500	350 667 000	208 715 000
Remboursements d'emprunts	11	(370 239 271)	(285 535 479)	(171 095 531)
		<u>15 296 236</u>	<u>60 932 863</u>	<u>33 418 491</u>
Variation de trésorerie				
		<u>1 769 651</u>	<u>3 610 929</u>	<u>2 081 743</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	13 999 897	10 388 968	8 307 225
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	15 769 548	13 999 897	10 388 968

4 - 3 - NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 :

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société:

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires. L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2018, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour

protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Banques	15 512 789	13 665 325
- Caisses	256 759	334 571
Total	<u>15 769 548</u>	<u>13 999 897</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
Créances sur contrats mis en force	533 646 694	521 361 320
Encours financiers	497 967 936	494 109 385
Impayés	38 123 500	29 571 042
Intérêts échus différés	(2 444 743)	(2 319 108)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 419 233	1 460 540
Total brut des créances de leasing	<u>535 065 927</u>	<u>522 821 861</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 864 868)	(7 486 648)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 161 337)	(14 842 272)
Provisions collectives	(4 694 000)	(3 195 000)
Produits réservés	(3 491 918)	(3 269 337)
Total net des créances de leasing	<u>502 853 803</u>	<u>494 028 603</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2017</u>	<u>495 569 925</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	247 325 698
- Relocations	3 524 920
- Transferts	18 578 574
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(223 297 123)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 978)
- Cessions anticipées	(22 709 982)
- Relocations	(3 079 425)
- Transferts	(16 523 441)
<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	<u>499 387 168</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	219 938 352	209 080 176
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	355 062 422	363 415 740
- A recevoir dans plus de 5 ans	7 839 190	7 536 186
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	582 839 964	580 032 102
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	43 380 698	42 267 940
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	46 483 798	49 272 530
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	857 108	896 922
Total des produits financiers non acquis	90 721 604	92 437 392
- Valeurs résiduelles	400 072	1 067 135
- Contrats suspendus ordinaires	1 471	-
- Contrats suspendus contentieux	5 448 032	5 447 540
- Contrats en instance de mise en force	1 419 233	1 460 540
<u>Encours des contrats</u>	499 387 168	495 569 925

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Bâtiment et travaux publics	45 623 891	55 031 725
Industrie	58 875 243	63 903 855
Tourisme	74 727 754	61 472 071
Commerces et services	227 909 973	228 756 508
Agriculture	92 250 307	86 405 766
<u>Total</u>	499 387 168	495 569 925

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Equipements	48 108 993	55 530 512
Matériel roulant	382 802 771	368 362 443
Matériel spécifique	99 951	105 276
<u>Sous Total</u>	431 011 715	423 998 232
Immobilier	68 375 453	71 571 693
<u>Total</u>	499 387 168	495 569 925

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	27 621 079	19 094 017
Inférieur à 1 mois	12 517 245	7 778 215
Entre 1 et 3 mois	7 422 907	4 869 057
Entre 3 et 6 mois	1 184 754	1 399 946
Entre 6 mois et 1 année	1 336 269	1 155 187
Supérieur à 1 année	5 159 904	3 891 612
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 502 422	10 477 025
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>38 123 500</u>	<u>29 571 042</u>

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	395 770 351	88 719 113	2 203 832	1 813 961	9 460 678	497 967 936
Impayés	4 483 779	13 349 996	1 094 662	776 910	18 418 153	38 123 500
Contrats en instance de mise en force	1 419 233	-	-	-	-	1 419 233
CREANCES LEASING	401 673 363	102 069 109	3 298 494	2 590 872	27 878 831	537 510 669
Avances reçues (*)	(3 230 207)	(5 053)	-	-	(509 975)	(3 745 235)
ENCOURS GLOBAL	398 443 155	102 064 056	3 298 494	2 590 872	27 368 856	533 765 433
ENGAGEMENTS HORS BILAN	9 707 978	-	-	-	-	9 707 978
TOTAL ENGAGEMENTS	408 151 134	102 064 056	3 298 494	2 590 872	27 368 856	543 473 412
Produits réservés	-	-	(241 713)	(226 706)	(3 023 499)	(3 491 918)
Provisions sur encours financiers	-	-	(22 782)	(338 759)	(7 503 328)	(7 864 868)
Provisions sur impayés	-	-	(380 627)	(442 870)	(15 337 841)	(16 161 337)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(645 122)	(1 008 335)	(25 864 667)	(27 518 124)
ENGAGEMENTS NETS	408 151 134	102 064 056	2 653 372	1 582 537	1 504 189	515 955 288
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,48%	5,04%	
			6,12%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2017			6,36%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			19,56%	38,92%	94,50%	
			82,74%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2017			74,40%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Certificats de Dépôt	10 000 000	10 000 000
- Titres SICAV	107 043	-
<u>Total</u>	<u>10 107 043</u>	<u>10 000 000</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	107,043	107 043

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres de participation	9 305 008	9 305 008
- Titres immobilisés	30 803 313	19 097 413
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>40 110 321</u>	<u>28 404 421</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>39 110 321</u>	<u>27 404 421</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(153 770)	(240 514)
<u>Montant net</u>	<u>38 956 551</u>	<u>27 163 907</u>

Les provisions constituées concernent exclusivement la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI).

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2017	19 097 413	18 097 413	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 7	2 770 000	2 770 000	-
- Société TUNIFRIES	887 000	887 000	-
- Société POLYBAT	2 190 000	2 190 000	-
- Société MAS EXPORT	420 000	420 000	-
- Société PROINJECT	500 000	500 000	-
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	-
- BIAT (Banque Internationale Arabe de Tunisie)	4 800 000	4 800 000	-
Total des acquisitions de la période	13 567 000	13 567 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- Société ARMA PLUS	224 800	224 800	-
- Société MEDICARS	300 000	300 000	-
- Société GREEN TECNO	23 300	23 300	-
- Société INVEST IMMO	15 000	15 000	-
- Société PRO HOUSE	21 000	21 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	26 400	26 400	-
- Société REDTEC	58 300	58 300	-
- Société ECOMAT	240 000	240 000	-
- Société VESTA	291 300	291 300	-
- Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société HOLFOOD	75 000	75 000	-
- Société SUPERFOOD JUICERY	35 000	35 000	-
- Société HF CONSULTING	25 500	25 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	20 010	20 010	-
- Société MEGA REAL ESTATE	20 000	20 000	-
- Société LES DÉLICES DE MAMAN	35 000	35 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	22 320	22 320	-
- Société TECNO CAP BON	7 290	7 290	-
- Société MCS	202 600	202 600	-
- Société SEI	38 300	38 300	-
- Société TRUST IMMO	29 980	29 980	-
Total des cessions de la période	1 761 100	1 761 100	-
<u>Liquidation de la période</u>			
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000	-
Total des liquidations de la période	100 000	100 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2018</u>	<u>30 803 313</u>	<u>29 803 313</u>	<u>1 000 000</u>

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2018 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>	
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	De 1998 à 2017	99,96%	
* CIL SICAR	7 999 520	1,000	1,000	7 999 520	2010/2011/2013	99,99%	
Total des titres de participations				9 305 008			
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91%	(*)
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%	
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%	(*)
* Société ECOMAT	55 000	25,000	25,000	1 375 000	2014/2015/2017	24,60%	(*)
* Société GREEN TECHNO	234	100,000	100,000	23 400	2014	9,96%	
* Société PRO IMMO HAMMAMET	6 102	10,000	10,000	61 020	2014	14,36%	
* Société INVEST IMMO	1 500	10,000	10,000	15 000	2014	10,00%	
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	2014	21,07%	(*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00%	(*)
* Société RED TEC	584	100,000	100,000	58 400	2015	13,27%	
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014		
* Société MCS	4 785	100,000	100,000	478 500	2014/2017	18,40%	
* Société TRUST IMMO	83 353	1,000	1,000	83 353	2014	14,62%	
* Société SEI	1 273	100,000	100,000	127 300	2014	13,40%	
* Société TECHNO INVEST & CONSUL'	736	100,000	100,000	73 600	2014	8,18%	
* Société HOLFOOD	750	100,000	100,000	75 000	2015	15,00%	
* Société SUPERFOOD JUICERY	350	100,000	100,000	35 000	2015	14,58%	
* Société ECOLE EL EUCH	3 999	10,000	10,000	39 990	2015	11,76%	
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	5,78%	
* Société HF CONSULTING	2 550	10,000	10,000	25 500	2015	15,00%	
* Société MEGA REAL ESTATE	200	100,000	100,000	20 000	2015	13,33%	
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	(*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	2015	7,00%	
* Société PROHOUSE	210	100,000	100,000	21 000	2015	14,79%	
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00%	(*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00%	(*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17%	(*)
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,05%	
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016		
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016		
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 7	27 700	100,000	100,000	2 770 000	2018		
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	2018	0,24%	
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	2018	0,65%	
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	2018	1,93%	
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	2018	29,68%	(*)
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	2018	30,00%	(*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	2018	13,60%	
Total des titres immobilisés				30 803 313			
Total général				40 108 321			

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	123 440	9 992	-	-	-	133 432	113 305	10 014	-	-	123 319	10 112
Total des immobilisations incorporelles		123 440	9 992	-	-	-	133 432	113 305	10 014	-	-	123 319	10 112
Immeubles	5,0%	5 555 089	855 086	150 000	-	-	6 560 175	2 911 293	241 520	-	-	3 152 813	3 407 362
Matériel de transport	20,0%	1 336 083	189 960	-	(158 569)	-	1 367 474	589 860	238 146	(158 180)	-	669 826	697 648
Equipements de bureau	10,0%	424 787	107 725	-	(28 847)	(17 424)	486 241	330 992	24 008	(20 894)	(16 489)	317 616	168 624
Matériel informatique	33,3%	302 160	23 729	-	-	(11 735)	314 154	285 773	11 534	-	(11 735)	285 572	28 582
Installations générales	10,0%	584 477	100 157	-	(29 525)	(27 209)	627 900	375 449	40 773	(27 377)	(26 361)	362 484	265 416
Immeubles hors exploitation (*)		2 715 636	36 055	-	-	-	2 751 691	-	-	-	-	-	2 751 691
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		150 000	176 471	(150 000)	-	-	176 471	-	-	-	-	-	176 471
Total des immobilisations corporelles		11 068 233	1 489 183	-	(216 942)	(56 368)	12 284 106	4 493 367	555 981	(206 451)	(54 585)	4 788 311	7 495 795
TOTAUX		11 191 673	1 499 175	-	(216 942)	(56 368)	12 417 538	4 606 672	565 995	(206 451)	(54 585)	4 911 631	7 505 907

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Prêts au personnel	4 224 588	3 805 555
- Personnels, avances et acomptes	12 155	11 369
- Créances sur cessions d'immobilisations	132 422	171 465
- Avances aux fournisseurs	1 002	92 173
- Etat, crédit de TVA	-	2 515 365
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	4 264 098	1 578 493
- Produits à recevoir des tiers	1 096 713	435 812
- Compte d'attente/ avance de TVA	225 069	226 371
- Compte d'attente	121 701	227 802
- Charges constatées d'avance	38 954	24 095
- Compte courant, fonds gérés	486 342	283 126
- Autres comptes débiteurs	335 433	237 997
- Charges à répartir (A)	5 333	12 319
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	435 043	534 690
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	467 893	510 937
<u>Total brut</u>	<u>11 846 744</u>	<u>10 667 569</u>
A déduire :		
- Provisions	(523 959)	(682 330)
<u>Montant net</u>	<u>11 322 785</u>	<u>9 985 239</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	744 863	8 001	752 863	732 543	14 986	747 530	5 333
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	4 811 003	213 361	5 024 364	4 276 314	313 008	4 589 321	435 043
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	859 004	198 884	1 057 888	348 067	241 928	589 995	467 893
TOTAUX		6 414 870	420 245	6 835 115	5 356 925	569 922	5 926 847	908 268

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 554.937 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Avances et acomptes reçus des clients	3 745 235	3 535 073
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	3 750 310	3 540 148

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Banques locales	190 887 405	157 650 149
- Banques étrangères	97 902 243	71 902 869
- Emprunts obligataires	123 050 600	138 727 000
- Certificats de dépôt	13 500 000	19 000 000
- Certificats de leasing	18 000 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	443 340 248	423 280 018
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 041 257	3 103 282
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 214 226	777 356
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 420 996	6 117 818
- Intérêts courus sur certificats de leasing	656 148	586 682
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(333 954)	(235 733)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(14 299)	(18 183)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts	(134 727)	(132 221)
<u>Total dettes rattachées</u>	12 849 647	10 199 001
<u>Total</u>	456 189 895	433 479 019

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAUX DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	200 000	-	200 000	-	-	-
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	500 000	-	500 000	-	-	-
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	600 000	-	-	-
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 231 808	-	1 065 400	1 166 408	-	1 166 408
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 918 341	-	597 345	1 320 996	682 494	638 502
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	4 500 000	-	1 500 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATIARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
ATIARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	2 800 000	-	700 000	2 100 000	1 400 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	3 000 000	-	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 156 171	843 829
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	1 500 000	-	1 500 000	750 000	750 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000
BIAT	5 000 000	Crédits relais	-	39 000 000	34 000 000	5 000 000	-	5 000 000
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
Sous-total			157 650 149	114 500 000	81 262 745	190 887 405	123 522 000	67 365 405

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
BANQUES ETRANGERES									
B.E.I 2012	EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	2 192 278	-	1 410 075	782 203	-	782 203
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	6 866 306	-	1 789 623	5 076 683	2 981 444	2 095 239
BIRD		13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	9 800 000	4 000 000	-	13 800 000	13 800 000	-
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	3 571 428	-	714 286	2 857 143	2 142 857	714 286
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	20 117 857	-	9 317 143	10 800 714	1 484 571	9 316 143
BERD		25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 500 000	10 500 000	-	25 000 000	21 571 429	3 428 571
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	14 855 000	15 425 500	-	30 280 500	23 551 500	6 729 000
GGF	EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	-	9 305 000	-	9 305 000	7 975 716	1 329 284
<u>Sous-total</u>				71 902 869	39 230 500	13 231 127	97 902 243	73 507 517	24 394 726
<u>Total des crédits bancaires</u>				229 553 018	153 730 500	94 493 871	288 789 647	197 029 517	91 760 130
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
CIL 2008 subordonné		10 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
CIL 2012/2		20 000 000	Annuellement (2013-2018)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2013/1		13 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 800 000	-	2 600 000	5 200 000	2 600 000	2 600 000
CIL 2013/2		8 500 000	Annuellement (2014-2018)	1 700 000	-	1 700 000	-	-	-
CIL 2014/1		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2014/2		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2015/1		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000
CIL 2015/2		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000
CIL 2016/1		30 000 000	Annuellement (2017-2021)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2016/2		26 000 000	Annuellement (2018-2022)	26 000 000	-	5 200 000	20 800 000	15 600 000	5 200 000
CIL 2017/1		21 227 000	Annuellement (2018-2022)	21 227 000	-	4 245 400	16 981 600	12 736 200	4 245 400
CIL 2017/2		16 200 000	Annuellement (2019-2023)	-	16 200 000	-	16 200 000	12 960 000	3 240 000
CIL 2018/1		15 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	11 869 000	-	11 869 000	11 869 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>				138 727 000	28 069 000	43 745 400	123 050 600	81 765 200	41 285 400

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			19 000 000	111 000 000	116 500 000	13 500 000	-	13 500 000
<u>Sous-total</u>			19 000 000	111 000 000	116 500 000	13 500 000	-	13 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			25 000 000	59 500 000	70 500 000	14 000 000	-	14 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			11 000 000	38 000 000	45 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	97 500 000	115 500 000	18 000 000	-	18 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			55 000 000	208 500 000	232 000 000	31 500 000	-	31 500 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			423 280 018	390 299 500	370 239 271	443 340 248	278 794 718	164 545 530

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	313 994	503 695
- Effets à payer	-	112 457
- Factures non parvenues	51 260	28 050
<u>Sous total</u>	365 254	644 202
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	3 173 893	8 815 856
- Effets à payer	32 120 550	33 967 108
- Retenues de garanties et assurances décénales	408 003	162 946
<u>Sous total</u>	35 702 447	42 945 910
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	36 067 701	43 590 112

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Personnel, provisions pour congés payés	327 313	320 721
- Personnel, oppositions sur salaires	196	196
- Personnel, autres charges à payer	509 014	448 236
- Etat, retenues sur salaires	16 803	79 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	323 216	484 141
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	37 329	2 534
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	18 033	86 110
- Etat, TVA à payer	1 697 679	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	411 123	874 709
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 25)	88 501	-
- Contribution conjoncturelle (Voir note 25)	354 004	424 606
- Etat, autres impôts et taxes à payer	25 514	26 771
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	9 819	9 622
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser		
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 670	43 725
- CNSS	235 667	181 449
- CAVIS	36 010	16 096
- CNAM	19 436	14 965
- Assurance Groupe	39 704	67 773
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	329 742	348 461
- Avance sur cessions de titre immobilisés	214 100	77 000
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	73 979	73 302
- Prestataires Recouvrement	230 824	206 270
- Prestataires Assurances	1 691 969	1 075 680
- Diverses Charges à payer	457 074	489 428
- Autres produits constatés d'avance	18 524	9 501
- Compte d'attente	613 916	613 916
- Provisions pour divers risques	100 000	-
<u>Total</u>	7 929 503	5 981 306

NOTE 14:CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		30 366 933	26 648 230
- Réserves pour fonds social	(C)	2 627 671	2 282 836
- Actions propres	(D)	(3 247 071)	(2 951 339)
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Résultats reportés		13 153 624	10 183 932
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	70 408 123	63 670 626
Résultat de l'exercice (1)		12 170 105	11 501 435
Total des capitaux propres avant affectation	(G)	82 578 228	75 172 062
Nombre d'actions (2)		4 791 989	4 803 371
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,540	2,394

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2018, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2017	196 233	2 951 339
Achats de l'exercice	18 236	295 732
Solde au 31 décembre 2018	214 469	3 247 071

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2018, 4,48% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2018 à 10.320.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	10 302 900
- Résultats reportés	17 271

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	7 294 191	(3 000 537)	4 320	8 853 403	67 869 355
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2017			5 150 000	400 000	3 303 403			(8 853 403)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2017			(3 669 540)		3 669 540				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres						(840)			(840)
Cessions d'actions propres						50 038	2 647		52 685
Encaissement dividendes sur actions propres					166 798				166 798
Prélèvements sur fonds social				(167 371)					(167 371)
Résultat net de l'exercice 2017								11 501 435	11 501 435
Solde au 31 décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	10 183 932	(2 951 339)	6 967	11 501 435	75 172 062
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	4 631 435			(11 501 435)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)		2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017					(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres						(295 732)			(295 732)
Encaissement dividendes sur actions propres					186 960				186 960
Prélèvements sur fonds social				(155 165)					(155 165)
Résultat net de l'exercice 2018								12 170 105	12 170 105
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	(3 247 071)	6 967	12 170 105	82 578 228

NOTE 15:INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Intérêts de leasing	56 798 442	48 081 581
- Intérêts de retard	2 337 205	1 920 969
- Produits nets sur cession des biens en leasing	86	272 811
- Frais d'ouverture des dossiers	624 007	619 579
- Frais de rejet	1 673 390	1 293 515
- Frais sur vente	129 345	73 612
- Frais sur encaissement de titres de crédits	363 045	326 596
- Autres	21 898	25 279
Total	<u>61 947 418</u>	<u>52 613 941</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	675 139	534 781
Intérêts de retard antérieurs	412 804	238 944
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(887 399)	(753 554)
Intérêts de retard	(423 125)	(584 193)
Variation des produits réservés	<u>(222 581)</u>	<u>(564 022)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>61 724 838</u>	<u>52 049 919</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	9 790 422	10 807 223
- Intérêts des crédits des banques locales	15 170 291	9 950 233
- Intérêts des crédits des banques étrangères	6 676 613	3 338 695
- Intérêts des autres opérations de financement	4 014 074	3 405 578
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	554 937	428 119
Total des charges financières des emprunts	<u>36 206 336</u>	<u>27 929 847</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(191 345)	(136 750)
- Autres charges financières	130 765	104 967
- Pénalités	15	159
Total des autres charges financières	<u>(60 566)</u>	<u>(31 623)</u>
Total général	<u>36 145 771</u>	<u>27 898 224</u>

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Intérêts des comptes courants	14 207	14 155
- Plus values sur cession des titres immobilisés	593 844	569 319
- Dividendes	415 975	215 715
- Moins values sur fonds gérés	-	(803)
- Moins values sur cession des titres immobilisés	(35 708)	-
- Plus values sur titres SICAV	6 363	8 618
- Plus values sur fonds gérés	464 397	294 434
- Intérêts des comptes CEA	159 563	128 999
- Intérêts sur chèques impayés	20 891	23 554
- Intérêts sur certificats de dépôt	32 531	25 381
<u>Total</u>	<u>1 672 062</u>	<u>1 279 371</u>

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Salaires et complément de salaires	4 088 495	4 068 074
- Charges connexes aux salaires	124 096	279 496
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	737 514	688 156
- Autres charges sociales	218 938	189 720
<u>Total</u>	<u>5 169 043</u>	<u>5 225 446</u>

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	10 014	7 210
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	555 981	457 985
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	14 986	20 752
- Transfert de charge	(19 200)	(19 200)
<u>Total</u>	<u>561 781</u>	<u>466 748</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Achat de matières et fournitures	230 396	219 257
<u>Total des achats</u>	<u>230 396</u>	<u>219 257</u>
- Sous-traitance générale	159 862	145 132
- Locations	148 413	147 939
- Entretien et réparations	297 981	234 401
- Primes d'assurances	60 327	51 271
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>666 583</u>	<u>578 742</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	468 444	434 171
- Publicités, publications et relations publiques	223 417	193 109
- Déplacements, missions et réceptions	52 664	66 686
- Frais postaux et de télécommunications	155 137	178 292
- Services bancaires et assimilés	274 086	236 258
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 173 749</u>	<u>1 108 517</u>
- Jetons de présence	104 000	56 000
- Rémunération du PCA	360 000	-
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité des risques	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>494 000</u>	<u>86 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	117 999	114 042
- T.C.L	142 604	121 638
- Droits d'enregistrements et de timbres	8 901	12 298
- Autres impôts et taxes	14 833	9 454
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>284 337</u>	<u>257 431</u>
<u>Total général</u>	<u>2 849 064</u>	<u>2 249 948</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 974 819	5 147 267
- Dotations aux provisions collectives	1 499 000	673 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 277 533)	(2 808 757)
- Créances radiées	2 104	1 947 005
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 718 325)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	-	(57 945)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(166 631)
- Encaissement sur créances radiées	(18 878)	(6 500)
<u>Total</u>	<u>3 179 512</u>	<u>3 009 114</u>

NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	64 687	15 672
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	104 424
- Dotations aux provisions pour divers risques	100 000	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(86 744)	-
- Apurement de comptes d'actifs	216 434	
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(223 058)	(16 000)
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(23 303)
<u>Total</u>	<u>71 319</u>	<u>80 792</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	82 527	128 015
- Apurement de comptes	54 811	117 286
- Autres gains sur éléments exceptionnels	12 136	757
<u>Total</u>	<u>149 473</u>	<u>246 058</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	5 979	56
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	792	82
<u>Total</u>	<u>6 771</u>	<u>138</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Bénéfice comptable	15 710 148	14 898 284
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 974 819	5 147 267
- Dotations aux provisions collectives	1 499 000	673 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	64 687	15 672
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	-	104 424
- Dotations aux provisions pour risques divers	100 000	-
- Reprises sur provisions fiscales 2014	-	5 167 056
- Reprises sur provisions fiscales 2015	4 746 949	571 844
- Reprises sur provisions fiscales 2016	8 095	3 535 138
- Reprises sur provisions fiscales 2017	3 532 733	-
- Provisions pour congés payés 2018/2017	327 313	320 721
- Diverses charges non déductibles	332 040	117 315
- Moins value sur titres SICAV	-	803
A déduire		
- Provisions fiscales 2015/2014 pour affaires en cours	4 613 361	4 746 949
- Reprises sur provisions comptables	3 674 416	4 527 089
- Provisions pour congés payés 2017/2016	320 721	340 985
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	86 744	-
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	23 303
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	223 058	16 000
- Dividendes	415 975	215 715
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	21 961 510	20 681 482
Provisions pour créances douteuses 100%	6 473 819	5 820 267
<u>Bénéfice fiscal</u>	15 487 691	14 861 215
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société ECOMAT	-	700 000
* Société MCS	-	400 000
* Fonds gérés CIL SICAR	-	2 770 000
* Société PROINJECT	-	500 000
* Société UNIPACK	-	2 000 000
* Société POLYBAT	2 190 000	-
* Société TUNIFRIES	887 000	-
* Société MAS EXPORT	420 000	-
* Reste à investir	3 140 582	-
<u>Bénéfice imposable</u>	8 850 109	8 491 215
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	3 097 538	2 972 243
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	2 675 019	2 039 421
- Retenues à la source	11 396	58 113
<u>Impôt à payer</u>	411 123	874 709
Contribution conjoncturelle	354 004	424 606
Contribution sociale de solidarité	88 501	-

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	29 571 042	27 886 335
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(38 123 500)	(29 571 042)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(3 535 073)	(3 268 969)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	3 745 235	3 535 073
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(30 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 319 108)	(1 887 544)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 444 743	2 319 108
- TVA collectée	+		50 950 663	44 515 538
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 812 255)	(2 765 644)
- Remboursement principal	+	Note 5	223 297 123	206 647 323
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	61 947 418	52 613 941
- Autres produits d'exploitation	+		147 035	253 346
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(2 104)	(1 947 005)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	18 878	6 500
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	987 978
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(445 495)	(55 452)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(2 055 133)	(5 520 909)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	171 465	237 786
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(132 422)	(171 465)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	1 978	26 980
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	22 709 982	13 774 190
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>346 580 473</u>	<u>307 591 067</u>

NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	42 945 910	30 369 745
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(35 702 447)	(42 945 910)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(92 173)	(213 313)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	1 002	92 173
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	247 325 698	296 444 745
- TVA sur investissements	+		40 070 957	43 319 059
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	86 110	36 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(18 033)	(86 110)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>294 617 025</u>	<u>327 017 138</u>

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(11 369)	(4 134)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	12 155	11 369
- Prestataire assurance en début de période	-	Note 9	-	(111 426)
- Prestataire assurance en fin de période	+	Note 9	-	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	644 202	1 093 373
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(365 254)	(644 202)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	196	84
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(196)	(196)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	320 721	340 985
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(327 313)	(320 721)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	448 236	367 127
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(509 014)	(448 236)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	79 751	12 530
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(16 803)	(79 751)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	484 141	376 202
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(323 216)	(484 141)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	181 449	147 354
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(235 667)	(181 449)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	16 096	15 741
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(36 010)	(16 096)
- CNAM en début de période	+	Note 13	14 965	12 153
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(19 436)	(14 965)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	74 117	37 520
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(46 048)	(74 117)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	73 302	61 006
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(73 979)	(73 302)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	489 428	731 680
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(457 074)	(489 428)
- TVA, payée sur biens et services	+		497 592	463 556
- Charges de personnel	+	Note 18	5 169 043	5 225 446
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	2 849 064	2 249 948
- Impôts et taxes	-	Note 20	(284 337)	(257 431)
- Charges à répartir	+	Note 9	8 001	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>8 656 740</u>	<u>7 946 479</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	412 244	750 702
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(386 137)	(384 139)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	482 980	386 137
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	2 534	732
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(37 329)	(2 534)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	6 117 818	5 085 123
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(5 420 996)	(6 117 818)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	3 103 282	2 178 029
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(5 041 257)	(3 103 282)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de	+	Note 11	777 356	843 334
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de pé	-	Note 11	(2 214 226)	(777 356)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	586 682	449 736
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(656 148)	(586 682)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	36 145 771	27 898 224
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(554 936)	(428 119)
<u>Intérêts payés</u>			<u>33 317 638</u>	<u>26 192 088</u>

NOTE 30 : IMPOTS PAYES

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider début de période	+	Note 13	874 709	446 612
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider fin de période	-	Note 13	(411 123)	(874 709)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	424 606	903 410
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	(354 004)	(424 606)
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	-	-
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(88 501)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 771	18 097
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(25 514)	(26 771)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	9 622	10 230
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(9 819)	(9 622)
- TVA payée	+		4 355 513	-
- Impôts et taxes	+	Note 20	284 337	257 431
- Impôts sur les bénéfiques	+	Note 25	3 097 538	2 972 243
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 25	88 501	-
- Contribution conjoncturelle	+	Note 25	354 004	424 606
			<u>8 626 640</u>	<u>3 696 920</u>

Impôts payés**NOTE 31 : ECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporel	+	Note 8	1 499 175	1 902 398
			<u>1 499 175</u>	<u>1 902 398</u>

**Décaissements provenant de l'acquisition
d'immobilisations corporelles et incorporelles****NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	(5 979)	(56)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	10 490	2 375
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1 783	56
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	82 527	128 015
			<u>88 821</u>	<u>130 390</u>

**Encaissements provenant de la cession
d'immobilisations corporelles et incorporelles**

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	13 567 000	2 100 000
- Titres de participations libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	22 500
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>13 567 000</u>	<u>2 122 500</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 761 100	2 151 327
- Titres immobilisés liquidés au cours de l'exercice	+	Note 7	100 000	-
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	499 970
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	593 844	569 319
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	(77 000)	-
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	214 100	77 000
- Moins value sur cessions de titres immobilisés	-	Note 17	(35 708)	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>2 556 336</u>	<u>3 297 616</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	4 500 000	4 250 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(186 961)	(166 798)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 725	43 654
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 670)	(43 725)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	155 165	167 371
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>4 468 260</u>	<u>4 250 503</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 763 400)	(1 295 401)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	1 344 368	764 747
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	435 812	403 960
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 096 713)	(435 812)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	1 578 493	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(4 264 098)	(1 578 493)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	24 095	23 407
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(38 954)	(24 095)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	237 997	227 781
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(335 433)	(237 997)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	227 802	111 295
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(121 701)	(227 802)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	283 126	23 783
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(486 342)	(283 126)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	613 916	613 916
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(602 731)	(430 992)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	627 765	602 731
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 075 680)	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 691 969	1 075 680
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(9 501)	(20 664)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	18 524	9 501
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	1 113 927	710 051
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	66 947	118 043
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(217 226)	(82)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>(2 360 956)</u>	<u>(463 485)</u>

NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2018, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 4.765 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2018 à 28.271 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

1- La CIL a émis, en 2018, un emprunt obligataire CIL 2018/1, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2018, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse d'une rémunération de 79.346 DT, inscrites parmi les charges reportées.

2- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2018, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2017-2 et ce, pour un montant de 72.001 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 26.335 DT rapportés au résultat de l'exercice 2018.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2018, une charge d'égale montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2018 s'élèvent à 194.383 DT en HT, dont 125.012 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 69.371 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2018 est de 34.088 DT en HT.

Acquisition d'immobilisations

Au cours de l'exercice 2018, la CIL a acquis auprès de la CGI une partie des immobilisations corporelles de la CGI, et ce pour une valeur totale de D : 3.000.

Cession d'immobilisations

Au cours de l'exercice 2018, la CIL a cédé à la CGI une partie de ses immobilisations corporelles pour une valeur totale de D : 6.000.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2018 à 478.331 DT.

Au cours de l'année 2018, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.555 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2018, à 365.701 DT et a été totalement provisionné. Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2018, des intérêts pour un montant de 14.207 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 2.953 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 9.714 DT.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 36.582 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 18.087 DT.

5- La CIL a réalisé, en 2017 et 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/10/2017	16/01/2018	2 000 000	7,70%	6 641
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
28/11/2017	26/02/2018	2 000 000	7,75%	23 811
11/12/2017	09/02/2018	1 000 000	7,70%	8 309
25/01/2018	25/04/2018	2 000 000	7,80%	38 254
09/02/2018	10/05/2018	1 000 000	8,00%	19 608
26/02/2018	27/04/2018	2 000 000	7,95%	26 153
25/04/2018	25/05/2018	2 000 000	8,30%	13 738
27/04/2018	06/06/2018	2 000 000	8,40%	18 494
10/05/2018	19/06/2018	1 000 000	8,70%	9 574
25/05/2018	04/07/2018	2 000 000	8,40%	18 494
12/06/2018	21/08/2018	2 000 000	9,14%	34 924
19/06/2018	19/07/2018	1 000 000	9,00%	7 444
04/07/2018	03/08/2018	2 000 000	9,25%	15 299
19/07/2018	28/08/2018	1 000 000	9,40%	10 336
03/08/2018	12/09/2018	2 000 000	9,40%	20 673
23/08/2018	02/10/2018	2 000 000	9,40%	20 673
28/08/2018	27/09/2018	1 000 000	9,40%	7 772
12/09/2018	12/10/2018	2 000 000	9,75%	16 119
27/09/2018	06/11/2018	1 000 000	9,85%	10 826
02/10/2018	10/01/2019	2 000 000	10,25%	49 831
12/10/2018	21/11/2018	2 000 000	10,25%	22 521
06/11/2018	15/01/2019	1 000 000	10,40%	15 574
21/11/2018	21/12/2018	2 000 000	10,35%	17 102
21/12/2018	30/01/2019	2 000 000	10,45%	5 739
Total		42 000 000		447 873

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Certificats de dépôt

La CIL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès Mr Mohamed BRIGUI, Président du Conseil d'Administration, détaillés comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
19/10/2018	19/11/2018	500.000	10,25%	4.375
19/11/2018	19/12/2018	500.000	10,35%	4.276
19/12/2018	18/01/2019	500.000	10,35%	1.793
	Total	1.500.000		10.443

Engagements Leasing :

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2018 à 158.249 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2018 à 219.340 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2018 à 105.167 DT.

- **Rémunération des dirigeants**

- La charge supportée par la société en 2018, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 360.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2018 de :

✓ Une rémunération brute de 352.00 DT ;

✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 38 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 9 707 978 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 75 093 917 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2018.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 1 000 000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 248 556 367 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 90 721 604 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 393 779 730 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 2 500 000 DT et correspondent au crédit obtenu auprès d'Amen Bank.

NOTE 39 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4 - 4 - NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECAPITULATIFS AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 :

4 - 4 - 1 - NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 :

Note 7 : Portefeuille d'investissement

La différence entre les titres immobilisés et les titres de participation provient du fait que les titres de participations englobent la participation de la société CIL dans ses filiales, alors que les titres immobilisés englobent sa participation dans les autres sociétés, dans lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable.

Evénements postérieurs à l'arrêté des Etats Financiers

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date de clôture au 31 Décembre 2018, jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4 - 4 - 2 - NOTES EXPLICATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 :

Conventions et opérations nouvellement réalisées

La liste des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2018 ont été conclues dans des conditions normales et ont été soumises à l'autorisation des conseils d'administration n° 119 du 09 Octobre 2018 et n° 120 du 13 novembre 2018.

Provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire de la BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément à des quotités indiquées dans ladite circulaire. On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Etant donné que la Compagnie Internationale de Leasing ne détient pas d'actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et **non totalement provisionnés**, elle n'a pas constitué de provisions additionnelles.



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



Crowe

HORWATH ACF

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
MF : 287617R/A/M/000 - RC : B146072003
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowehorwath.com.tn
www.crowehorwath.net/tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 586.515.637 DT, un bénéfice net de 12.170.105 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 15.769.548 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2018, les créances s'élèvent à 535.066 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 28.720 KDT et les agios réservés ont atteint 3.492 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. •

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

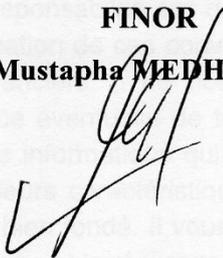
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

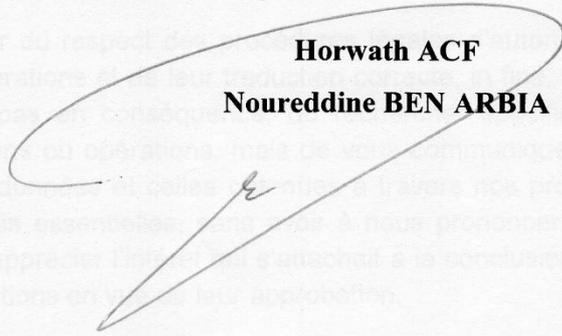
FINOR

Mustapha MEDHIOUB



Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA





Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
 Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
 Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
 RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
 Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF
 Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
 l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
 Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
 MF : 287617R/A/M/000 - RC : B146072003
 Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
 E mail : office@crowehorwath.com.tn
 www.crowehorwath.net/tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
25/01/2018	25/04/2018	2 000 000	7,80%	38 254
09/02/2018	10/05/2018	1 000 000	8,00%	19 608
26/02/2018	27/04/2018	2 000 000	7,95%	26 153
25/04/2018	25/05/2018	2 000 000	8,30%	13 738
27/04/2018	06/06/2018	2 000 000	8,40%	18 494
10/05/2018	19/06/2018	1 000 000	8,70%	9 574
25/05/2018	04/07/2018	2 000 000	8,40%	18 494
12/06/2018	21/08/2018	2 000 000	9,14%	34 924
19/06/2018	19/07/2018	1 000 000	9,00%	7 444
04/07/2018	03/08/2018	2 000 000	9,25%	15 299
19/07/2018	28/08/2018	1 000 000	9,40%	10 336
03/08/2018	12/09/2018	2 000 000	9,40%	20 673
23/08/2018	02/10/2018	2 000 000	9,40%	20 673
28/08/2018	27/09/2018	1 000 000	9,40%	7 772
12/09/2018	12/10/2018	2 000 000	9,75%	16 119
27/09/2018	06/11/2018	1 000 000	9,85%	10 826
02/10/2018	10/01/2019	2 000 000	10,25%	49 831
12/10/2018	21/11/2018	2 000 000	10,25%	22 521
06/11/2018	15/01/2019	1 000 000	10,40%	15 574
21/11/2018	21/12/2018	2 000 000	10,35%	17 102
21/12/2018	30/01/2019	2 000 000	10,45%	5 739
Total		35 000 000		399 150

2- La CIL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Mohamed BRIGUI, Président du Conseil d'Administration, détaillés comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
19/10/2018	19/11/2018	500.000	10,25%	4.375
19/11/2018	19/12/2018	500.000	10,35%	4.276
19/12/2018	18/01/2019	500.000	10,35%	1.793
	Total	1.500.000		10.443

3- La CIL a réalisé, en 2018, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 4.765 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2018 à 28.271 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

5- La CIL a émis, en 2018, un emprunt obligataire CIL 2018/1, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

L'élaboration du document de référence, de la note d'opération et le placement des obligations a donné lieu, en 2018, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse d'une rémunération de 79.346 DT, inscrites parmi les charges reportées.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 18.087 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2018, à 365.701 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2018, des intérêts pour un montant de 14.207 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 2.953 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 9.714 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 36.582 DT.

5- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2018, une charge d'égale montant.

6- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2018, un complément de rémunération, au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2017-2 et ce, pour un montant de 72.001 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 26.335 DT rapportés au résultat de l'exercice 2018.

7- La CIL a réalisé en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/10/2017	16/01/2018	2 000 000	7,70%	6 641
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
28/11/2017	26/02/2018	2 000 000	7,75%	23 811
11/12/2017	09/02/2018	1 000 000	7,70%	8 309
Total		7 000 000		48 723

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

1- Le conseil d'Administration réuni le 28 décembre 2017 a nommé Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute annuelle a été fixée à 360.000 DT payable en trois tranches et ce, à la fin de chaque période de quatre mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2- Le conseil d'Administration réuni le 28 décembre 2017 a nommé Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Sa rémunération brute annuelle a été fixée à 352.000 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

3- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 110.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

Le complément des jetons de présence, servi en 2018 au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 24.000 DT et a été constaté parmi les charges de l'exercice.

4- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, administrateur de la CIL, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

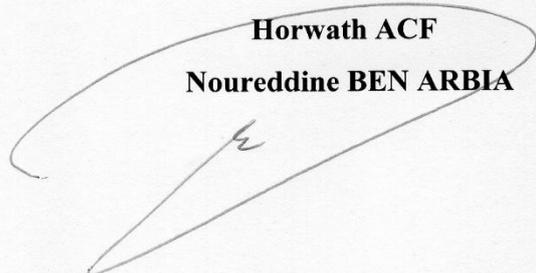
Tunis, le 27 Mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB



Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA



4 - 5 - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CIL AU 31 DECEMBRE 2018:

4 - 5 - 1 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018:

I - les engagements financiers :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques						
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) engagements sur titre non libéré	1 000 000	1 000 000				
g) engagements par signature ²	9 707 978	9 707 978				
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	75 093 917	75 093 917				
TOTAL	85 801 895	85 801 895				
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
Cautionnement reçues	248 556 367	248 556 367				
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques retenues						
Hypothèques non retenues	-	-				
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) engagements sur les intérêts à échoir sur les crédits de leasing ³	90 721 604	90 682 179		39 425		
f) Valeur résiduelle						
g) Valeur des biens objet de leasing	393 779 730	393 733 653		46 077		
TOTAL	733 057 701	732 972 199		85 502		
3- Engagements réciproques						
Emprunt obtenu non encore encaissé	2 500 000	2 500 000				
Engagements reçus des banques non résidentes non encore encaissé						
Crédit consenti non encore versé						
Opération de portage						
Crédit documentaire						
Commande d'immobilisation						
Commande de longue durée						
Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	2 500 000	2 500 000				

II - Dettes garanties par des sûretés :

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
Emprunts obligataires			
Emprunts d'investissement			
Emprunts courants de gestion			

² Il s'agit des contrats de leasing approuvés et dont la mise en force n'a pas encore commencé (engagements hors bilan).

³ Il s'agit des intérêts inclus dans les loyers non échus au 31 décembre 2018.

**4 - 5 - 2 - ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR LA C.I.L AU 31
DECEMBRE 2018 :**

Encours des emprunts obligataires émis par la C.I.L. au 31 décembre 2018

En dinars

Emprunts	Montants	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31-12-2017	Encours au 31-12-2018
CIL 2008 subordonné	10 000 000	15/01/2019	TMM+1,5% ou fixe 7,25%	10 ans (5 ans de franchise)	4 000 000	2 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	22/02/2017	TMM+ 1,75% ou fixe 6,5%	5 ans	4 000 000	-
CIL 2013/1	13 000 000	6/12/2020	7,25%	7 ans (2 années de grâce)	7 800 000	5 200 000
CIL 2013/2	8 500 000	6/12/2018	7%	5 ans	1 700 000	-
CIL 2014/1	20 000 000	15/07/2019	TMM+1,90% ou fixe 7,20%	5 ans	8 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	30/01/2020	7,60%	5 ans	12 000 000	8 000 000
CIL 2015/1	25 000 000	15/01/2020	TMM+2% ou fixe 7,65%	5 ans	15 000 000	10 000 000
CIL 2015/2	25 000 000	30/10/2020	TMM+2% ou fixe 7,65%	5 ans	15 000 000	10 000 000
CIL 2016/1	30 000 000	16/05/2021	TMM+2,10% ou fixe 7,50%	5 ans	24 000 000	18 000 000
CIL 2016/2	10 215 000	15/02/2022	TMM+2,10% ou fixe 7,50%	5 ans	26 000 000	20 800 000
CIL 2017/1	21 227 000	27/06/2022	7,60%	5 ans	21 227 000	16 981 600
CIL 2017/2	16 200 000	15/03/2023	7,95%	5 ans	-	16 200 000
CIL 2018/1	15 000 000	17/01/2024	TMM+2,50% ou fixe 10,60%	5 ans	-	11 869 000
Total	181 715 000	-	-	-	138 727 000	123 050 600

Encours des emprunts bancaires contractés par la C.I.L. au 31 décembre 2018

En dinars

Emprunts	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2018
BANQUES LOCALES				
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	800 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	1 166 408
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	1 320 996
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	2 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	4 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	2 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	2 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	3 000 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	1 000 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	2 400 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	1 600 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	2 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	6 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	3 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	3 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	4 ans	2 100 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	3 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 800 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 200 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	3 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	6 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	5 ans	3 500 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	8 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	8 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	1 an	1 500 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 400 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	5 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	5 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	5 000 000
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	5 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	3 000 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	2 ans	10 000 000
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	5 ans	4 500 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 000 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 000 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	1 an	1 000 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	5 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 500 000

BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	1 an	10 000 000
BIAT	5 000 000	Crédits relais		5 000 000
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	2 ans	10 000 000
Sous-total				190 887 405

BANQUES ETRANGERES

B.E.I 2012	EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	7 ans	782 203
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	12 ans	5 076 683
BIRD		13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	8 ans	13 800 000
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	6 ans	2 857 143
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	4 ans	10 800 714
BERD		25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	3 ans	25 000 000
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	30 280 500
GGF	EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	9 305 000
Sous-total					97 902 243
Total					288 789 647

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing contractés par la C.I.L au 31 décembre 2018

Ces emprunts sont matérialisés par des certificats de dépôts et des certificats de leasing.

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à moins d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
Certificat de dépôts :			
TES	500 000	20/02/2019	
TES	500 000	25/02/2019	
TES	500 000	11/01/2019	
GO	500 000	12/01/2019	
CIL SICAR	2 000 000	10/01/2019	
KHALSI	500 000	30/04/2019	
CIL SICAR	1 000 000	15/01/2019	
SPO	2 000 000	15/01/2019	
BRIGUI	500 000	18/01/2019	
IOS	1 500 000	19/03/2019	
CIL SICAR	2 000 000	30/01/2019	
ATD	2 000 000	05/02/2019	
Sous – Total	13 500 000		
	-		
Certificat de leasing :			
EL BARAKA BANK	14 000 000		
EL BARAKA BANK	3 000 000	20/02/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	23/02/2019	
EL BARAKA BANK	2 000 000	23/02/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	24/02/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	08/03/2019	
EL BARAKA BANK	2 000 000	15/01/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	15/01/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	15/01/2019	
EL BARAKA BANK	2 000 000	25/01/2019	
ZITOUNA BANK	4 000 000		
ZITOUNA BANK	2 000 000	07/01/2019	
ZITOUNA BANK	1 000 000	25/01/2019	
ZITOUNA BANK	1 000 000	30/01/2019	
Sous – Total	18 000 000		
<i>Total</i>	31 500 000		

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à plus d'un an :

Néant.

**4 - 5 - 3 - STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS A L'EMPRUNT «CIL
2018/1 (TAUX FIXE : 10,60%) » :**

Nature	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en dinars	Pourcentage
SICAV	5	33 400	3 340 000	22,27%
FCP	6	17 980	1 798 000	11,99%
Compagnies d'assurance	2	35 000	3 500 000	23,33%
Caisse de dépôts	1	10 000	1 000 000	6,67%
Personnes Physiques	149	51 920	5 162 000	34,41%
Total	163	148 000	14 800 000	88,10%

**4 - 5 - 4 - STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS A L'EMPRUNT «CIL
2018/1 (TAUX VARIABLE : TMM+2,50%) » :**

Nature	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en dinars	Pourcentage
SICAV	1	2 000	200 000	1,33%
Total	1	2 000	200 000	1,33%

4 - 5 - 5 - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2018:

PRODUITS			CHARGES				SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre	
	2018	2017		2018	2017		2018	2017	
Intérêts de leasing	56 798 442	48 081 581	Intérêts et charges assimilés	36 145 771	27 898 224				
Intérêts de retard	2 337 205	1 920 969							
Variation des produits réservés	(222 581)	(564 022)							
Produits accessoires	2 958 806	2 864 738							
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>61 871 872</u>	<u>52 303 266</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>36 145 771</u>	<u>27 898 224</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>25 726 101</u>	<u>24 405 042</u>	
Marge commerciale (PNB)	25 726 101	24 405 042	Autres charges d'exploitation	2 849 064	2 249 948				
Produits des placements	1 672 062	1 279 371	Charges de personnel	5 169 043	5 225 446				
<u>Sous total</u>	<u>27 398 163</u>	<u>25 684 413</u>	<u>Sous total</u>	<u>8 018 107</u>	<u>7 475 394</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>19 380 056</u>	<u>18 209 019</u>	
Excédent brut d'exploitation	19 380 056	18 209 019	Dotations aux amortissements	561 781	466 748				
Reprises sur agios & provisions :			Dotations aux provisions :						
- Suite au recouvrement des créances	3 277 533	2 808 757	- Pour dépréciation des créances	4 974 819	5 147 267				
- Suite au recouvrement des créances			- Dotations aux provisions collectives	1499 000	673 000				
- pour risques et charges			- Pour dépréciation des titres de participation		104 424				
- Suite à la radiation de créances		1 942 901	- Pour dépréciation des autres actifs	64 687	15 672				
- Pour dépréciation des immobilisations financières	86 744		- pour divers risques	100 000					
- Pour dépréciation des titres de participations			Apurement de comptes d'actifs	216 434					
- Pour dépréciation des autres actifs	223 058	16 000	Créances radiées	2 104	1 947 005				
- pour risques et charges		23 303	Autres pertes ordinaires	6 771	138				
Encaissement sur créances radiées	18 878	6 500	Impôts sur les bénéfices	3 097 538	2 972 243				
Autres produits ordinaires	149 473	246 058	Contribution Conjoncturelle	354 004	424 606				
			Contribution sociale de solidarité	88501					
<u>Sous total</u>	<u>23 135 744</u>	<u>23 252 538</u>	<u>Sous total</u>	<u>10 965 639</u>	<u>11 751 103</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>12 170 105</u>	<u>11 501 435</u>	
						<u>Résultat net</u>	<u>12 170 105</u>	<u>11 501 435</u>	

4 - 5 - 6 - TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018:

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	7 294 191	(3 000 537)	4 320	8 853 403	67 869 355
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2017			5 150 000	400 000	3 303 403			(8 853 403)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2017			(3 669 540)		3 669 540				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres						(840)			(840)
Cessions d'actions propres						50 038	2 647		52 685
Encaissement dividendes sur actions propres					166 798				166 798
Prélèvements sur fonds social				(167 371)					(167 371)
Résultat net de l'exercice 2017								11 501 435	11 501 435
Solde au 31 décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	10 183 932	(2 951 339)	6 967	11 501 435	75 172 062
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	4 631 435			(11 501 435)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)		2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017					(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres						(295 732)			(295 732)
Encaissement dividendes sur actions propres					186 960				186 960
Prélèvements sur fonds social				(155 165)					(155 165)
Résultat net de l'exercice 2018								12 170 105	12 170 105
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	(3 247 071)	6 967	12 170 105	82 578 228

4 - 5 - 7 - AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERES ANNEES :

En dinars	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Net	12 170 105	11 501 435	8 853 403
Réserves Légales	0	0	0
Report à nouveau début de période	13 153 624	10 183 932	7 294 191
Réserves pour réinvestissement devenues libres	1 861 100	2 651 297	3 669 540
Total	27 184 829	24 336 664	19 817 134
Dotations au fonds social	-500 000	-500 000	-400 000
Réserves pour réinvestissement exonérés	-6 640 000	-6 370 000	-5 150 000
Dividendes à distribuer	-5 000 000	-4 500 000	-4 250 000
Total à reporter	15 044 829	12 966 664	10 017 134

4 - 5 - 8 - EVOLUTION DES REVENUS DE LEASING ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

En dinars	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits de leasing	61 724 838	52 049 919	43 990 242
Produit net	27 398 165	25 684 412	22 192 510
Résultat d'exploitation avant provisions	18 818 277	17 742 270	15 225 048
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Produits de leasing par action	12,345	10,410	8,798
Produit net par action	5,480	5,137	4,439
Résultat d'exploitation par action	3,764	3,548	3,045

(*) chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

4 - 5 - 9 - EVOLUTION DU RESULTAT NET :

En dinars	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant impôt	15 710 148	14 898 284	12 170 226
Résultat net d'impôt	12 170 105	11 501 435	8 853 403
Résultat par action avant impôt	3,142	2,980	2,434
Résultat par action net d'impôt	2,434	2,300	1,771
Résultat avant impôt / capital social	62,84%	59,59%	48,68%
Résultat net d'impôt / capital social	48,68%	46,01%	35,41%

4 - 5 - 10 - EVOLUTION DES DIVIDENDES :

En dinars	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Montant global	5 000 000	4 500 000	4 250 000
Dividende par action	1 000	0,900	0,850
% du nominal	20,0%	18,0%	17,0%
Date de paiement	16/05/2019	17/05/2018	25/05/2017

4 - 5 - 11 - EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT :

En dinars	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	12 170 105	11 501 435	8 853 403
Dotations aux amortissements	561 781	466 748	463 712
Dotations nettes aux provisions	3 250 831	3 089 906	3 810 159
Marge brute d'autofinancement	15 982 717	15 058 089	13 127 274

4 - 5 - 12 - INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS :

Désignation	31-déc-18	31-déc-17	31-déc-16
Indicateurs de gestion (en Milliers de dinars)			
Résultat net de la période (1)	12 170	11 501	8 853
Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement	551 917	531 193	452 621
Engagements(2) (bilan et hors bilan)	543 473	540 661	455 277
Fonds propres (avant résultat net) (3)	70 408	63 671	59 016
Capitaux propres avant affectation	82 578	75 172	67 869
Créances sur la clientèle	502 854	494 029	413 823
Créances classées (4)	33 258	34 406	33 610
Produits réservés (5)	3 492	3 269	2 930
Total provisions (6)	24 026	22 329	21 709
Dettes envers la clientèle	3 750	3 540	3 299
Emprunts et ressources spéciales (7)	456 190	433 479	366 321
Total bilan	586 516	561 763	473 574
Intérêts et produits assimilés de leasing	61 725	52 050	43 990
Charges financières (8)	36 146	27 898	23 236
Produit nets	27 398	25 684	22 193
Charges de personnel	5 169	5 225	4 488
Total charges d'exploitation (hors dotations aux provisions/créances)	8 580	7 942	6 967
Provisions nettes	3 251	3 090	3 810
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	12,96%	11,78%	12,96%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	17,29%	18,06%	15,00%
Taux de créances classées (4)/(2)	6,12%	6,36%	7,38%
Ratio de couverture des créances classées (5) +(6)/(4)	82,74%	74,40%	73,31%
Créances classées / (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	6,03%	6,48%	7,43%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT**	13,07%	13,65%	15,04%
Ratios de structure			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	14,08%	13,38%	14,33%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	77,78%	77,16%	77,35%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	85,74%	87,94%	87,38%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances sur la clientèle, opérations de leasing	91,47%	88,46%	89,32%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	18,87%	20,34%	20,22%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	38,91%	40,34%	37,60%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	31,32%	30,92%	31,40%
Provisions nettes/Produits nets	11,87%	12,03%	17,17%
Ratios de rentabilité			
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	17,29%	18,06%	15,00%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2,07%	2,05%	1,87%
Résultat net/Produits nets	44,42%	44,78%	39,89%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	12,27%	10,54%	10,63%
Produits nets/Total bilan	4,67%	4,57%	4,69%

** Tel que modifié par la circulaire 99-04 et la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres nets représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4 - 6 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018 :

Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés ne comporte pas une évaluation du contrôle interne et ce, contrairement aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Aussi, les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, en ce qui concerne les mentions obligatoires à porter au niveau des états financiers à savoir la date d'arrêté et la période couverte par les états financiers et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 01 norme générale.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les informations et renseignements obligatoires et notamment :

Une note sur l'état des flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 70 de la NC01 norme générale, notamment sur les autres flux liés à l'exploitation.

Une note portant sur les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change du groupe et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale ainsi que les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères.

Une note relative au portefeuille titres commercial et ce, conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements, indiquant par catégories de placements de même nature :
le coût d'acquisition,
la valeur de marché pour les placements évalués à la valeur de marché,
la juste valeur pour les autres placements à court terme.

La société ainsi que les commissaires aux comptes s'engagent, lors de l'établissement des états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019 et suivants.

4 - 6 - 1 - BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018:

(Exprimé en dinars tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2018</u>	31 Décembre <u>2017</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	16 372 120	14 721 614
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 853 803	494 028 603
Portefeuille-titres commercial	7	14 463 683	10 748 116
Portefeuille d'investissement	8	28 920 144	19 075 681
Valeurs Immobilisées	9	7 638 574	6 742 685
Autres actifs		11 627 535	9 756 454
TOTAL DES ACTIFS		<u>581 875 859</u>	<u>555 073 153</u>
	Notes	31 Décembre <u>2018</u>	31 Décembre <u>2017</u>
PASSIFS			
Dettes envers la clientèle	10	3 750 310	3 540 148
Emprunts et dettes rattachées	11	450 939 030	426 149 854
Fournisseurs et comptes rattachés		36 067 701	43 590 112
Autres passifs		8 440 933	6 333 232
TOTAL DES PASSIFS		<u>499 197 974</u>	<u>479 613 346</u>
INTERETS MINORITAIRES	12	<u>921</u>	<u>913</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		48 942 029	41 555 072
Actions propres		(3 247 071)	(2 951 339)
Résultat consolidés		11 982 005	11 855 161
Total des capitaux propres avant affectation	13	<u>82 676 963</u>	<u>75 458 894</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>581 875 859</u>	<u>555 073 153</u>

4 - 6 - 2 - ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 :

(Exprimé en dinars tunisien)

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
	Notes		
ENGAGEMENTS DONNES		85 801 895	84 960 742
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	9 707 978	19 055 042
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	75 093 917	64 905 700
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		733 057 701	743 382 606
Cautions Reçues	30- B- 1	248 556 367	245 333 908
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 2	90 721 604	92 437 392
Valeurs des biens, objet de leasing	30- B- 3	393 779 730	405 611 306
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		2 500 000	41 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	30-C-1	2 500 000	41 500 000 *

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 8.000.000 Euro.

4 - 6 - 3 - ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018:

(Exprimé en dinars tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	61 724 837	52 049 919
Intérêts et charges assimilées	15	(35 825 610)	(27 499 053)
Produits des placements	16	1 269 268	1 115 954
Autres produits d'exploitation		763 531	742 281
Produit net		<u>27 932 025</u>	<u>26 409 101</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	5 479 393	5 515 734
Dotations aux amortissements		597 573	498 165
Autres charges d'exploitation	18	2 912 600	2 346 755
Total des charges d'exploitation		<u>8 989 566</u>	<u>8 360 654</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>18 942 459</u>	<u>18 048 447</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	3 179 512	3 009 114
Dotations nettes aux autres provisions	20	382 282	(36 238)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>15 380 665</u>	<u>15 075 571</u>
Autres gains ordinaires	21	151 254	247 281
Autres pertes ordinaires	22	(7 093)	(875)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>15 524 826</u>	<u>15 321 977</u>
Impôts exigibles		(3 099 777)	(3 042 215)
Contribution sociale de solidarité		(89 001)	-
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>12 336 048</u>	<u>12 279 762</u>
Contribution conjoncturelle		(354 004)	(424 606)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>11 982 044</u>	<u>11 855 156</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(39)	5
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>11 982 005</u>	<u>11 855 161</u>
Résultat par action		2,500	2,468

4 - 6 - 4 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018:

(Exprimé en dinars tunisien)

		<u>2018</u>	<u>2017</u>
	<u>Notes</u>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	346 580 473	307 591 067
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(294 617 025)	(327 017 138)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 019 579)	(8 325 241)
Intérêts payés	25	(32 874 613)	(25 792 087)
Impôts et taxes payés		(8 639 925)	(3 775 224)
Placements monétaires		(107 043)	1 000 000
Autres flux liés à l'exploitation		(5 893 449)	(192 089)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(4 571 160)	(56 510 713)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(1 509 990)	(1 928 348)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	89 261	130 440
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(14 127 610)	(3 330 850)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	4 397 428	4 608 863
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(11 150 911)	(519 894)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession des actions propres		-	52 685
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(295 733)	(840)
Dividendes et autres distributions	29	(4 468 260)	(4 250 503)
Encaissements provenant des emprunts	11	355 299 500	315 362 800
Remboursements d'emprunts	11	(333 162 931)	(255 397 980)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		17 372 577	55 766 162
Variation de trésorerie			
		<hr/>	<hr/>
		1 650 506	(1 264 445)
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice	5	14 721 614	15 986 059
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	16 372 120	14 721 614

4 - 7 - NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.000.000, divisé en 8.000.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 7.999.520 titres sur les 8.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	7.999.520	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour

protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Créances et dettes libellés en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Banques	16 115 361	14 387 043
Caisses	256 759	334 571
Total	16 372 120	14 721 614

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Créances sur contrats mis en force	533 646 693	521 361 320
Encours financiers	497 967 936	494 109 385
Impayés	38 123 500	29 571 042
Intérêts échus différés	(2 444 743)	(2 319 108)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 419 233	1 460 540
Total brut des créances de leasing	535 065 926	522 821 861
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 864 868)	(7 486 648)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 161 337)	(14 842 272)
Provisions collectives	(4 694 000)	(3 195 000)
Produits réservés	(3 491 918)	(3 269 337)
Total net des créances de leasing	502 853 803	494 028 603

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2017	495 569 925
Addition de la période	
- Investissements	247 325 698
- Relocations	3 524 920
- Transferts	18 578 574
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(223 297 123)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 978)
- Cessions anticipées	(22 709 982)
- Relocations	(3 079 425)
- Transferts	(16 523 441)
Solde au 31 décembre 2018	499 387 168

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	219 938 352	209 080 176
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	355 062 422	363 415 740
- A recevoir dans plus de 5 ans	7 839 190	7 536 186
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	582 839 964	580 032 102
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	43 380 698	42 267 940
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	46 483 798	49 272 530
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	857 108	896 922
Total des produits financiers non acquis	90 721 604	92 437 392
- Valeurs résiduelles	400 072	1 067 135
- Contrats suspendus ordinaires	1 471	-
- Contrats suspendus contentieux	5 448 032	5 447 540
- Contrats en instance de mise en force	1 419 233	1 460 540
<u>Encours des contrats</u>	<u>499 387 168</u>	<u>495 569 925</u>

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Bâtiment et travaux publics	45 623 891	55 031 725
Industrie	58 875 243	63 903 855
Tourisme	74 727 754	61 472 071
Commerces et services	227 909 973	228 756 508
Agriculture	92 250 307	86 405 766
<u>Total</u>	<u>499 387 168</u>	<u>495 569 925</u>

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Equipements	48 108 993	55 530 512
Matériel roulant	382 802 771	368 362 443
Matériel spécifique	99 951	105 276
<u>Sous Total</u>	<u>431 011 715</u>	<u>423 998 231</u>
Immobilier	68 375 453	71 571 693
<u>Total</u>	<u>499 387 168</u>	<u>495 569 925</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
<u>Clients ordinaires (1)</u>	27 621 079	19 094 017
Inférieur à 1 mois	12 517 245	7 778 215
Entre 1 et 3 mois	7 422 907	4 869 057
Entre 3 et 6 mois	1 184 754	1 399 946
Entre 6 mois et 1 année	1 336 269	1 155 187
Supérieur à 1 année	5 159 904	3 891 612
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 502 422	10 477 025
<u>Total (1)+(2)</u>	38 123 500	29 571 042

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	395 770 351	88 719 113	2 203 832	1 813 961	9 460 678	497 967 936
Impayés	4 483 779	13 349 996	1 094 662	776 910	18 418 153	38 123 500
Contrats en instance de mise en force	1 419 233	-	-	-	-	1 419 233
CREANCES LEASING	401 673 363	102 069 109	3 298 494	2 590 872	27 878 831	537 510 669
Avances reçues (*)	(3 230 207)	(5 053)	-	-	(509 975)	(3 745 235)
ENCOURS GLOBAL	398 443 155	102 064 056	3 298 494	2 590 872	27 368 856	533 765 433
ENGAGEMENTS HORS BILAN	9 707 978	-	-	-	-	9 707 978
TOTAL ENGAGEMENTS	408 151 134	102 064 056	3 298 494	2 590 872	27 368 856	543 473 412
Produits réservés	-	-	(241 713)	(226 706)	(3 023 499)	(3 491 918)
Provisions sur encours financiers	-	-	(22 782)	(338 759)	(7 503 328)	(7 864 868)
Provisions sur impayés	-	-	(380 627)	(442 870)	(15 337 841)	(16 161 337)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(645 123)	(1 008 334)	(25 864 667)	(27 518 124)
ENGAGEMENTS NETS	408 151 134	102 064 056	2 653 371	1 582 537	1 504 189	515 955 288
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,48%	5,04%	
			6,12%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2017			6,36%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			19,56%	38,92%	94,50%	
			82,74%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2017			74,40%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
Certificats de dépôt	10 000 000	10 000 000
Actions SICAV	3 646 955	461 117
Titres cotés	851 657	335 965
<u>Montant brut</u>	<u>14 498 612</u>	<u>10 797 082</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres cotés	(34 929)	(48 966)
<u>Montant net</u>	<u>14 463 683</u>	<u>10 748 116</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
Titres immobilisés	30 408 144	20 325 424
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>30 410 144</u>	<u>20 327 424</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>29 410 144</u>	<u>19 327 424</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(490 000)	(251 743)
<u>Montant net</u>	<u>28 920 144</u>	<u>19 075 681</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation du groupe CiL dans le capital des sociétés « SYPHAX AIRLINES », « SUPER BETON SLAMA », « SUPER FABRIQUANT SLAMA » et « Conseil Plus Gestion » pour respectivement 200.000 DT, 161.250 DT, 88.750 DT et 40.000 DT.

Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2017	20 325 424	19 325 424	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	-
- Société PROINJECT	500 000	500 000	-
- Société TUNIFRIES	887 000	887 000	-
- BIAT	4 800 000	4 800 000	-
- Société POLYBAT	2 190 000	2 190 000	-
- Société MAS EXPORT	420 000	420 000	-
- TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	20 610	20 610	-
- Société PROINJECT	3 000 000	3 000 000	-
- Société TIP	295 000	295 000	-
- Société MAS EXPORT	15 000	15 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	14 127 610	14 127 610	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société Les délices de Maman	35 000	35 000	-
- Société ARMA PLUS	224 800	224 800	-
- Société MEDICARS	300 000	300 000	-
- Société GREEN TECNO	23 300	23 300	-
- Société INVEST IMMO	15 000	15 000	-
- Société VESTA	291 300	291 300	-
- Société Techno Invest & Consulting	26 400	26 400	-
- Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société REDTEC	58 300	58 300	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	22 320	22 320	-
- Société TECNO CAP BON	7 290	7 290	-
- Société ECOMAT	240 000	240 000	-
- Société MCS	202 600	202 600	-
- Société SEI	38 300	38 300	-
- Société TRUST IMMO	29 980	29 980	-
- Société HOLFOOD	75 000	75 000	-
- Société ECOLE EL EUCH	20 010	20 010	-
- Société MEGA REAL ESTATE	20 000	20 000	-
- Société PRO HOUSE	21 000	21 000	-
- Société HF CONSULTING	25 500	25 500	-
- Société SUPERFOOD	35 000	35 000	-
- Société THEOS SOLUTIONS	7 500	7 500	-
- Société IDEAL RECYCLAGE	192 330	192 330	-
- Société ECOLE EL EUCH	41 250	41 250	-
- Société HOR	177 080	177 080	-
- Société GII	150 000	150 000	-
- SOCIETE FORACHEM	42 500	42 500	-
- Société SNA NOUR	1 415 630	1 415 630	-
- Société EASYPRINT	50 000	50 000	-
- Société ECOMAT	107 500	107 500	-
Total des cessions de l'exercice	3 944 890	3 944 890	-
<u>Liquidation de l'exercice</u>			
- FCP Valeurs developpemnt	100 000	100 000	-
Total de la liquidation de l'exercice	100 000	100 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2018</u>	<u>30 408 144</u>	<u>29 408 144</u>	<u>1 000 000</u>

Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2018 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	56 840	4,248	5,000	241 433	de 2001 à 2018	3,61%
* BVMT	43 659	9,892	10,000	431 868	de 1999 à 2014	4,30%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	1999	0,13%
* Conseil Plus Gestion (C.P.G)	400	100,000	100,000	40 000	2012	33,33% *
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	2013	0,73%
* Société FORACHEM	12 750	10,000	10,000	127 500	2012	7,08%
* Société GII	15 000	10,000	10,000	150 000	2014	2,11%
* Société SOCHA	56 509	10,000	10,000	565 090	2014	12,56%
* Société HOR	80 637	10,000	10,000	806 370	2015/2016/2017	30,09% *
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	2015	20,88% *
* Société IDEAL RECYCLAGE	19 234	10,000	10,000	192 340	2015	13,38%
* Société THEOS SOLUTIONS	1 950	10,000	10,000	19 500	2015	32,50% *
* Société EASYPRINT	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	37,13% *
* Société ECOMAT	4 300	25,000	25,000	107 500	2015	1,92%
* Société NHB	32 000	10,000	10,000	320 000	2017	49,23% *
* Société TIP	29 500	10,000	10,000	295 000	2018	49,17% *
* Société MAS EXPORT (CIL & CIL SICAR)	4 350	100,000	100,000	435 000	2018	30,74% *
* Société PROINJECT (CIL & CIL SICAR)	35 000	100,000	100,000	3 500 000	2018	4,57%
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91% *
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41% *
* Société ECOMAT	55 000	25,000	25,000	1 375 000	2014/2015/2017	24,60% *
* Société GREEN TECHNO	234	100,000	100,000	23 400	2014	9,96%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	6 102	10,000	10,000	61 020	2014	14,36%
* Société INVEST IMMO	1 500	10,000	10,000	15 000	2014	10,00%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	2014	21,07% *
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00% *
* Société RED TEC	584	100,000	100,000	58 400	2015	13,27%
* Société MCS	4 785	100,000	100,000	478 500	2014/2017	18,40%
* Société TRUST IMMO	83 353	1,000	1,000	83 353	2014	14,62%
* Société SEI	1 273	100,000	100,000	127 300	2014	13,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	736	100,000	100,000	73 600	2014	8,18%
* Société HOLFOOD	750	100,000	100,000	75 000	2015	15,00%
* Société SUPERFOOD JUICERY	350	100,000	100,000	35 000	2015	14,58%
* Société ECOLE EL EUCH (CIL & CIL SICAR)	6 749	10,000	10,000	67 490	2015	19,85%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	2 550	10,000	10,000	25 500	2015	15,00%
* Société MEGA REAL ESTATE	200	100,000	100,000	20 000	2015	13,33%
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% *
* Société LES DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	33 333	10,000	10,000	333 330	2015	33,33% *
* Société PROHOUSE	210	100,000	100,000	21 000	2015	14,79%
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00% *
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00% *
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% *
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17% *
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,05%
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% *
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00% *
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22% *
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	2017	1,93%
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	2018	30,00% *
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	2018	13,60%
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	2018	0,24%
Total des titres				30 408 144		

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut		Fin de période
Logiciels	33,33%	329 840	10 493		-	-	340 333	307 030	15 063	-	-	322 093	18 240
Ecart d'acquisition	5%	538 541			-	-	538 541	396 071	26 927	-	-	422 998	115 543
Immeubles	5,0%	5 555 089	855 086	150 000	-	-	6 560 176	2 911 292	241 520	-	-	3 152 812	3 407 364
Matériel de transport	20,0%	1 375 434	189 960		(158 569)	-	1 406 825	629 211	238 146	(158 180)	-	709 177	697 649
Equipements de bureau	10,0%	455 394	111 225		(38 107)	(20 964)	507 548	362 832	25 549	(30 154)	(20 029)	338 198	169 350
Matériel informatique	33,33%	356 918	23 480		(13 162)	(11 735)	355 500	337 860	13 039	(13 162)	(11 735)	326 003	29 497
Installations générales	10,0%	607 010	107 221		(31 146)	(31 299)	651 785	396 883	41 543	(28 998)	(30 412)	379 016	272 769
Immeubles hors exploitation (*)		2 715 636	36 055		-	-	2 751 691	-	-	-	-	-	2 751 691
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		150 000	176 471	(150 000)	-	-	176 471	-	-	-	-	-	176 471
TOTAUX		12 083 863	1 509 990	-	(240 984)	(63 998)	13 288 870	5 341 178	601 787	(230 494)	(62 176)	5 650 296	7 638 574

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Avances et acomptes reçus des clients	3 745 235	3 535 073
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 750 310</u>	<u>3 540 148</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Banques locales	190 887 405	157 650 149
- Banques étrangères	97 902 243	71 902 869
- Emprunts obligataires	122 807 240	138 407 300
- Certificats de dépôt	8 500 000	12 000 000
- Certificats de leasing	18 000 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>438 096 888</u>	<u>415 960 318</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 041 257	3 103 282
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 214 226	777 356
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 405 044	6 097 804
- Intérêts courus sur certificats de leasing	656 148	586 682
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(333 954)	(235 733)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt	(126 280)	(121 672)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(14 299)	(18 183)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 842 142</u>	<u>10 189 536</u>
<u>Total</u>	<u>450 939 030</u>	<u>426 149 854</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	200 000	-	200 000	-	-	-
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	500 000	-	500 000	-	-	-
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	600 000	-	-	-
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 231 808	-	1 065 400	1 166 408	-	1 166 408
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 918 341	-	597 345	1 320 996	682 494	638 502
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	4 500 000	-	1 500 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATIARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
ATIARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	2 800 000	-	700 000	2 100 000	1 400 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	3 000 000	-	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 156 171	843 829
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	1 500 000	-	1 500 000	750 000	750 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000
BIAT	5 000 000	Crédits relais	-	39 000 000	34 000 000	5 000 000	-	5 000 000
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
Sous-total			157 650 149	114 500 000	81 262 745	190 887 405	123 522 000	67 365 405

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période					
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an			
<u>BANQUES ETRANGERES</u>											
B.E.I 2012 EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	2 192 278	-	1 410 075	782 203	-	782 203			
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	6 866 306	-	1 789 623	5 076 683	2 981 444	2 095 239			
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	9 800 000	4 000 000	-	13 800 000	13 800 000	-			
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	3 571 428	-	714 286	2 857 142	2 142 857	714 285			
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	20 117 857	-	9 317 143	10 800 714	1 484 571	9 316 143			
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 500 000	10 500 000	-	25 000 000	21 571 429	3 428 571			
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	14 855 000	15 425 500	-	30 280 500	23 551 500	6 729 000			
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	-	9 305 000	-	9 305 000	7 975 716	1 329 284			
<u>Sous-total</u>			71 902 869	39 230 500	13 231 127	97 902 243	73 507 518	24 394 725			
<u>Total des crédits bancaires</u>						229 553 018	153 730 500	94 493 871	288 789 647	197 029 517	91 760 130
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000			
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2018)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-			
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 800 000	-	2 600 000	5 200 000	2 600 000	2 600 000			
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	1 684 500	-	1 684 500	-	-	-			
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000			
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000			
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000			
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000			
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000			
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	25 695 800	-	5 139 160	20 556 640	15 417 480	5 139 160			
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	21 227 000	-	4 245 400	16 981 600	12 736 200	4 245 400			
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	-	16 200 000	-	16 200 000	12 960 000	3 240 000			
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	11 869 000	-	11 869 000	11 869 000	-			
<u>Total des emprunts obligataires</u>						138 407 300	28 069 000	43 669 060	122 807 240	81 582 680	41 224 560

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			12 000 000	76 000 000	79 500 000	8 500 000	-	8 500 000
<u>Sous-total</u>			12 000 000	76 000 000	79 500 000	8 500 000	-	8 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			25 000 000	59 500 000	70 500 000	14 000 000	-	14 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			11 000 000	38 000 000	45 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	97 500 000	115 500 000	18 000 000	-	18 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			48 000 000	173 500 000	195 000 000	26 500 000	-	26 500 000
TOTAL GENERAL								
			415 960 318	355 299 500	333 162 931	438 096 888	278 612 198	159 484 690

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(62)	(30)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 26	(32)
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	480	480
- Dans les résultats reportés	4	8
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 13	26
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>921</u>	<u>913</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>39</u>	<u>(5)</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		30 366 933	26 648 230
- Réserves pour fonds social	(C)	2 627 671	2 282 836
- Dividendes reçus des filiales		415 975	199 988
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Actions propres	(D)	(3 247 071)	(2 951 339)
- Résultats reportés		13 024 484	9 917 051
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		70 694 958	63 603 733
- Résultat net des sociétés intégrés		11 982 044	11 855 156
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(39)	5
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		11 982 005	11 855 161
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	82 676 963	75 458 894
Nombre d'actions (2)		4 791 989	4 803 371
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,500	2,468

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2018, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2017	196 233	2 951 339
Achats de l'exercice	18 236	295 732
Solde au 31 décembre 2018	214 469	3 247 071

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2018, 4,48% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	184 987	7 029 875	4 320	(3 000 537)	8 865 838	67 802 461
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2017			5 150 000	400 000	(184 987)	3 500 825			(8 865 838)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2017			(3 669 540)			3 669 540				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016						(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres								(840)		(840)
Dividendes reçus des filiales intégrés					199 988	(199 988)				-
Cessions d'actions propres							2 647	50 038		52 685
Encaissement dividendes sur actions propres						166 798				166 798
Prélèvements sur fonds social				(167 371)						(167 371)
Résultat net de l'exercice 2017									11 855 161	11 855 161
Solde au 31 Décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	199 988	9 917 051	6 967	(2 951 339)	11 855 161	75 458 894
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	(199 988)	5 185 149			(11 855 161)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)			2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017						(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres								(295 733)		(295 733)
Dividendes reçus des filiales intégrés					415 975	(415 975)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						186 961				186 961
Prélèvements sur fonds social				(155 165)						(155 165)
Résultat net de l'exercice 2018									11 982 005	11 982 005
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	415 975	13 024 484	6 967	(3 247 071)	11 982 005	82 676 963

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Intérêts de leasing	56 798 442	48 081 581
- Intérêts de retard	2 337 205	1 920 969
- Produits nets sur cession des biens en leasing	86	272 811
- Autres	2 811 685	2 338 580
<u>Total</u>	<u>61 947 418</u>	<u>52 613 941</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	675 139	534 781
Intérêts de retard antérieurs	412 804	238 944
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(887 399)	(753 554)
Intérêts de retard	(423 125)	(584 193)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(222 581)</u>	<u>(564 022)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>61 724 837</u>	<u>52 049 919</u>

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Intérêts des emprunts obligataires	9 790 422	10 788 306
- Intérêts des crédits des banques locales	15 170 291	9 950 233
- Intérêts des crédits des banques étrangères	6 676 613	3 338 695
- Intérêts des autres opérations de financement	3 878 155	3 253 412
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	366 612	199 201
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>35 882 093</u>	<u>27 529 847</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(187 262)	(135 919)
- Autres charges financières	130 765	104 967
- Pénalités	15	159
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(56 483)</u>	<u>(30 794)</u>
<u>Total général</u>	<u>35 825 610</u>	<u>27 499 053</u>

NOTE 16 : PRODUITS DE PLACEMENT

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Dividendes	36 728	52 070
- Plus values sur cession des titres immobilisés	593 844	569 319
- Moins values sur cession des titres immobilisés	(35 708)	-
- Plus ou (moins) values sur cession de titres de placement	(13 670)	(61 472)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	464 397	293 631
- Intérêts des comptes CEA	159 563	128 999
- Autres	64 114	133 407
<u>Total</u>	<u>1 269 268</u>	<u>1 115 954</u>

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Salaires et complément de salaires	4 349 787	4 329 611
- Charges connexes aux salaires	124 096	258 961
- Cotisations de sécurité sociales	774 924	725 771
- Autres charges sociales	230 586	201 390
<u>Total</u>	<u>5 479 393</u>	<u>5 515 734</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Achat de matières et fournitures	248 410	249 580
<u>Total des achats</u>	<u>248 410</u>	<u>249 580</u>
- Sous-traitance générale	159 862	145 132
- Locations	152 505	147 941
- Entretien et réparations	307 347	243 759
- Primes d'assurances	63 441	54 165
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>683 155</u>	<u>590 996</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	30 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	517 500	476 560
- Frais de gestion de GO SICAV	5 307	7 586
- Publicités, publications et relations publiques	223 473	194 055
- Déplacements, missions et réceptions	56 824	71 317
- Frais postaux et de télécommunications	165 275	190 395
- Services bancaires et assimilés	192 895	176 414
- Autres services extérieurs	378	272
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 191 653</u>	<u>1 146 600</u>
- Jetons de présence	104 000	56 000
- Rémunération du PCA	360 000	-
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité des risques	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>494 000</u>	<u>86 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	125 340	127 494
- T.C.L	143 935	123 151
- Droits d'enregistrements et de timbres	8 901	12 298
- Autres impôts et taxes	17 207	10 636
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>295 383</u>	<u>273 578</u>
<u>Total général</u>	<u>2 912 600</u>	<u>2 346 755</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 371 696	5 147 267
- Dotations aux provisions collectives	1 499 000	673 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 674 411)	(2 808 757)
- Créances radiées	2 104	1 947 005
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 718 325)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	-	(57 945)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(166 631)
- Encaissement sur créances radiées	(18 878)	(6 500)
<u>Total</u>	<u>3 179 512</u>	<u>3 009 114</u>

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	64 687	15 672
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	284 929	53 966
- Dotations aux provisions pour divers risques	100 000	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(60 710)	(66 572)
- Apurement de comptes d'actifs	216 434	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(223 058)	(16 000)
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(23 303)
<u>Total</u>	<u>382 282</u>	<u>(36 238)</u>

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	82 527	128 065
- Apurement de comptes	54 811	117 286
- Autres gains sur éléments exceptionnels	13 915	1 930
<u>Total</u>	<u>151 254</u>	<u>247 281</u>

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	5 979	56
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 115	819
<u>Total</u>	<u>7 093</u>	<u>875</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Clients et comptes rattachés en début de période	29 571 042	27 886 335
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(38 123 500)	(29 571 042)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(3 535 073)	(3 268 969)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	3 745 235	3 535 073
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(30 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(2 319 108)	(1 887 544)
- Produits constatés d'avance en fin de période	2 444 743	2 319 108
- TVA collectée	50 950 663	44 515 538
- TVA collectée sur avances et acomptes	(1 812 255)	(2 765 644)
- Remboursement principal	223 297 123	206 647 323
- Intérêts et produits assimilés de leasing	61 947 418	52 613 941
- Autres produits d'exploitation	147 035	253 346
- Créances virées en pertes	(2 104)	(1 947 005)
- Encaissements sur créances radiées	18 878	6 500
- Encours financiers virés en pertes	-	987 978
- Plus/Moins values sur relocation	(445 495)	(55 452)
- Plus/Moins values sur transfert	(2 055 133)	(5 520 909)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	171 465	237 786
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(132 422)	(171 465)
- Cessions d'immobilisations à la VR	1 978	26 980
- Cessions anticipées d'immobilisations	22 709 982	13 774 190
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>346 580 473</u>	<u>307 591 067</u>

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	42 945 910	30 369 745
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(35 702 447)	(42 945 910)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(92 173)	(213 313)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	1 002	92 173
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	247 325 698	296 444 745
- TVA sur investissements	40 070 957	43 319 059
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	86 110	36 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(18 033)	(86 110)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>294 617 025</u>	<u>327 017 138</u>

NOTE 25 : INTERES PAYES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Frais d'émission d'emprunts	103 016	513 982
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(375 588)	(375 348)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	474 533	375 588
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	2 534	732
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(37 329)	(2 534)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	6 097 804	5 073 840
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(5 405 044)	(6 097 804)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	3 103 282	2 178 029
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(5 041 257)	(3 103 282)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	777 356	843 334
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(2 214 226)	(777 356)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	586 682	449 736
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(656 148)	(586 682)
- Intérêts et charges assimilées	35 825 610	27 499 053
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(366 612)	(199 201)
<u>Intérêts payés</u>	<u>32 874 613</u>	<u>25 792 087</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	1 509 990	1 928 348
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 509 990</u>	<u>1 928 348</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(5 979)	(56)
- Cessions d'immobilisations corporelles	10 491	2 375
- Immobilisations mises en rebut	1 823	56
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	82 927	128 065
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>89 261</u>	<u>130 440</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	4 044 890	3 644 057
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	926 146	887 806
- Créances sur cession titres immobilisés en début de période	-	-
- Créances sur cession titres immobilisés en fin de période	(675 000)	-
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(77 000)	-
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	214 100	77 000
- Moins value sur cessions de titres immobilisés	(35 708)	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>4 397 428</u>	<u>4 608 863</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dividendes payés	4 500 000	4 250 000
- Dividendes sur actions propres	(186 961)	(166 798)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 725	43 654
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 670)	(43 725)
- Intérêts des prêts sur fonds social	155 165	167 371
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>4 468 260</u>	<u>4 250 503</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**A. ENGAGEMENTS DONNES :****A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 9 707 978 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 6.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 75 093 917 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2018.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 1 000 000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B. ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 248 556 367 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 90 721 604 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 6.1.1 Analyse par maturité).

B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 393 779 730 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C. ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 2 500 000 DT et correspondent au crédit obtenu auprès d'Amen Bank.

NOTE 31 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**4 - 8 - NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 :**

Autres flux liés à l'exploitation :

	31	31
	Décembre	Décembre
	2018	2017
	<hr/>	<hr/>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	(1 763 400)	(1 295 401)
- Remboursements sur prêts au personnel	1 344 368	764 747
- Produits à recevoir des tiers en début de période	435 812	403 960
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(1 096 713)	(435 812)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	1 578 493	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	(4 264 098)	(1 578 493)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	24 415	23 407
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	(39 343)	(24 415)
- Autres comptes débiteurs en début de période	252 124	227 781
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(3 975 921)	(252 124)
- Comptes d'attente actif en début de période	227 802	111 295
- Comptes d'attente actif en fin de période	(122 628)	(227 802)
- Comptes d'attente passif en début de période	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	613 916	613 916
- Autres comptes créditeurs en début de période	(602 731)	(430 992)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	627 765	602 731
- Prestataires Assurances en début de période	(1 075 680)	-
- Prestataires Assurances en fin de période	1 691 969	1 075 680
- Autres produits constatés d'avance en début de période	(9 501)	(20 664)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	18 524	9 501
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	711 136	608 107
- Autres gains ordinaires	151 254	247 281
- Autres pertes ordinaires	(7 093)	(875)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>	<hr/> (5 893 449)	<hr/> (192 089)

Note 7 : Portefeuille commercial

Libellé	Valeur d'achat	Valeur de marché/juste valeur	Plus value latente/Provision
LA GENERALE OBLIG-SICAV	3 575 997	3 646 955	70 958
Titres cotés	851 657	816 728	(34 929)

Note 14 : Intérêts et produits assimilés de leasing

Le détail de la rubrique « autres » au niveau de la note 14 « intérêts et produits assimilés » se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Frais d'ouverture des dossiers	624 007	619 579
- Frais de rejet	1 673 390	1 293 515
- Frais sur vente	129 345	73 612
- Frais sur encaissement de titres de crédits	363 045	326 596
- Autres	21 898	25 279
<u>Total rubriques "autres"</u>	<u>2 811 685</u>	<u>2 338 580</u>

Ainsi l'augmentation de la rubrique « autres » de 20.23% en 2018 par rapport à 2017, est due principalement à l'augmentation des frais de rejet.

Evénements postérieurs à l'arrêté des Etats Financiers :

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date de clôture au 31 Décembre 2018, jusqu'à la date d'aujourd'hui.



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
MF : 287617R/A/M/000 - RC : B146072003
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowehorwath.com.tn
www.crowehorwath.net/tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total du bilan de 581.875.859 DT, un bénéfice net de 11.982.005 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 16.372.120 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2018, les créances s'élèvent à 535.066 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 28.720 KDT et les agios réservés ont atteint 3.492 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

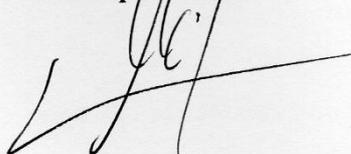
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 27 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

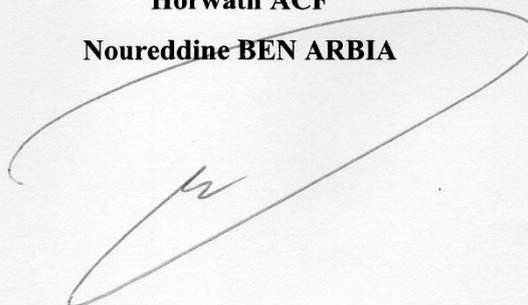
FINOR

Mustapha MEDHIOUB



Horwath ACF

Noureddine BÉN ARBIA



4 - 9 - PATRIMOINE AU 30 JUIN 2019 :

Au 30 juin 2019, les principaux éléments constituant le patrimoine de la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivants :

4 - 9 - 1 - CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Créances sur contrats mis en force	537 027 229	541 538 187	533 646 694
Encours financiers	496 531 896	510 284 922	497 967 936
Impayés	43 082 776	33 715 201	38 123 500
Intérêts échus différés	(2 587 443)	(2 461 935)	(2 444 743)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 375 542	2 870 927	1 419 233
<u>Total brut des créances de leasing</u>	<u>538 402 772</u>	<u>544 409 114</u>	<u>535 065 927</u>
<u>A déduire couverture</u>			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 506 067)	(7 552 874)	(7 864 868)
Provisions pour dépréciation des impayés	(17 936 809)	(16 138 730)	(16 161 337)
Provision collective	(4 694 000)	(3 195 000)	(4 694 000)
Produits réservés	(4 320 402)	(3 607 054)	(3 491 918)
Total net des créances de leasing	<u>503 945 493</u>	<u>513 915 456</u>	<u>502 853 803</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	<u>499 387 168</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	120 728 704
- Relocations	246 224
- Transferts	6 900 416
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(971)
- Cessions anticipées	(8 979 409)
- Radiation des créances	(112 252)
- Relocations	(234 004)
- Transferts	(6 404 350)
- Remboursements du capital	(113 624 089)
<u>Solde au 30 juin 2019</u>	<u>497 907 438</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	30 Juin 2019	30 Juin 2018	31 Décembre 2018
- Paiements minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	225 799 464	219 092 681	219 938 352
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	351 625 298	362 730 358	355 062 422
- A recevoir dans plus de 5 ans	5 473 711	15 773 020	7 839 190
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	582 898 473	597 596 059	582 839 964
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	44 624 434	43 654 424	43 380 698
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 578 318	47 683 678	46 483 798
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	527 233	2 032 032	857 108
Total des produits financiers non acquis	92 729 985	93 370 134	90 721 604
- Valeurs résiduelles	199 127	499 156	400 072
- Contrats suspendus ordinaires	25 032	-	1 471
- Contrats suspendus contentieux	6 139 249	5 559 841	5 448 032
- Contrats en instance de mise en force	1 375 542	2 870 927	1 419 233
<u>Encours des contrats</u>	497 907 438	513 155 849	499 387 168

4 - 9 - 2 - PORTEFEUILLE COMMERCIAL :

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	30 Juin 2019	30 Juin 2018	31 Décembre 2018
- Certificats de Dépôt	-	-	10 000 000
- Titres SICAV	309 990	-	107 043
<u>Total</u>	309 990	-	10 107 043

Les titres SICAV se détaillent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	109,842	109 842
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	1 599	125,171	200 148

Total	309 990
-------	----------------

4 - 9 - 3 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres de participation	4 305 308	9 305 008	9 305 008
- Titres immobilisés	32 060 395	23 441 813	30 803 313
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>36 367 703</u>	<u>32 748 821</u>	<u>40 110 321</u>
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>35 367 703</u>	<u>31 748 821</u>	<u>39 110 321</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(575 220)	(264 400)	(153 770)
<u>Montant net</u>	<u>34 792 483</u>	<u>31 484 420</u>	<u>38 956 551</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le capital de la BIAT pour, respectivement, 153 770 DT et 421 450 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
Soldes au 31 Décembre 2018	9 305 008
<u>Diminution des participations suite à la réduction de capital</u>	
- Société CIL SICAR	(4 999 700)
<u>Soldes au 30 Juin 2019</u>	<u>4 305 308</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2018	30 803 313	29 803 313	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 8	3 140 582	3 140 582	
<u>Cessions de la période</u>			
- Société MCS	(78 500)	(78 500)	
- Société DAR EL JELD	(850 000)	(850 000)	
- Société SNA NOUR	(740 000)	(740 000)	
- Société EMP	(200 000)	(200 000)	
- Société Invest Immo	(15 000)	(15 000)	
<u>Soldes au 30 Juin 2019</u>	<u>32 060 395</u>	<u>31 060 395</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>	
<u>Titres de participation</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	De 1998 à 2017	99,96%	
* CIL SICAR	2 999 820	1,000	1,000	2 999 820	2011/2013	99,99%	
<u>Total des titres de participation</u>				<u>4 305 308</u>			
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société DAR EL JELD	25 000	100,000	100,000	2 500 000	2015/2016	22,32%	(*)
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%	
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%	(*)
* Société ECOMAT	55 000	25,000	25,000	1 375 000	2014/2015/2017	24,60%	(*)
* Société GREEN TECHNO	234	100,000	100,000	23 400	2014	9,96%	
* Société PRO IMMO HAMMAMET	6 102	10,000	10,000	61 020	2014	14,36%	
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	2014	21,07%	(*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00%	(*)
* Société RED TEC	584	100,000	100,000	58 400	2015	13,27%	
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014		
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	2014/2017	15,38%	
* Société TRUST IMMO	83 353	1,000	1,000	83 353	2014	14,62%	
* Société SEI	1 273	100,000	100,000	127 300	2014	13,40%	
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	736	100,000	100,000	73 600	2014	8,18%	
* Société HOLFOOD	750	100,000	100,000	75 000	2015	15,00%	
* Société SUPERFOOD JUICERY	350	100,000	100,000	35 000	2015	14,58%	
* Société ECOLE EL EUCH	3 999	10,000	10,000	39 990	2015	11,76%	
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	5,78%	
* Société HF CONSULTING	2 550	10,000	10,000	25 500	2015	15,00%	
* Société MEGA REAL ESTATE	200	100,000	100,000	20 000	2015	13,33%	
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	(*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	2015	7,00%	
* Société PROHOUSE	210	100,000	100,000	21 000	2015	14,79%	
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00%	(*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00%	(*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016		
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société EMP	20 000	10,000	10,000	200 000	2016	20,00%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016		
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 7	27 700	100,000	100,000	2 770 000	2018		
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	2018	0,24%	
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	2018	0,65%	
* Société UNIPACK	2 00 000	10,000	10,000	2 000 000	2018	1,93%	
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	2018	29,68%	(*)
* Société POLYBAT	21 90 000	1,000	1,000	2 190 000	2018	30,00%	(*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	2018	13,60%	
* CIL SICAR FONDS N° 8	31 406	100,000	100,000	3 140 582	2019		
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>32 060 395</u>			
<u>Total</u>				<u>36 365 703</u>			

(*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%.

4 - 9 - 4 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2019
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels		133 432	-	-	-	133 432	123 319	3 391	-	126 710	6 722
Total des immobilisations incorporelles		133 432	-	-	-	133 432	123 319	3 391	-	126 710	6 722
Immeubles	5,0%	6 560 175	64 418	176 471	-	6 801 064	3 152 813	130 434	-	3 283 246	3 517 818
Matériel de transport	20,0%	1 367 474	-	-	-	1 367 474	669 826	119 994	-	789 820	577 654
Equipements de bureau	10,0%	486 241	12 852	-	(2 894)	496 199	317 616	14 218	(2 409)	329 426	166 772
Matériel informatique	33,3%	314 154	671	-	-	314 824	285 572	6 279	-	291 851	22 974
Installations générales	10,0%	627 900	62 093	-	(1 585)	688 408	362 484	20 085	(1 026)	381 543	306 865
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		176 471	-	(176 471)	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation (*)		2 751 691	-	-	-	2 751 691	-	-	-	-	2 751 691
Total des immobilisations corporelles		12 284 106	140 034	-	(4 479)	12 419 660	4 788 311	291 009	(3 434)	5 075 887	7 343 774
TOTAUX		12 417 538	140 034	-	(4 479)	12 553 092	4 911 631	294 400	(3 434)	5 202 596	7 350 496

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, correspondant au temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

4 - 9 - 5 - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES DU 01/07/2019 AU 30/09/2019 :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					
		Début de période	Acquisitions	Régularisation	Cessions	Mises en rebut	Fin de période
Logiciels		133 432			-	-	133 432
Total des immobilisations incorporelles		<u>133 432</u>	-	-	-	-	<u>133 432</u>
Immeubles	5,0%	6 801 064	3 637	(13 866)		-	6 790 835
Matériel de transport	20,0%	1 367 474				-	1 367 474
Equipements de bureau	10,0%	496 199	2 706				498 905
Matériel informatique	33,3%	314 824	15 728		-		330 552
Installations générales	10,0%	688 408	79 372				767 780
Immobilisation hors exploitation (*)		2 751 691			-	-	2 751 691
Total des immobilisations corporelles		<u>12 419 660</u>	<u>101 443</u>	<u>(13 866)</u>	-	-	<u>12 507 237</u>
TOTAUX		<u>12 553 092</u>	<u>101 443</u>	<u>(13 866)</u>	-	-	<u>12 640 669</u>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.
Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

4 - 9 - 6 - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT DU 01/07/2019 AU 30/09/2019 :

Les mouvements enregistrés durant la période du 01/07/2019 au 30/09/2019 sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	Montant total
Soldes au 30 Juin 2019	4 305 308

<u>Soldes au 30 Septembre 2019</u>	4 305 308
---	------------------

Les mouvements enregistrés durant la période du 01/01/2019 au 30/06/2019 sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 30 Juin 2019	32 060 395	31 060 395	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
Total des acquisitions de la période	0 000	0 000	0 000
<u>Cessions de la période</u>			
- Société ECOMAT	347 500	347 500	
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	20 000	20 000	
- Société MS CONSULTING	42 000	42 000	
Total des cessions de la période	409 500	409 500	
<u>Soldes au 30 Septembre 2019</u>	31 650 895	30 650 895	1 000 000

4 - 10 - RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES AU 30 JUIN 2019 :

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires au 30/06/2019, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, en ce qui concerne les mentions obligatoires à porter au niveau des états financiers à savoir la date d'arrêté et la période couverte par les états financiers et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 01 norme générale.

Aussi les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les les informations et renseignements obligatoires et notamment :

Une note relative au traitement comptable des immeubles hors exploitation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 75 de la NC 01 norme générale précisant :

la justification du choix de traitement retenu ;

la quantification de l'impact de la divergence, par rapport à la norme comptable tunisienne, sur le résultat et la situation financière de la société.

La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers arrêtés au 30/06/2020 et suivants.

4 - 10 - 1 - BILANS INTERMEDIARES AU 30 JUIN 2019

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin		31 Décembre
		<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2018</u>
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	17 409 438	13 247 044	15 769 548
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	503 945 493	513 915 456	502 853 803
Portefeuille-titres commercial	6	309 990	-	10 107 043
Portefeuille d'investissement	7	34 792 483	31 484 420	38 956 551
Valeurs immobilisées	8	7 350 496	7 539 226	7 505 907
Autres actifs	9	14 376 287	11 246 016	11 322 785
TOTAL DES ACTIFS		<u>578 184 188</u>	<u>577 432 162</u>	<u>586 515 637</u>
		30 Juin		31 Décembre
		<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2018</u>
PASSIFS				
	Notes			
Dettes envers la clientèle	10	4 970 784	4 709 503	3 750 310
Emprunts et dettes rattachées	11	420 411 526	450 917 132	456 189 895
Fournisseurs et comptes rattachés	12	62 227 455	38 247 469	36 067 701
Autres passifs	13	6 703 913	6 541 026	7 929 503
TOTAL DES PASSIFS		<u>494 313 677</u>	<u>500 415 131</u>	<u>503 937 409</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		40 765 614	35 643 385	35 494 604
Résultats reportés		15 275 294	13 160 591	13 160 591
Actions propres		(3 434 231)	(3 159 473)	(3 247 071)
Résultat de la période		6 263 834	6 372 529	12 170 105
Total des capitaux propres	14	<u>83 870 511</u>	<u>77 017 031</u>	<u>82 578 228</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>578 184 188</u>	<u>577 432 162</u>	<u>586 515 637</u>

4 - 10 - 2 - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 JUIN 2019 :

(Exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin		31 Décembre
		<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2018</u>
	<u>Notes</u>			
ENGAGEMENTS DONNES		83 916 531	95 338 298	85 801 895
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	19 252 574	21 502 172	9 707 978
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	63 663 957	72 836 126	75 093 917
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		729 494 944	756 487 478	733 057 701
Cautions Reçues	39- B-1	250 257 374	250 846 260	248 556 367
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-2	92 729 985	93 370 134	90 721 604
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-3	386 507 585	412 271 084	393 779 730
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		13 000 000	19 000 000	2 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	13 000 000	10 000 000	2 500 000
Emprunts obtenus des banques étrangères non encore encaissés		-	9 000 000 *	-

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 2.000.000 Euro.

4 - 10 - 3 - ETAT DE RESULTAT AU 30 JUIN 2019 :

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	31 838 543	29 105 792	61 724 838
Intérêts et charges assimilées	16	(19 028 373)	(16 610 456)	(36 145 771)
Produits des placements	17	1 421 790	1 013 651	1 672 062
Autres produits d'exploitation	18	85 211	134 898	147 035
Produit net		<u>14 317 171</u>	<u>13 643 885</u>	<u>27 398 165</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	2 654 721	2 512 424 (*)	5 169 043
Dotations aux amortissements	20	286 134	279 326	561 781
Autres charges d'exploitation	21	1 386 297	1 388 912 (*)	2 849 064
Total des charges d'exploitation		<u>4 327 152</u>	<u>4 180 662</u>	<u>8 579 888</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>9 990 019</u>	<u>9 463 223</u>	<u>18 818 277</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	1 741 112	1 343 806	3 179 512
Dotations nettes aux autres provisions	23	478 918	93 864	71 319
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>7 769 990</u>	<u>8 025 554</u>	<u>15 567 446</u>
Autres gains ordinaires	24	41 596	136 048	149 473
Autres pertes ordinaires	25	(476)	(609)	(6 771)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>7 811 110</u>	<u>8 160 993</u>	<u>15 710 148</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(1 504 296)	(1 564 906)	(3 097 538)
Contribution sociale de solidarité	26	(42 980)	(44 712)	(88 501)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>6 263 834</u>	<u>6 551 375</u>	<u>12 524 109</u>
Contribution Conjoncturelle		-	(178 846)	(354 004)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>6 263 834</u>	<u>6 372 529</u>	<u>12 170 105</u>
Résultat par action		1,311	1,329	2,540

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

4 - 10 - 4 - ETAT FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2019 :

(exprime en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	175 943 528	170 867 014	346 580 473
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(115 874 272)	(165 647 971)	(294 617 025)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(4 078 408)	(4 214 347)	(8 656 740)
Intérêts payés	30	(20 198 545)	(16 448 848)	(33 317 638)
Impôts et taxes payés	31	(7 809 219)	(2 349 076)	(8 626 640)
Placement monétaire		9 797 053	10 000 000	(107 043)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(1 393 922)	(913 212)	(2 360 956)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>36 386 214</u>	<u>(8 706 440)</u>	<u>(1 105 568)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(140 034)	(1 237 380)	(1 499 175)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	1 230	76 900	88 821
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(3 140 582)	(5 270 000)	(13 567 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	8 027 494	1 636 673	2 556 336
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>4 748 108</u>	<u>(4 793 807)</u>	<u>(12 421 017)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décaissements suite au rachat des actions propres	14	(187 160)	(208 134)	(295 732)
Dividendes et autres distributions	36	(4 784 316)	(4 319 478)	(4 468 260)
Encaissements provenant des emprunts	11	147 631 000	180 616 500	390 299 500
Remboursements d'emprunts	11	(182 153 956)	(163 341 493)	(370 239 271)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>(39 494 432)</u>	<u>12 747 395</u>	<u>15 296 236</u>
Variation de trésorerie		<u>1 639 890</u>	<u>(752 853)</u>	<u>1 769 651</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	15 769 548	13 999 897	13 999 897
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	17 409 438	13 247 044	15 769 548

4 - 10 - 5 - NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES AU 30 JUIN 2019 :

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2019, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers semestriels au 30 juin 2019 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus. Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges. Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Changement de méthode de présentation

Par rapport au 30 juin 2018, les états financiers au 30 juin 2019 traduisent un changement de méthode de présentation au niveau des états de résultats.

La rémunération du président du conseil d'administration était classée parmi les charges de personnel. Au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019, elle est présentée parmi les « Autres charges d'exploitation ».

Rubriques retraitées	Montant du retraitement au 30/06/2018	Commentaires
Au niveau de l'état de résultat		
Charges de personnel	180 000	Reclassement de la rémunération du président du conseil d'administration figurant initialement parmi les charges de personnel
Autres Charges d'exploitation	180 000	Reclassement de la rémunération du président du conseil d'administration figurant initialement parmi les charges de personnel

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques	17 161 946	12 817 124	15 512 789
- Caisses	247 492	429 920	256 759
<u>Total</u>	<u>17 409 438</u>	<u>13 247 044</u>	<u>15 769 548</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Créances sur contrats mis en force	537 027 229	541 538 187	533 646 694
Encours financiers	496 531 896	510 284 922	497 967 936
Impayés	43 082 776	33 715 201	38 123 500
Intérêts échus différés	(2 587 443)	(2 461 935)	(2 444 743)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 375 542	2 870 927	1 419 233
<u>Total brut des créances de leasing</u>	<u>538 402 772</u>	<u>544 409 114</u>	<u>535 065 927</u>
<u>A déduire couverture</u>			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 506 067)	(7 552 874)	(7 864 868)
Provisions pour dépréciation des impayés	(17 936 809)	(16 138 730)	(16 161 337)
Provision collective	(4 694 000)	(3 195 000)	(4 694 000)
Produits réservés	(4 320 402)	(3 607 054)	(3 491 918)
Total net des créances de leasing	<u>503 945 493</u>	<u>513 915 456</u>	<u>502 853 803</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	<u>499 387 168</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	120 728 704
- Relocations	246 224
- Transferts	6 900 416
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(971)
- Cessions anticipées	(8 979 409)
- Radiation des créances	(112 252)
- Relocations	(234 004)
- Transferts	(6 404 350)
- Remboursements du capital	(113 624 089)
<u>Solde au 30 juin 2019</u>	<u>497 907 438</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	225 799 464	219 092 681	219 938 352
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	351 625 298	362 730 358	355 062 422
- A recevoir dans plus de 5 ans	5 473 711	15 773 020	7 839 190
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>582 898 473</u>	<u>597 596 059</u>	<u>582 839 964</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	44 624 434	43 654 424	43 380 698
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 578 318	47 683 678	46 483 798
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	527 233	2 032 032	857 108
Total des produits financiers non acquis	<u>92 729 985</u>	<u>93 370 134</u>	<u>90 721 604</u>
- Valeurs résiduelles	199 127	499 156	400 072
- Contrats suspendus ordinaires	25 032	-	1 471
- Contrats suspendus contentieux	6 139 249	5 559 841	5 448 032
- Contrats en instance de mise en force	1 375 542	2 870 927	1 419 233
<u>Encours des contrats</u>	<u>497 907 438</u>	<u>513 155 849</u>	<u>499 387 168</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	385 657 100	90 556 789	8 526 025	3 463 118	8 328 864	496 531 896
Impayés	4 112 668	14 668 496	3 858 202	2 330 152	18 113 259	43 082 776
Contrats en instance de mise en force	1 375 542	-	-	-	-	1 375 542
CREANCES LEASING	391 145 309	105 225 285	12 384 228	5 793 270	26 442 123	540 990 214
Avances reçues (*)	(4 304 266)	(4)	-	-	(661 438)	(4 965 709)
ENCOURS GLOBAL	386 841 043	105 225 281	12 384 228	5 793 270	25 780 684	536 024 506
ENGAGEMENTS HORS BILAN	19 210 851	41 723	-	-	-	19 252 574
TOTAL ENGAGEMENTS	406 051 894	105 267 004	12 384 228	5 793 270	25 780 684	555 277 079
Produits réservés	-	-	(780 985)	(586 713)	(2 952 704)	(4 320 402)
Provisions sur encours financiers	-	-	(38 742)	(781 456)	(6 685 869)	(7 506 067)
Provisions sur impayés	-	-	(1 510 018)	(1 334 259)	(15 092 532)	(17 936 809)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(2 329 745)	(2 702 428)	(24 731 106)	(29 763 278)
ENGAGEMENTS NETS	406 051 894	105 267 004	10 054 483	3 090 842	1 049 579	525 513 801
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,23%	1,04%	4,64%	
			7,92%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2018			6,12%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2018			7,56%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			18,81%	46,65%	95,93%	
			67,71%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018			82,74%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2018			64,06%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Certificats de Dépôt	-	-	10 000 000
- Titres SICAV	309 990	-	107 043
<u>Total</u>	<u>309 990</u>	<u>-</u>	<u>10 107 043</u>

Les titres SICAV se détaillent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	109,842	109 842
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	1 599	125,171	200 148
Total			309 990

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres de participation	4 305 308	9 305 008	9 305 008
- Titres immobilisés	32 060 395	23 441 813	30 803 313
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>36 367 703</u>	<u>32 748 821</u>	<u>40 110 321</u>
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>35 367 703</u>	<u>31 748 821</u>	<u>39 110 321</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(575 220)	(264 400)	(153 770)
<u>Montant net</u>	<u>34 792 483</u>	<u>31 484 420</u>	<u>38 956 551</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le capital de la BIAT pour, respectivement, 153 770 DT et 421 450 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
Soldes au 31 Décembre 2018	9 305 008
<u>Diminution des participations suite à la réduction de capital</u>	
- Société CIL SICAR	(4 999 700)
<u>Soldes au 30 Juin 2019</u>	<u>4 305 308</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2018	30 803 313	29 803 313	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 8	3 140 582	3 140 582	
<u>Cessions de la période</u>			
- Société MCS	(78 500)	(78 500)	
- Société DAR EL JELD	(850 000)	(850 000)	
- Société SNA NOUR	(740 000)	(740 000)	
- Société EMP	(200 000)	(200 000)	
- Société Invest Immo	(15 000)	(15 000)	
<u>Soldes au 30 Juin 2019</u>	<u>32 060 395</u>	<u>31 060 395</u>	<u>1 000 000</u>

Notes aux états financiers intermédiaires au 30 juin 2019

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>	
Titres de participation							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	De 1998 à 2017	99,96%	
* CIL SICAR	2 999 820	1,000	1,000	2 999 820	2011/2013	99,99%	
Total des titres de participation				4 305 308			
Titres immobilisés							
* Société DAR EL JELD	25 000	100,000	100,000	2 500 000	2015/2016	22,32%	(*)
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%	
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%	(*)
* Société ECOMAT	55 000	25,000	25,000	1 375 000	2014/2015/2017	24,60%	(*)
* Société GREEN TECHNO	234	100,000	100,000	23 400	2014	9,96%	
* Société PRO IMMO HAMMAMET	6 102	10,000	10,000	61 020	2014	14,36%	
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	2014	21,07%	(*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00%	(*)
* Société RED TEC	584	100,000	100,000	58 400	2015	13,27%	
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014		
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	2014/2017	15,38%	
* Société TRUST IMMO	83 353	1,000	1,000	83 353	2014	14,62%	
* Société SEI	1 273	100,000	100,000	127 300	2014	13,40%	
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	736	100,000	100,000	73 600	2014	8,18%	
* Société HOLFOOD	750	100,000	100,000	75 000	2015	15,00%	
* Société SUPERFOOD JUICERY	350	100,000	100,000	35 000	2015	14,58%	
* Société ECOLE EL EUCH	3 999	10,000	10,000	39 990	2015	11,76%	
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	5,78%	
* Société HF CONSULTING	2 550	10,000	10,000	25 500	2015	15,00%	
* Société MEGA REAL ESTATE	200	100,000	100,000	20 000	2015	13,33%	
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	(*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	2015	7,00%	
* Société PROHOUSE	210	100,000	100,000	21 000	2015	14,79%	
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00%	(*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00%	(*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016		
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société EMP	20 000	10,000	10,000	200 000	2016	20,00%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016		
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 7	27 700	100,000	100,000	2 770 000	2018		
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	2018	0,24%	
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	2018	0,65%	
* Société UNIPACK	2 00 000	10,000	10,000	2 000 000	2018	1,93%	
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	2018	29,68%	(*)
* Société POLYBAT	21 90 000	1,000	1,000	2 190 000	2018	30,00%	(*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	2018	13,60%	
* CIL SICAR FONDS N° 8	31 406	100,000	100,000	3 140 582	2019		
Total des titres immobilisés				32 060 395			
Total				36 365 703			

(*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%.

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2019
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels		133 432	-	-	-	133 432	123 319	3 391	-	126 710	6 722
Total des immobilisations incorporelles		133 432	±	±	±	133 432	123 319	3 391	±	126 710	6 722
Immeubles	5,0%	6 560 175	64 418	176 471	-	6 801 064	3 152 813	130 434	-	3 283 246	3 517 818
Matériel de transport	20,0%	1 367 474	-	-	-	1 367 474	669 826	119 994	-	789 820	577 654
Equipements de bureau	10,0%	486 241	12 852	-	(2 894)	496 199	317 616	14 218	(2 409)	329 426	166 772
Matériel informatique	33,3%	314 154	671	-	-	314 824	285 572	6 279	-	291 851	22 974
Installations générales	10,0%	627 900	62 093	-	(1 585)	688 408	362 484	20 085	(1 026)	381 543	306 865
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		176 471	-	(176 471)	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation (*)		2 751 691	-	-	-	2 751 691	-	-	-	-	2 751 691
Total des immobilisations corporelles		12 284 106	140 034	±	(4 479)	12 419 660	4 788 311	291 009	(3 434)	5 075 887	7 343 774
TOTAUX		12 417 538	140 034	-	(4 479)	12 553 092	4 911 631	294 400	(3 434)	5 202 596	7 350 496

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, correspondant au temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 Juin 2019	30 Juin 2018	31 Décembre 2018
- Prêts au personnel	4 725 197	4 191 133	4 224 588
- Personnels, avances et acomptes	17 084	21 275	12 155
- Créances sur cessions d'immobilisations	531 837	77 537	132 422
- Avances aux fournisseurs	31 139	7 618	1 002
- Etat, crédit de TVA	188 288	1 840 364	0
- Compte d'attente / avance de TVA	322 375	162 395	225 069
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	5 967 110	2 084 221 (*)	4 264 098
- Produits à recevoir des tiers	1 629 540	1 479 126 (*)	1 096 713
- Compte d'attente	108 258	136 848	121 701
- Charges constatées d'avance	197 749	194 903	38 954
- Autres comptes débiteurs	285 835	252 946	335 433
- Prestataires Assurances	-	70 000	-
- Compte courant, fonds gérés	61 230	109 171	486 342
- Charges à répartir (A)	4 000	6 159	5 333
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	350 799	488 297	435 043
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	487 274	598 159	467 893
Total brut	14 907 714	11 720 152	11 846 744
A déduire :			
- Provisions	(531 427)	(474 135)	(523 959)
Total net	14 376 287	11 246 016	11 322 785

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité, présentés initialement sous la même rubrique "Produits à recevoir des tiers".

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2019
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir (a)	33%	752 863	-	752 863	747 530	1 333	748 863	4 000
Frais d'émission des emprunts locaux	(b)	5 024 364	18 656	5 043 020	4 589 321	102 900	4 692 221	350 799
Frais d'émission des emprunts étrangers	(b)	1 057 888	120 924	1 178 812	589 995	101 543	691 538	487 274
TOTAUX		6 835 115	139 580	6 974 695	5 926 847	205 777	6 132 623	842 072

(a) Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 204.443 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 965 709	4 704 428	3 745 235
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 970 784</u>	<u>4 709 503</u>	<u>3 750 310</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques locales	184 771 741	181 252 805	190 887 405
- Banques étrangères	86 549 351	95 320 621	97 902 243
- Emprunts obligataires	96 496 200	124 481 600	123 050 600
- Certificats de dépôt	23 000 000	17 500 000	13 500 000
- Certificats de leasing	18 000 000	22 000 000	18 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>408 817 292</u>	<u>440 555 026</u>	<u>443 340 248</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	7 429 897	5 697 607	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 875 027	1 607 126	2 214 226
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 719 871	3 186 986	5 420 996
- Intérêts courus sur certificats de leasing	140 401	399 253	656 148
- Intérêts et commissions constatées d'avance sur certificats de dépôt	(270 311)	(215 682)	(134 727)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(265 873)	(270 400)	(333 954)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(27 957)	(16 704)	(14 299)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing	(6 823)	(26 079)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 594 234</u>	<u>10 362 106</u>	<u>12 849 647</u>
<u>Total</u>	<u>420 411 526</u>	<u>450 917 132</u>	<u>456 189 895</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 30 JUI 2019
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	600 000	-	600 000	-	-	-
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	800 000	-	-	800 000	-	800 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 166 408	-	-	1 166 408	-	1 166 408
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 320 996	-	638 502	682 495	-	682 495
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
ATIARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	600 000	1 200 000
ATIARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	400 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	2 100 000	-	350 000	1 750 000	1 050 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 800 000	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	-	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
ATTIARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 30 JUIN 2019

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	1 500 000	-	750 000	750 000	0	750 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 400 000	-	-	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	843 829	4 156 172	3 240 618	915 554
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 334	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	-	1 000 000	800 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 500 000	-	-	2 500 000	2 000 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 500 000	-	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	-	1 500 000	750 000	750 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	10 000 000	-	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000
BIAT	5 000 000	Crédits relais	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	10 000 000	-	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 500 000	-	1 500 000	750 000	750 000
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	500 000	500 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 333 333	1 666 667
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Sous-total			190 887 405	19 500 000	25 615 663	184 771 741	117 323 952	67 447 789

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 30 JUN 2019
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
<u>BANQUES ETRANGERES</u>										
B.E.I 2012	EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	782 203	-	782 203	-	-	-	-
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	5 076 683	-	714 286	4 362 397	2 933 825	1 428 572	
BIRD		13 800 000	Semestriellement (2019-2027)	13 800 000	-	333 333	13 466 667	12 800 000	666 667	
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	2 857 143	-	357 143	2 500 000	1 785 714	714 286	
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	10 800 714	-	4 658 571	6 142 143	-	6 142 143	
BERD		25 000 000	Semestriellement (2019-2023)	25 000 000	-	1 142 857	23 857 143	18 000 001	5 857 142	
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	30 280 500	-	3 364 499	26 916 001	20 187 001	6 729 000	
GGF	EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	9 305 000	-	-	9 305 000	6 646 431	2 658 569	
<u>Sous-total</u>				97 902 243	-	11 352 892	86 549 351	62 352 972	24 196 379	
<u>Total des crédits bancaires</u>				288 789 647	19 500 000	36 968 555	271 321 092	179 676 923	91 644 168	
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
CIL 2008 subordonné		10 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
CIL 2013/1		13 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 200 000	-	-	5 200 000	2 600 000	2 600 000	
CIL 2014/1		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000	
CIL 2014/2		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000	
CIL 2015/1		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000	
CIL 2015/2		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000	
CIL 2016/1		30 000 000	Annuellement (2017-2021)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000	
CIL 2016/2		26 000 000	Annuellement (2018-2022)	20 800 000	-	5 200 000	15 600 000	10 400 000	5 200 000	
CIL 2017/1		21 227 000	Annuellement (2018-2022)	16 981 600	-	4 245 400	12 736 200	8 490 800	4 245 400	
CIL 2017/2		16 200 000	Annuellement (2019-2023)	16 200 000	-	3 240 000	12 960 000	9 720 000	3 240 000	
CIL 2018/1		15 000 000	Annuellement (2020-2024)	11 869 000	3 131 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000	
<u>Total des emprunts obligataires</u>				123 050 600	3 131 000	29 685 400	96 496 200	54 210 800	42 285 400	

TABLEAUX DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 30 JUIN 2019
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			13 500 000	57 000 000	47 500 000	23 000 000	-	23 000 000
<u>Sous-total</u>			13 500 000	57 000 000	47 500 000	23 000 000	-	23 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			14 000 000	46 000 000	46 000 000	14 000 000	-	14 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			4 000 000	22 000 000	22 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			18 000 000	68 000 000	68 000 000	18 000 000	-	18 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			31 500 000	125 000 000	115 500 000	41 000 000	-	41 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			443 340 248	147 631 000	182 153 955	408 817 292	233 887 723	174 929 568

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	406 433	296 537	313 994
- Effets à payer	-	98 485	-
- Factures non parvenues	51 260	51 260	51 260
<u>Sous total</u>	<u>457 693</u>	<u>446 282</u>	<u>365 254</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	7 601 899	7 619 720	3 173 893
- Effets à payer	53 841 269	29 982 337	32 120 550
- Retenue de garantie et assurance décennale	326 594	199 131	408 003
<u>Sous total</u>	<u>61 769 761</u>	<u>37 801 187</u>	<u>35 702 447</u>
<u>Total</u>	<u>62 227 455</u>	<u>38 247 469</u>	<u>36 067 701</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	327 313	318 938	327 313
- Personnel, oppositions sur salaires	308	196	196
- Personnel, autres charges à payer	343 463	368 383	509 014
- Etat, retenues sur salaires	55 591	41 983	16 803
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	390 369	346 561	323 216
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	57 707	41 863	37 329
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	2 375	94 481	18 033
- Etat, TVA à payer	-	-	1 697 679
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 26)	562 869	669 497	411 123
- Contribution conjoncturelle	-	178 846	354 004
- Contribution sociale de solidarité (voir note 26)	42 980	44 712	88 501
- Etat, autres impôts et taxes à payer	20 091	15 584	25 514
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	9 819	9 568	9 819
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 746	43 672	43 670
- CNSS	303 884	274 278	235 667
- CAVIS	33 329	27 524	36 010
- CNAM	23 026	21 073	19 436
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	79 419	73 045	39 704
- Autres comptes créditeurs	162 180	355 051	329 742
- Avances sur cessions titres immobilisés	722 961	439 039	214 100
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	73 979	72 891	73 979
- Prestataires Recouvrement	360 762	272 983	230 824
- Prestataires Assurances	1 757 087	1 435 534	1 691 969
- Compte d'attente	777 411	613 916	613 916
- Diverses Charges à payer	393 089	711 437	457 074
- Autres produits constatés d'avance	3 809	3 627	18 524
- Provisions pour risques et charges	150 000	60 000	100 000
<u>Total</u>	<u>6 703 913</u>	<u>6 541 026</u>	<u>7 929 503</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		35 145 833	30 366 933	30 366 933
- Complément d'apports		6 967	6 967	6 967
- Réserves pour fonds social	(C)	3 119 781	2 776 452	2 627 671
- Actions propres	(D)	(3 434 231)	(3 159 473)	(3 247 071)
- Résultats reportés		15 268 327	13 153 624	13 153 624
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>77 606 677</u>	<u>70 644 503</u>	<u>70 408 123</u>
Résultat de la période (1)		6 263 834	6 372 529	12 170 105
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>83 870 511</u>	<u>77 017 031</u>	<u>82 578 228</u>
Nombre d'actions (2)		4 778 203	4 796 421	4 791 989
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,311	1,329	2,540

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2019, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital social.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2018	214 469	3 247 071
Achats de la période	11 553	187 160
Solde au 30 juin 2019	226 022	3 434 231

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2019, 4,73% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2019
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	10 183 932	6 967	(2 951 339)	11 501 435	75 172 062
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	4 631 435			(11 501 435)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)		2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017					(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres							(208 134)		(208 134)
Encaissement de dividendes sur actions propres					186 960				186 960
Prélèvements sur fonds social				(6 385)					(6 385)
Résultat de la période close le 30 juin 2018								6 372 759	6 372 759
Solde au 30 Juin 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 776 452	13 153 624	6 967	(3 159 473)	6 372 759	77 017 261
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2018								(6 372 759)	(6 372 759)
Rachat d'actions propres							(87 598)		(87 598)
Prélèvements sur fonds social				(148 781)					(148 781)
Résultat net de l'exercice 2018								12 170 105	12 170 105
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	6 967	(3 247 071)	12 170 105	82 578 228
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105			(12 170 105)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres							(187 160)		(187 160)
Encaissement de dividendes sur actions propres					223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(7 890)					(7 890)
Résultat de la période close le 30 juin 2019								6 263 834	6 263 834
Solde au 30 Juin 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	3 119 781	15 268 327	6 967	(3 434 231)	6 263 834	83 870 511

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts de leasing	29 780 842	27 201 734	56 798 442
- Intérêts de retard	1 408 750	908 194	2 337 205
- Frais d'ouverture des dossiers	298 279	281 495	624 007
- Frais de rejet	926 980	800 440	1 673 390
- Frais sur vente	78 000	62 048	129 345
- Frais sur encaissement de titres de crédits	180 184	179 424	363 045
- Autres	21 425	10 175	21 984
<u>Total</u>	<u>32 694 460</u>	<u>29 443 509</u>	<u>61 947 418</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	391 458	494 214	675 139
Intérêts de retard antérieurs	243 690	302 298	412 804
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(951 306)	(692 882)	(887 399)
Intérêts de retard	(539 759)	(441 347)	(423 125)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(855 917)</u>	<u>(337 717)</u>	<u>(222 581)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>31 838 543</u>	<u>29 105 792</u>	<u>61 724 838</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts des emprunts obligataires		4 484 427	5 142 222	9 790 422
- Intérêts des crédits des banques locales		9 138 582	6 582 090	15 170 291
- Intérêts des crédits des banques étrangères		3 537 814	2 776 550	6 676 613
- Intérêts des autres opérations de financement		1 680 236	1 849 034	4 014 074
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		204 443	265 645	554 937
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A)	<u>19 045 502</u>	<u>16 615 541</u>	<u>36 206 336</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		(99 431)	(65 978)	(191 345)
- Autres charges financières		82 302	60 880	130 765
- Pénalités		-	14	15
<u>Total des autres charges financières</u>		<u>(17 129)</u>	<u>(5 085)</u>	<u>(60 566)</u>
<u>Total général</u>		<u>19 028 373</u>	<u>16 610 456</u>	<u>36 145 771</u>

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts des comptes courants	7 063	7 041	14 207
- Plus values sur cession des titres immobilisés	635 433	349 034	593 844
- Dividendes	407 988	415 975	415 975
- Moins values sur cession des titres immobilisés	-	-	(35 708)
- Plus values sur titres SICAV	4 189	6 363	6 363
- Plus values sur fonds gérés	180 225	153 658	464 397
- Intérêts des comptes CEA	80 000	64 030	159 563
- Intérêts sur chèques impayés	12 737	11 011	20 891
- Intérêts sur certificats de dépôt	94 157	6 540	32 531
<u>Total</u>	<u>1 421 790</u>	<u>1 013 651</u>	<u>1 672 062</u>

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Revenus des loyers des immeubles	61 940	66 476	124 645
- Ristournes assurances	23 271	68 422	22 390
<u>Total</u>	<u>85 211</u>	<u>134 898</u>	<u>147 035</u>

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Salaires et complément de salaires	2 106 462	2 001 646 (*)	4 088 495
- Charges connexes aux salaires	58 347	65 039	124 096
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	376 426	343 681	737 514
- Autres charges sociales	113 487	102 058	218 938
<u>Total</u>	<u>2 654 721</u>	<u>2 512 424</u>	<u>5 169 043</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 391	4 757	10 014
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	291 009	278 009	555 981
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 333	6 160	14 986
- Transfert de charge	(9 600)	(9 600)	(19 200)
<u>Total</u>	<u>286 134</u>	<u>279 326</u>	<u>561 781</u>

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin 2019	30 Juin 2018	31 Décembre 2018
- Achats de matières et fournitures	120 611	110 208	230 396
<u>Total des achats</u>	<u>120 611</u>	<u>110 208</u>	<u>230 396</u>
- Sous-traitance générale	89 696	77 719	159 862
- Locations	71 493	77 932	148 413
- Entretien et réparations	128 915	123 678	297 981
- Primes d'assurances	31 673	29 510	60 327
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>321 777</u>	<u>308 839</u>	<u>666 583</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	231 325	205 064	468 444
- Publicités, publications & relations publiques	101 383	107 296	223 417
- Déplacements, missions et réceptions	27 285	51 652	52 664
- Frais postaux et de télécommunications	48 293	75 768	155 137
- Services bancaires et assimilés	132 196	127 974	274 086
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>540 482</u>	<u>567 754</u>	<u>1 173 749</u>
- Jetons de présence	40 000	64 000	104 000
- Rémunération du PCA	180 000	180 000 (*)	360 000
- Rémunération comité d'audit	16 500	7 500	15 000
- Rémunération comité des risques	16 500	7 500	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>253 000</u>	<u>259 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	64 818	59 214	117 999
- T.C.L	76 856	68 005	142 604
- Droits d'enregistrements et de timbres	3 455	6 572	8 901
- Autres impôts et taxes	5 300	9 321	14 833
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>150 428</u>	<u>143 112</u>	<u>284 337</u>
<u>Total général</u>	<u>1 386 297</u>	<u>1 388 912</u>	<u>2 849 064</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2019	30 Juin 2018	31 Décembre 2018
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 457 049	3 841 707	4 974 819
- Dotations aux provisions collectives	-	-	1 499 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 715 937)	(2 479 023)	(3 277 533)
- Créances radiées	351 875	-	2 104
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(324 441)	-	-
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(20 653)	-	-
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(6 781)	-	-
- Encaissement sur créances radiées	-	(18 878)	(18 878)
<u>Total</u>	<u>1 741 112</u>	<u>1 343 806</u>	<u>3 179 512</u>

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Le détail des autres provisions est le suivant :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	7 468	7 251	64 687
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	421 450	23 887	-
- Dotations aux provisions pour divers risques	50 000	60 000	100 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	(86 744)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	(215 446)	(223 058)
- Apurement de comptes d'actifs	-	218 172	216 434
<u>Total</u>	<u>478 918</u>	<u>93 864</u>	<u>71 319</u>

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	370	76 700	82 527
- Apurement de comptes	36 250	47 663	54 811
- Autres gains sur éléments exceptionnels	4 976	11 685	12 136
<u>Total</u>	<u>41 596</u>	<u>136 048</u>	<u>149 473</u>

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	185	190	5 979
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	291	419	792
<u>Total</u>	<u>476</u>	<u>609</u>	<u>6 771</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Bénéfice comptable	7 811 110	8 160 993	15 710 148
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 457 049	3 841 707	4 974 819
- Dotations aux provisions collectives	-	-	1 499 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	7 468	7 251	64 687
- Dotations aux provisions pour divers risques	50 000	60 000	100 000
- Dotations aux provisions sur titres de participation	421 450	23 887	-
- Reprises sur provisions fiscales 2015	-	-	4 746 949
- Reprises sur provisions fiscales 2016	-	-	8 095
- Reprises sur provisions fiscales 2017	-	-	3 532 733
- Provisions pour congés payés 2019/2018	-	-	327 313
- Diverses charges non déductibles	60 887	203 820	332 040
A déduire			
- Provisions fiscales 2016/2015 pour affaires en cours	-	-	4 613 361
- Reprises sur provisions comptables	-	-	3 674 416
- Provisions pour congés payés 2018/2017	-	-	320 721
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	86 744
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	215 446	223 058
- Dividendes	407 988	415 975	415 975
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>12 399 977</u>	<u>11 666 237</u>	<u>21 961 510</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 457 049	3 841 707	6 473 819
Provisions pour dépréciation des titres cotés	421 450	-	-
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>7 521 478</u>	<u>7 824 530</u>	<u>15 487 691</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société POLYBAT	-	-	2 190 000
* Société TUNIFRIES	-	-	887 000
* Société MAS EXPORT	-	-	420 000
* Fonds gérés CIL SICAR	-	-	3 140 582
* Montant à investir	3 223 490	3 353 370	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>4 297 987</u>	<u>4 471 160</u>	<u>8 850 109</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>1 504 296</u>	<u>1 564 906</u>	<u>3 097 538</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	929 261	803 261	2 675 019
- Retenues à la source	12 165	92 147	11 396
<u>Impôt à payer</u>	<u>562 869</u>	<u>669 497</u>	<u>411 123</u>
<u>Contribution conjoncturelle</u>	<u>-</u>	<u>178 846</u>	<u>354 004</u>
<u>Contribution sociale de solidarité</u>	<u>42 980</u>	<u>44 712</u>	<u>88 501</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	38 123 500	29 571 042	29 571 042
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(43 082 776)	(33 715 201)	(38 123 500)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(3 745 235)	(3 535 073)	(3 535 073)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	4 965 709	4 704 428	3 745 235
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 444 743)	(2 319 108)	(2 319 108)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 587 443	2 461 935	2 444 743
- TVA collectée	+		26 466 717	24 048 044	50 950 663
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 163 902)	(938 493)	(1 812 255)
- Remboursements principal	+	Note 5	113 624 089	106 331 075	223 297 123
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	32 694 460	29 443 509	61 947 418
- Autres produits d'exploitation	+	Note 18	85 211	134 898	147 035
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(351 875)	-	(2 104)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	-	18 878	18 878
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	112 252	-	-
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	(12 220)	(86 028)	(445 495)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(496 066)	(587 160)	(2 055 133)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	132 422	171 465	171 465
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(531 837)	(77 537)	(132 422)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	971	975	1 978
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	8 979 409	15 239 363	22 709 982
			<u>175 943 528</u>	<u>170 867 014</u>	<u>346 580 473</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	35 702 447	42 945 910	42 945 910
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(61 769 761)	(37 801 187)	(35 702 447)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(1 002)	(92 173)	(92 173)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	31 139	7 618	1 002
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	120 728 704	138 484 148	247 325 698
- TVA sur Investissements	+		21 167 088	22 112 026	40 070 957
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	18 033	86 110	86 110
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(2 375)	(94 481)	(18 033)
			<u>115 874 272</u>	<u>165 647 971</u>	<u>294 617 025</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Prestataires assurances en début de période	-	Note 9	-	-	-
- Prestataires assurances en fin de période	+	Note 9	-	70 000	-
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	196	196	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(308)	(196)	(196)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(12 155)	(11 369)	(11 369)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	17 084	21 275	12 155
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	365 254	644 202	644 202
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(457 693)	(446 282)	(365 254)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	327 313	320 721	320 721
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(327 313)	(318 938)	(327 313)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	509 014	448 236	448 236
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(343 463)	(368 383)	(509 014)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	16 803	79 751	79 751
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(55 591)	(41 983)	(16 803)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	323 216	484 141	484 141
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(390 369)	(346 561)	(323 216)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	235 667	181 449	181 449
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(303 884)	(274 278)	(235 667)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	36 010	16 096	16 096
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(33 329)	(27 524)	(36 010)
- CNAM en début de période	+	Note 13	19 436	14 965	14 965
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(23 026)	(21 073)	(19 436)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 13	46 048	74 117	74 117
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(85 763)	(79 389)	(46 048)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	73 979	73 302	73 302
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(73 979)	(72 891)	(73 979)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	457 074	489 428	489 428
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(393 089)	(711 437)	(457 074)
- TVA, payée sur biens et services	+		260 686	258 548	497 592
- Charges de personnel	+	Note 19	2 654 721	2 512 424 (*)	5 169 043
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	1 386 297	1 388 912 (*)	2 849 064
- Impôts et taxes	-	Note 21	(150 428)	(143 112)	(284 337)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	-	8 001
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>4 078 408</u>	<u>4 214 347</u>	<u>8 656 740</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

NOTE 30 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	139 580	306 472	412 244
- Charges constatées d'avance sur emprunts en début de période	-	Note 11	(482 980)	(386 137)	(386 137)
- Charges constatées d'avance sur emprunts en fin de période	+	Note 11	293 829	287 104	482 980
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	37 329	2 534	2 534
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(57 707)	(41 863)	(37 329)
			,		
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	5 420 996	6 117 818	6 117 818
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(2 719 871)	(3 186 986)	(5 420 996)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	5 041 257	3 103 282	3 103 282
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(7 429 897)	(5 697 607)	(5 041 257)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	2 214 226	777 356	777 356
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(1 875 027)	(1 607 126)	(2 214 226)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	656 148	586 682	586 682
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(140 401)	(399 253)	(656 148)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en début de période	-	Note 11	-	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en fin de période	+	Note 11	6 823	26 079	-
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en début de période	-	Note 11	-	-	-
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en fin de période	+	Note 11	270 311	215 682	-
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	19 028 373	16 610 456	36 145 771
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(204 443)	(265 645)	(554 936)
			<u>20 198 545</u>	<u>16 448 848</u>	<u>33 317 638</u>

Intérêts payés**NOTE 31 : IMPOTS PAYES**

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	411 123	874 709	874 709
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(562 869)	(669 497)	(411 123)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	354 004	424 606	424 606
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	-	(178 846)	(354 004)
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	88 501	-	-
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(42 980)	(44 712)	(88 501)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	25 514	26 771	26 771
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(20 091)	(15 584)	(25 514)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	9 819	9 622	9 622
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(9 819)	(9 568)	(9 819)
- TVA payée	+		5 858 314	-	4 355 513
- Impôts et taxes	+	Note 21	150 428	143 112	284 337
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	1 504 296	1 564 906	3 097 538
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	42 980	44 712	88 501
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	-	178 846	354 004
			<u>7 809 219</u>	<u>2 349 076</u>	<u>8 626 640</u>

Impôts payés

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+ Note 8	140 034	1 237 380	1 499 175
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>140 034</u>	<u>1 237 380</u>	<u>1 499 175</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	- Note 25	(185)	(190)	(5 979)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	1 045	390	10 490
- Immobilisations mises en rebut	+ Note 8	-	-	1 783
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 24	370	76 700	82 527
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>1 230</u>	<u>76 900</u>	<u>88 821</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ Note 7	3 140 582	5 270 000	13 567 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>3 140 582</u>	<u>5 270 000</u>	<u>13 567 000</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	1 883 500	925 600	1 761 100
- Titres immobilisés liquidés au cours de l'exercice	+ Note 7	-	-	100 000
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+ Note 7	4 999 700	-	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 17	635 433	349 034	593 844
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	- Note 13	(214 100)	(77 000)	(77 000)
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+ Note 13	722 961	439 039	214 100
- Moins value sur cessions de titres immobilisés		-	-	(35 708)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>8 027 494</u>	<u>1 636 673</u>	<u>2 556 336</u>

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dividendes	+	Note 14	5 000 000	4 500 000	4 500 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(223 498)	(186 960)	(186 960)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 670	43 725	43 725
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 746)	(43 672)	(43 670)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 14	7 890	6 385	155 165
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>4 784 316</u>	<u>4 319 478</u>	<u>4 468 260</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 384 027)	(1 359 300)	(1 763 400)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	883 418	973 722	1 344 368
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 096 713	435 812 (*)	435 812
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 629 540)	(1 479 126) (*)	(1 096 713)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	4 264 098	1 578 493 (*)	1 578 493
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(5 967 110)	(2 084 221) (*)	(4 264 098)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	38 954	24 095	24 095
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(197 749)	(194 903)	(38 954)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	335 433	237 997	237 997
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(285 835)	(252 946)	(335 433)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	121 701	227 802	227 802
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(108 258)	(136 848)	(121 701)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(613 916)	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	777 411	613 916	613 916
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	486 342	283 126	283 126
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(61 230)	(109 171)	(486 342)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(627 765)	(602 731)	(602 731)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	599 742	685 634	627 765
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 691 969)	(1 075 680)	(1 075 680)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 757 087	1 435 534	1 691 969
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(18 524)	(9 501)	(9 501)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	3 809	3 627	18 524
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	786 357	664 617	1 113 927
- Apurement de comptes	-	Note 23	-	(218 172)	-
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	41 226	59 348	66 947
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(291)	(419)	(217 226)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>(1 393 922)</u>	<u>(913 212)</u>	<u>(2 360 956)</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité, présentés initialement sous la même rubrique "Produits à recevoir des tiers".

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE

• COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, au 30/06/2019, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a également procédé à l'enregistrement de la vente de certaines valeurs mobilières auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et ce, par l'intermédiaire de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière, ainsi qu'à titre des autres opérations s'élèvent à 4.332 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent au 30/06/2019 à 10.423 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2019, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2018-1 et ce, pour un montant de 15.656 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 5.324 DT rapportés au résultat de la période close le 30/06/2019.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT, revenant à la CGI, soit un montant de 5.000 DT, au 30/06/2019.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30/06/2019, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à la période close le 30/06/2019, s'élèvent à 35.411 DT en HT, dont 10.332 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 25.079 DT rapporté au résultat de la période.

Contrat de location :

La CGI loue 2 appartements appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing sis à la rue Pierre De Coubertin pour un montant annuel de 30.000 DT en HT.

Le produit locatif au titre de la période close le 30/06/019 est de 15.000 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 30 Juin 2019 à 285.926 DT.

Frais de séjour

Au 30/06/2019, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 6.050 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 Juin 2019, à 373.170 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30/06/2019, des intérêts pour un montant de 7.063 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2018 et 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

date d'émission	Echéance	Montant	taux	Charges de l'exercice
02/10/2018	10/01/2019	2 000 000	10,25%	5 482
06/11/2018	15/01/2019	1 000 000	10,40%	4 188
21/12/2018	30/01/2019	2 000 000	10,45%	16 797
10/01/2019	19/02/2019	2 000 000	10,50%	23 064
15/01/2019	14/02/2019	1 000 000	10,50%	8 674
30/01/2019	10/04/2019	2 000 000	10,75%	40 950
14/02/2019	26/03/2019	1 000 000	10,75%	11 803
19/02/2019	21/03/2019	2 000 000	10,75%	17 758
21/03/2019	30/04/2019	2 000 000	10,75%	23 607
26/03/2019	25/04/2019	1 000 000	10,75%	8 879
10/04/2019	10/05/2019	2 000 000	10,75%	17 758
25/04/2019	04/06/2019	1 000 000	10,80%	11 858
30/04/2019	30/05/2019	1 500 000	10,80%	13 380
10/05/2019	19/06/2019	2 000 000	10,75%	23 607
30/05/2019	09/07/2019	1 500 000	10,80%	13 882
03/06/2019	13/07/2019	1 000 000	10,80%	8 098
19/06/2019	19/07/2019	2 000 000	10,80%	6 905
24/06/2019	24/07/2019	2 000 000	10,80%	4 028
total		29 000 000		260 717

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2019, s'élève à : 759 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2019, s'élève à : 2.060 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2019, s'élève à : 11.150 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 2.770.000 DT

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 30/06/2019 s'élève à : 6.925 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 20 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Certificats de dépôt

- ✓ La CIL a réalisé, en 2018 et 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Mohamed BRIGUI, Président du Conseil d'Administration, détaillées comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
19/12/2018	18/01/2019	500.000	10,35%	2.483
18/01/2019	27/02/2019	500 000	10.35%	5 685
27/02/2019	29/03/2019	500 000	10.7%	4 419
29/03/2019	08/05/2019	500 000	10.75%	5 902
08/05/2019	17/06/2019	500 000	10.75%	5 902
17/06/2019	16/08/2019	500 000	10.75%	2 005
	Total	3 000 000		26 396

- ✓ La CIL a réalisé, au 30/06/2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, administrateur de la compagnie, détaillée comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
21/06/2019	19/09/2019	1 000.000	11,45%	3 058
	Total	1 000 000		3 058

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagement Leasing :

- 4- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2019 à 133.748 DT.
- 5- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 30 Juin 2019 à 204.329 DT.
- 6- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2019 à 99.022 DT.

- **Rémunération des dirigeants**

- La charge supportée par la société au 30/06/2019, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 180.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de la période close le 30/06/2019 de :

- ✓ Une rémunération brute de 176.000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2019 à 19 252 574 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 63 663 957 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2019.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2019 à 1 000 000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2019 à 250 257 374 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2019 à 92 729 985 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 30 juin 2019 à 386 507 585 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2019 à 13 000 000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès d'Amen Bank et de la BIAT pour respectivement 8 000 000 DT et 5 000 000 DT.

NOTE 40 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 Août 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4 - 11 - NOTES COMPLEMENTAIRES AU 30 JUIN 2019 :

Note 3-3-7 « immobilisations corporelles et incorporelles »:

Les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – sont comptabilisé dans Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et ce en absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises Tunisien.

Les immeubles hors exploitation sont constitués principalement des terrains non amortissables et qui ont une valeur marchande nettement supérieure à leur valeur comptable inscrite au niveau des Etats Financiers.

Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, correspondant au temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

Note 19 : « charge de personnel »

NOTE 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Salaires et complément de salaires	2 106 462	2 001 646 (*)	4 088 495
- Charges connexes aux salaires	58 347	65 039	124 096
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	376 426	343 681	737 514
- Prime d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	34 270	26 178	60 413
- Autres charges sociales	79 217	75 880	158 525
Total	<u>2 654 721</u>	<u>2 512 424</u>	<u>5 169 043</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

Evénements postérieurs à l'arrêté des Etats Financiers :

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date de clôture au 30 Juin 2019, jusqu'à la date d'aujourd'hui.



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 TIAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
MF : 287617R/A/M/000 - RC : B146072003
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowehorwath.com.tn
www.crowehorwath.net/tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 578 184 KDT et un bénéfice net de 6 264 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 23 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

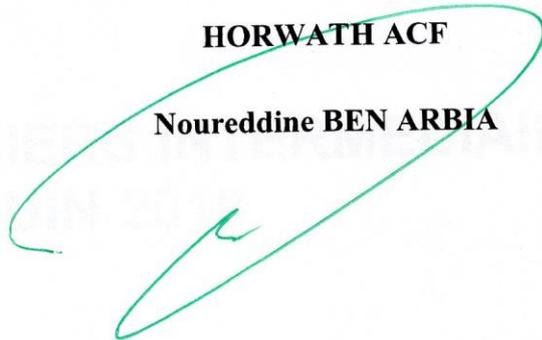
FINOR

Mustapha MEDHIOUB



HORWATH ACF

Noureddine BEN ARBIA



4 - 12 - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CIL AU 30 JUIN 2019 :

4 - 12 - 1 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019 :

I - les engagements financiers :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques						
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) engagements sur titre non libéré	1 000 000	1 000 000				
g) engagements par signature ⁴	19 252 574	19 252 574				
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	63 663 957	63 663 957				
TOTAL	83 916 531	83 916 531				
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
Cautionnement reçus	250 257 374	250 257 374				
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques retenues						
Hypothèques non retenues	-					
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) engagements sur les intérêts à échoir sur les crédits de leasing ⁵	92 729 985	92 705 747		24 238		
f) Valeur résiduelle						
g) Valeur des biens objet de leasing	386 507 585	386 473 484		34 101		
TOTAL	729 494 944	729 436 605		58 339		
3- Engagements réciproques						
Emprunt obtenu non encore encaissé	13 000 000	13 000 000				
Engagements reçus des banques non résidentes non encore encaissé						
Crédit consenti non encore versé						
Opération de portage						
Crédit documentaire						
Commande d'immobilisation						
Commande de longue durée						
Effets escomptés	-					
TOTAL	13 000 000	13 000 000				

II - Dettes garanties par des sûretés :

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
Emprunts obligataires			
Emprunts d'investissement			
Emprunts courants de gestion			
Autres			

⁴ Il s'agit des contrats de leasing approuvés et dont la mise en force n'a pas encore commencé (engagements hors bilan).

⁵ Il s'agit des intérêts inclus dans les loyers non échus au 30 juin 2019.

**4 - 12 - 2 - ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR LA CIL AU 30
JUN 2019 :**

Encours des emprunts obligataires contractés par la CIL au 30 juin 2019 :

Emprunts	Montants	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31-12-2018	Encours au 30-06-2019
CIL 2008 subordonné	10 000 000	15/01/2019	TMM+1,5% ou fixe 7,25%	10 ans (5 ans de franchise)	2 000 000	-
CIL 2013/1	13 000 000	6/12/2020	7,25%	7 ans (2 années de grâce)	5 200 000	5 200 000
CIL 2014/1	20 000 000	15/07/2019	TMM+1,90% ou fixe 7,20%	5 ans	4 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	30/01/2020	7,60%	5 ans	8 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	25 000 000	15/01/2020	TMM+2% ou fixe 7,65%	5 ans	10 000 000	5 000 000
CIL 2015/2	25 000 000	30/10/2020	TMM+2% ou fixe 7,65%	5 ans	10 000 000	10 000 000
CIL 2016/1	30 000 000	16/05/2021	TMM+2,10% ou fixe 7,50%	5 ans	18 000 000	12 000 000
CIL 2016/2	26 000 000	15/02/2022	TMM+2,10% ou fixe 7,50%	5 ans	20 800 000	15 600 000
CIL 2017/1	21 227 000	27/06/2022	7,60%	5 ans	16 981 600	12 736 200
CIL 2017/2	16 200 000	15/03/2023	7,95%	5 ans	16 200 000	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	17/01/2024	TMM+2,50% ou fixe 10,60%	5 ans	11 869 000	15 000 000
Total	221 427 000	-	-	-	123 050 600	96 496 200

Encours des emprunts bancaires contractés par la CIL au 30 juin 2019 :

En Dt

Emprunts	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2019
BANQUES LOCALES				
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	800 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	1 166 408
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	682 495
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	2 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	2 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	3 000 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	1 000 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	1 800 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	1 200 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 ans	2 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	4 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	2 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	3 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	4 ans	1 750 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	3 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 800 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 200 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	1 500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	3 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 ans	6 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	5 ans	3 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	3 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	3 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	8 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	8 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	1 an	750 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 400 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	4 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	4 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	4 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	4 156 172
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	4 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 400 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	2 ans	6 666 667
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	5 ans	4 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 000 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 000 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	1 an	1 000 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	5 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 500 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	1 an	10 000 000
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	2 ans	10 000 000

BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	5 000 000
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)	1 an	1 500 000
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	1 an	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	5 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	1 an	5 000 000
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	2 000 000
Sous-total				184 771 741

BANQUES ETRANGERES

BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	12 ans	4 362 397
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	8 ans	13 466 667
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	6 ans	2 500 000
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	4 ans	6 142 143
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	3 ans	23 857 143
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	26 916 001
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	9 305 000
Sous-total				86 549 351

Total

271 321 092

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing contractés par la C.I.L au 30 juin 2019 :

Ces emprunts sont matérialisés par des certificats de dépôts et des certificats de leasing.

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à moins d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
Certificat de dépôts :			
MME RYM KHALSI	500 000	06/11/2019	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2 000 000	16/07/2019	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	500 000	05/08/2019	
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	1 500 000	05/08/2019	
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT ATD	2 000 000	17/07/2019	
CIL SICAR	1 500 000	09/07/2019	
CIL SICAR	1 000 000	13/07/2019	
GO SICAV	500 000	23/08/2019	
MR MOHAMED BRIGUI	500 000	17/07/2019	
INTERNATIONALE OBLIG.SICAV	1 500 000	25/09/2019	
SICAV TRESOR	1 000 000	17/07/2019	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2 000 000	16/08/2019	
CIL SICAR	2 000 000	19/07/2019	
MME HELA BRIGUI	1 000 000	19/09/2019	
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	1 000 000	22/09/2019	
SICAV BANQUE DE L'HABITAT OBLIGATAIRE	1 000 000	22/09/2019	
CIL SICAR	2 000 000	24/07/2019	
AMWELL CAPITAL VENTURES	1 500 000	05/08/2019	
Sous – Total	23 000 000		
	-		
Certificat de leasing :			
EL BARAKA BANK	14 000 000		
EL BARAKA BANK	2 000 000	15/05/2019	
EL BARAKA BANK	3 000 000	20/05/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	23/05/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	24/05/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	08/06/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	15/06/2019	
EL BARAKA BANK	1 000 000	15/06/2019	
EL BARAKA BANK	2 000 000	23/06/2019	
EL BARAKA BANK	2 000 000	25/06/2019	
ZITOUNA BANK	4 000 000		
ZITOUNA BANK	1 000 000	26/07/2019	
ZITOUNA BANK	1 000 000	03/07/2019	
ZITOUNA BANK	2 000 000	08/07/2019	
Sous – Total	18 000 000		
<i>Total</i>	41 000 000		

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à plus d'un an :

Néant.

4 - 12 - 3 - LES SOLDES INTERMEDIARES DE GESTION AU 30 JUIN 2019 :

PRODUITS				CHARGES			SOLDES				
	Juin	Juin	Décembre		juin	Juin	Décembre		juin	Juin	Décembre
	2019	2018	2018		2019	2018	2018		2019	2018	2018
Intérêts de leasing	29 780 842	27 201 734	56 798 442	Intérêts et charges assimilés	19 028 373	16 610 456	36 145 771				
Intérêts de retard	1 408 750	908 194	2 337 205								
Variation des produits réservés	(855 917)	(337 717)	(222 581)								
Produits accessoires	1 590 079	1 468 483	2 958 806								
Intérêts et produits assimilés de leasing	31 923 754	29 240 694	61 871 872	Total des intérêts et charges assimilés	19 028 373	16 610 456	36 145 771	Marge commerciale (PNB)	12 895 381	12 630 238	25 726 101
Marge commerciale (PNB)	12 895 381	12 630 238	25 726 101	Autres charges d'exploitation	1 386 297	1 208 912	2 849 064				
Produits des placements	1 421 790	1 013 651	1 672 062	Charges de personnel	2 654 721	2 692 424	5 169 043				
Sous total	14 317 171	13 643 889	27 398 163	Sous total	4 041 018	3 901 336	8 018 107	Excédent brut d'exploitation	10 276 153	9 742 553	19 380 056
Excédent brut d'exploitation	10 276 153	9 742 553	19 380 056	Dotations aux amortissements	286 134	279 329	561 781				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	2 715 937	2 479 023	3 277 533	- Pour dépréciation des créances	4 457 049	3 841 707	4 974 819				
- Suite au recouvrement des créances				- Dotations aux provisions collectives			1499 000				
- pour risques et charges				- Pour dépréciation des titres de participation	421 450	23 887					
- Suite à la radiation de créances	351 875			- Pour dépréciation des autres actifs	7 468	7 251	64 687				
- Pour dépréciation des immobilisations financières				- pour divers risques	50 000		100 000				
- Pour dépréciation des titres de participations				Apurement de comptes d'actifs		218 172	216 434				
- Pour dépréciation des autres actifs		215 446	223 058	Créances radiées	351 875		2 104				
- pour risques et charges				Autres pertes ordinaires	476	609	6 771				
Encaissement sur créances radiées		18 878	18 878	Impôts sur les bénéfices	1 504 296	1 564 906	3 097 538				
Autres produits ordinaires	41 594	136 048	149 473	Contribution Conjoncturelle		178 846	354 004				
Sous total	13 385 561	12 591 950	23 049 000	Contribution sociale de solidarité	42 980	44 712	88501				
				Sous total	7 121 727	6 159 419	10 965 639	Résultat des activités ordinaires	6 263 834	6 432 531	12 083 361
								Résultat net	6 263 834	6 432 531	12 083 361

4 - 12 - 4 - TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2019 :

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	10 183 932	6 967	(2 951 339)	11 501 435	75 172 062
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	4 631 435			(11 501 435)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)		2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017					(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres							(208 134)		(208 134)
Encaissement de dividendes sur actions propres					186 960				186 960
Prélèvements sur fonds social				(6 385)					(6 385)
Résultat de la période close le 30 juin 2018								6 372 759	6 372 759
Solde au 30 Juin 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 776 452	13 153 624	6 967	(3 159 473)	6 372 759	77 017 261
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2018								(6 372 759)	(6 372 759)
Rachat d'actions propres							(87 598)		(87 598)
Prélèvements sur fonds social				(148 781)					(148 781)
Résultat net de l'exercice 2018								12 170 105	12 170 105
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	6 967	(3 247 071)	12 170 105	82 578 228
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105			(12 170 105)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres							(187 160)		(187 160)
Encaissement de dividendes sur actions propres					223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(7 890)					(7 890)
Résultat de la période close le 30 juin 2019								6 263 834	6 263 834
Solde au 30 Juin 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	3 119 781	15 268 327	6 967	(3 434 231)	6 263 834	83 870 511

4 - 12 - 5 - EVOLUTION DES REVENUS DE LEASING ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

En dinars	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Intérêts et produits de leasing	31 838 543	29 105 792	61 724 838
Produit net	14 317 171	13 643 885	27 398 165
Résultat d'exploitation avant provisions	9 990 019	9 463 223	18 818 277
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Produits de leasing par action	2,863	2,729	12,345
Produit net par action	2,863	2,729	5,480
Résultat d'exploitation par action	1,554	1,605	3,764

(*) chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

4 - 12 - 6 - EVOLUTION DU RESULTAT NET :

En dinars	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Résultat avant impôt	7 811 110	8 160 993	15 710 148
Résultat net d'impôt	6 263 834	6 372 529	12 170 105
Résultat par action avant impôt	1,562	1,632	3,142
Résultat par action net d'impôt	1,253	1,275	2,434
Résultat avant impôt / capital social	31,24%	32,64%	62,84%
Résultat net d'impôt / capital social	25,06%	25,49%	48,68%

4 - 12 - 7 - EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT :

En dinars	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Résultat net	6 263 834	6 372 529	12 170 105
Dotations aux amortissements	286 134	279 326	561 781
Dotations nettes aux provisions	2 220 029	1 437 670	3 250 831
Marge brute d'autofinancement	8 769 998	8 089 524	15 982 717

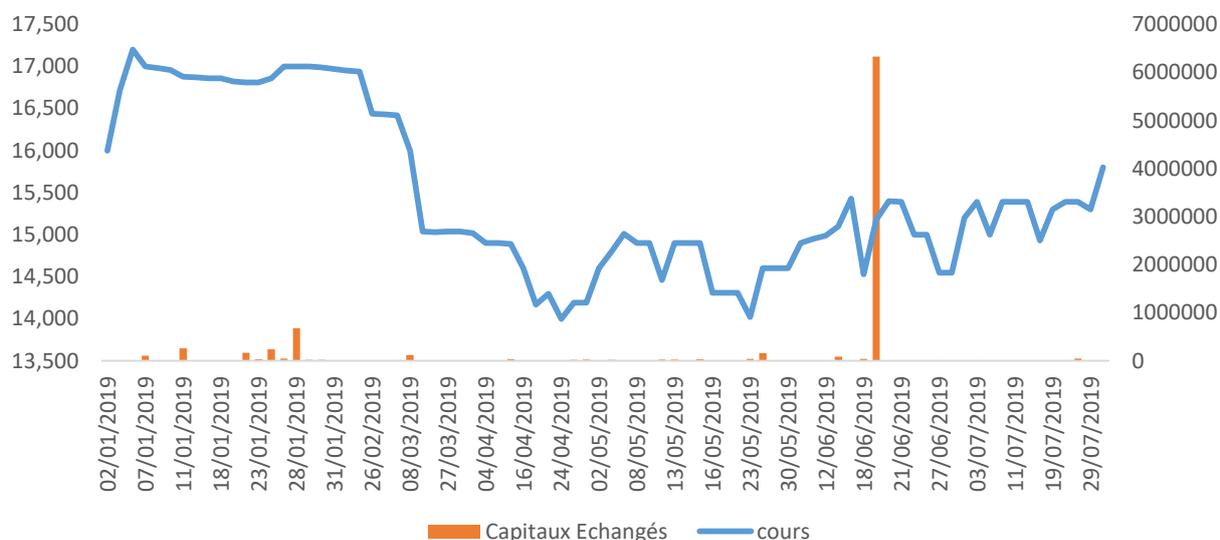
4 - 12 - 8 - INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31-déc-18
Indicateurs de gestion (en Milliers de dinars)			
Résultat net de la période (1)	6 264	6 373	12 170
Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement	539 048	545 400	551 917
Engagements(2) (bilan et hors bilan)	555 277	563 669	543 473
Fonds propres (avant résultat net) (3)	77 607	70 645	70 408
Capitaux propres avant affectation	83 871	77 017	82 578
Créances sur la clientèle	503 945	513 915	502 854
Créances classées (4)	43 958	42 616	33 258
Produits réservés (5)	4 320	3 607	3 492
Total provisions (6)	25 443	23 692	24 026
Dettes envers la clientèle	4 971	4 710	3 750
Emprunts et ressources spéciales (7)	420 412	450 917	456 190
Total bilan	578 184	577 432	586 516
Intérêts et produits assimilés de leasing	31 839	29 106	61 725
Charges financières (8)	19 028	16 610	36 146
Produit nets	14 317	13 644	27 398
Charges de personnel	2 655	2 512	5 169
Total charges d'exploitation (hors dotations aux provisions/créances)	4 327	4 181	8 580
Provisions nettes	2 220	1 438	3 251
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	13,98%	12,53%	12,96%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	8,07%	9,02%	17,29%
Taux de créances classées (4)/(2)	7,92%	7,56%	6,12%
Ratio de couverture des créances classées (5) +(6)/(4)	67,71%	64,06%	82,74%
Créances classées / (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	8,15%	7,81%	6,03%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT**	14,04%	13,15%	13,08%
Ratios de structure			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	14,51%	13,34%	14,08%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	72,71%	78,09%	77,78%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	87,16%	89,00%	85,74%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances sur la clientèle, opérations de leasing	84,41%	88,66%	91,47%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	18,54%	18,41%	18,87%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	18,45%	19,31%	38,91%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	30,22%	30,64%	31,32%
Provisions nettes/Produits nets	15,51%	10,54%	11,87%
Ratios de rentabilité			
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	8,07%	9,02%	17,29%
ROA (Résultat net/Total bilan)	1,08%	1,10%	2,07%
Résultat net/Produits nets	43,75%	46,71%	44,42%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	6,32%	5,66%	12,27%
Produits nets/Total bilan	2,48%	2,36%	4,67%

** Tel que modifié par la circulaire 99-04 et la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres nets représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4 - 13 - COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE CIL

Evolution des cours(non ajustés) et des quantités traitées : janvier 2019 – juillet 2019



Source : BVMT

Indicateurs Boursiers

Nombre de titres admis au 31 juillet 2019 : 5.000.000

Cours d'introduction, le 15 septembre 1997 : 14,720 dinars (avec un nominal de 10 dinars)

Capitalisation boursière au 31 décembre 2018 : 76,650 millions de dinars

Capitalisation boursière au 31 juillet 2019 : 79,000 millions de dinars

Cours le plus haut du 1^{er} janvier 2019 au 31 juillet 2019: 17,200 dinars

Cours le plus bas du 1^{er} janvier 2019 au 31 juillet 2019: 14,000 dinars

(selon les chiffres de la bourse)	2016	2017	2018	Juillet 2019
Nombre de titres admis	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nombre de titres traités	133 826	352 891	585 646	537 860
Cours fin de période (en DT)	15,000	16,350	15,330	15,800
Capitalisation boursière (en DT)	75 000 000	81 750 000	76 650 000	79 000 000
Valeur comptable nette (en DT)	13,574	15,034	16,516	-
Cours le plus haut (en DT)	16,990	16,500	18,000	17,200
Cours le plus bas (en DT)	14,420	14,700	13,000	14,000
Bénéfice par action (en DT)	1,771	2,300	2,434	-
Dividende par action (en DT)	0,850	0,900	1000	-
Date de détachement	25/05/2017	17/05/2018	16/05/2019	-
Taux de distribution	48,0%	39,1%	37,0%	-
Taux de rotation	2,68%	7,06%	11,71%	10,76%
P.E.R	8,47	7,11	6,30	6,5
Rendement de la période (*)	+6,73%	+14,70%	-0,73%	9,59%

(*) Ces données ont été ajustées pour tenir compte de l'opération de split, des distributions de dividendes et de l'augmentation de capital.

CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES :

5 - 1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION :

5 - 1 - 1 - MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION :

Membres	Représenté par	Mandat	Adresse
President :			
M ^r Mohamed BRIGUI	Lui même	2017 – 2019*	Tunis
Administrateurs :			
Société Générale Financière - SICAF	M ^{me} Héli BRIGUI HAMIDA	2017 – 2019*	Tunis
Mr Sofien HAJ TAIEB**	Lui même	2017 – 2019**	Tunis
Tunisian Travel Services	M ^r Raouf NEGRA	2017 – 2019*	Tunis
Mr Habib Bouaziz	Lui-même	2017 – 2019*	Tunis
M ^r Chokri BEN AYED***	Lui même	2017 – 2019**	Tunis
M ^r Mustapha BEN HATIRA***	Lui même	2017 – 2019**	Tunis
M ^r Skander KAMOUN****	Lui même	2017 – 2019*	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 16 mai 2017 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2019.

**Nomée par par l'AGO du 16 mai 2017 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2019.

***Mr Chokri BEN AYED et Mr Mustapha BEN HATIRA sont qualifiés de membres indépendants au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48.

**** Mr Skander KAMMOUN désigné par l'AGO du 16 mai 2017 en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires tels que définis par l'article 47 de la loi n°2016-48.

5 - 1 - 2 - FONCTIONS DES MEMBRES ET DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE :

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction/de nomination	Adresse
Mr Mohamed BRIGUI	Président du Conseil d'Administration	01-01-1997	Tunis
Mr Salah SOUKI	Directeur Général Adjoint depuis 1999 et a été nommé Directeur Général en 2017.	22-10-1999 28-12-2017	Tunis
Mr Habib BOUAZIZ	Membre du comité des risques	17-05-2012	Tunis
Mr Skander KAMOUN	Membre du comité des risques	17-05-2012	Tunis
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Membre du comité des risques	16-05-2017	Tunis
Mr Chokri BEN AYED	Président du comité des risques	16-05-2017	Tunis
Mr Mustapha BEN HATIRA	Président du comité d'audit	16-05-2017	Tunis
Mr Raouf NEGRA	Représentant de la société Tunisian Travel Services	22-10-1992	Tunis
Mme Héli BRIGUI	Représentant de la société Société Générale Financière	22-10-1992	Tunis

5 - 1 - 3 - PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DEDIRECTION :

Membres	Fonction en dehors de la société durant les trois dernières années
Conseil d'administration et direction :	
M ^f Mohamed BRIGUI	PDG Société Touristique OCEANA PDG Société Générale Financière PDG Société « CIL IMMOBILIERE »
Administrateurs :	
Mr Habib BOUAZIZ	Retraité
M ^f Skander KAMOUN	Gérant de la société DELLMANN
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Directeur général de la société « La Française Investment Solutions »
Mr Chokri BEN AYED	Retraité
Mr Mustapha BEN HATIRA	Retraité

5 - 1 - 4 - MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES :

Administrateur personne physique	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M ^f Mohamed BRIGUI	Société Générale Financière – SICAF, CIL Immobilière et Société Touristique OCEANA.
Mr Habib Bouaziz	Néant
M ^f Skander KAMOUN	Néant
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Néant
Mr Chokri BEN AYED	Néant
Mr Mustapha BEN HATIRA	Néant

5 - 1 - 5 - FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT :

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Société Générale Financière - SICAF	M ^{me} Héla BRIGUI HAMIDA	Président Directeur Général de CIL SICAR
Tunisian Travel Services	M ^f Raouf NEGRA	Directeur Financier

5 - 1 - 6 - INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018: REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2018 :

Le conseil d'Administration réuni le 28 décembre 2017 a nommé Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute annuelle a été fixée à 360.000 DT payable en trois tranches et ce, à la fin de chaque période de quatre mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

Le conseil d'Administration réuni le 28 décembre 2017 a nommé Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Sa rémunération brute annuelle a été fixée à 352.000 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019 a fixé la rémunération des deux Comités (des risques ,d'audit) à 21.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 122.000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

5 - 1 - 7 - PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2018:

Aucune opération n'a été conclue avec les administrateurs de la CIL.

5 - 2 - CONTROLE :

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société Financial Auditing and Consulting*, inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Mohamed Neji HERGLI.	22 bis, av Mongi Slim, menzah V, 2087 Ariana Section 1.01	Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215	2014-2016*

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société Delta Consult**, inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Moez AKROUT.	Immeuble Saadi - Tour CD – 2 ^{ème} étage – Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.	Tél:71 755 035 Fax : 71 753 062	2015-2017**

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société Horwath ACF***, inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA.	35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis	Tél : 71 236 000 Fax : 71 236 436	2017-2019***

Et

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société FINOR***, inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Mostapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Tel : 70 728 450 Fax : 70 728 405	2018-2020****

* Renouvelée par l'AGO du 22 mai 2014 pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2016.

** Renouvelée par l'AGO du 15 mai 2015 pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2017.

*** Nommée par l'AGO du 16 mai 2017 pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2019.

****Nommée par l'AGO du 26 avril 2018 pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2020.

5 - 3 - NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :

Administrateur	Engagements	
	Montant en DT	Conditions
Les entreprises dans les quelles un des propriétaires ou associés ou mandataires délégués est directeur ou membre du conseil d'administration ou de la société :		
OCEANA	478 331	48-67 mois à 9-10,4%
Engagement avec les commissaires aux comptes et les parties liées		
DMZ	219 340	72-84 mois à 9,5%-10,4%
Finor	158 249	36-48 mois à 9,5%
Horwath AFC	105 167	48-60 mois à 10,2% -10,5%

Au cours de l'année 2018, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.555 DT.HT représentant des frais de logement et de location de salles mis à la disposition de cette dernière.

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6 - 1 - EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS :

6 - 1 - 1 - EVOLUTION RECENTE :

Les mises en force se sont élevées à 120,7* MD au 30/06/2019 contre 138,5* MD au 30/06/2018, soit une baisse de 12,9 %.

Les approbations ont régressé de 18,27%, passant de 176,3 MD au 30/06/2018 à 144,1 MD au 30/06/2019.

L'encours financier a diminué de 3% en passant de 510,2* MD au 30 juin 2018 à 496,5* MD au 30 juin 2019.

Le ratio des créances classées a atteint 7,92%* au 30/06/2019 contre 7,56%* au 30/06/2018.

Par ailleurs, la CIL a enregistré au 30 juin 2019 et par rapport à la même période en 2018, une hausse en termes de part de marché de 311 points de base pour les approbations, de 436 points de base pour les mises en force et de 71 point de bases pour l'encours financier.

6 - 1 - 2 - ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

La société prévoit pour l'année 2019 une hausse de 40 MDt du niveau de ses mises en force qui devraient se situer à 300 MD en 2019 et table sur une évolution moyenne de 9,13 % l'an sur l'horizon du business plan (2019/2023).

D'un point de vue stratégique, pour les années prochaines, la CIL table sur le maintien, voire même sur l'augmentation de la demande et sur une croissance positive du secteur du leasing. Les objectifs tracés se résument en :

- ❖ Le maintien d'un taux de croissance annuel positif des mises en force et un niveau de rentabilité des fonds propres confortable d'en moyenne 15% sur les cinq prochaines années ;
- ❖ Le maintien de la politique de prudence en termes d'octroi des crédits avec la consolidation des efforts en matière d'évaluation du risque client ;
- ❖ La continuation de l'amélioration du ratio des créances douteuses et litigieuses (CDL) et du ratio de provisionnement des créances à un niveau supérieur à 70% ;
- ❖ La continuation de l'optimisation et de l'amélioration du système d'information.

* Ces montants diffèrent de ceux figurant au niveau des indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019, tels que publiés au Bulletin Officiel du CMF n°5902 en date du 23 juillet 2019 et sont conformes aux états financiers intermédiaires du 30 juin 2018 et du 30 juin 2019.

6 - 2 - PERSPECTIVES D'AVENIR :

6 - 2 - 1 - ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES :

La confrontation des réalisations de l'exercice 2018 par rapport aux prévisions établies en 2018 et publiées au niveau du document de référence « CIL 2018 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

	Prévisions 2018 (mDt)	Réalisations 2018 (mDt)	Ecarts (mDt)	Taux de Réalisations (%)	Commentaires
Mises en force	320 000	247 284	-72 716	77%	Les réalisations de 2018 ont été de l'ordre de 77% des prévisions initiales, suite essentiellement à une baisse de la liquidité.
Intérêts et produits assimilés de leasing	63 570	61 725	-1 845	97%	Les réalisations de 2018 ont été de l'ordre de 97% des prévisions initiales.
Intérêts et charges assimilées	37 540	36 146	-1 394	96%	Les intérêts et charges assimilées sont quasiment au même niveau des prévisions initiales.
Produits de placement	775	1 672	897	216%	Les produits de placement ont doublé par rapport aux prévisions initiales.
Charge de personnel	5 560	5 169	-391	93%	Les réalisations ont été en dessous des prévisions de 391 mDt.
Autres charges d'exploitation	2 400	2 849	449	119%	Les autres charges d'exploitation enregistrées en 2018 présentent une hausse de 19% par rapport aux prévisions initiales.
Dotation aux amortissements	570	562	-8	99%	Les dotations aux amortissements réalisées sont quasiment au même niveau des prévisions initiales.
Dotation aux provisions et résultats des créances radiées	2 995	3 251	256	109%	Les dotations aux provisions et résultats des créances radiées sont quasiment au même niveau des prévisions initiales.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état des réalisations de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6 - 2 - 2 - ANALYSE DES MODIFICATIONS :

Les prévisions publiées au niveau du document de référence "CIL 2018" enregistré le 9 octobre 2018 sous le n° 18-006, sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, compte tenu des réalisations de l'exercice 2018 et des nouvelles conditions du marché, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

❖ **Les intérêts et produits assimilés de leasing :**

En milliers de DT

	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	Commentaires
Ancien Business Plan	72 940	79 040	84 585	89 835	Les prévisions ont été révisées à la baisse compte tenu de l'évolution des MEF à fin 2018 ainsi que durant les exercices ultérieurs.
Nouveau Business Plan	66 720	73 741	81 470	88 746	
Ecart	-6 220	-5 299	-3 115	-1 089	

❖ **Les intérêts et charges assimilés :**

En milliers de DT

	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	Commentaires
Ancien Business Plan	45 430	49 275	52 240	54 430	Les prévisions initiales ont été ajustées pour tenir compte de l'effet de la hausse du TMM.
Nouveau Business Plan	40 000	45 270	50 409	55 096	
Ecart	-5 430	-4 005	-1 831	666	

❖ **Les charges d'exploitation :**

En milliers de DT

	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	Commentaires
Ancien Business Plan	9 200	9 891	10 640	11 460	Une croissance parallèle à l'activité.
Nouveau Business Plan	9 380	10 100	10 860	11 685	
Ecart	180	209	220	225	

❖ **Les emprunts bancaires et obligataires à contracter :**

En milliers de DT

	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	Commentaires
Ancien Business Plan	175 000	177 000	180 000	190 000	Les prévisions initiales ont été ajustées en fonction de l'évolution de l'activité.
Nouveau Business Plan	135 000	160 000	170 000	175 000	
Ecart	-40 000	-17 000	-10 000	-15 000	

❖ **Les Charges de personnel :**

En milliers de DT

	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	Commentaires
Ancien Business Plan	6 000	6 480	7 000	7 560	les charges de personnel ont été quasiment maintenues par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	5 650	6 100	6 590	7 120	
Ecart	-350	-380	-410	-440	

❖ **Autres charges d'exploitation :**

En milliers de DT

	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	Commentaires
Ancien Business Plan	2 600	2 810	3 040	3 300	les autres charges d'exploitation ont été ajustées par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	3 130	3 400	3 670	3 965	
Ecart	530	590	630	665	

❖ **Dotations aux amortissements :**

En milliers de DT

	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	Commentaires
Ancien Business Plan	600	600	600	600	Les dotations aux amortissements maintenues par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	600	600	600	600	
Ecart	0	0	0	0	

❖ **Dotations aux provisions et résultats des créances radiées :**

En milliers de DT

	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	Commentaires
Ancien Business Plan	3 320	3 690	4 005	4 430	Les dotations pour risques sur la clientèle ont été ajustées au prorata de l'augmentation de l'engagement total des créances.
Nouveau Business Plan	3 321	3 289	3 677	4 057	
Ecart	1	-401	-328	-373	

**6 - 2 - 3 - ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30 JUIN 2019
PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2019 :**

La confrontation des réalisations des six premiers mois de 2019 avec les prévisions actualisées établies pour l'année 2019 publiées au niveau du présent document de référence « CIL 2019 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

(en mDt)	Réalisations au 30/06/2019	Prévisions année 2019	Pourcentage de réalisation
Mises en force	120 728	300 000	40,24%
Produit net	14 317	28 370	50,46%
Emprunts et dettes rattachées	420 412	463 243	90,75%
Encours financiers	496 532	535 078	92,80%

Les principales réalisations au 30/06/2019 sont en phase avec les prévisions relatives à l'exercice 2019 telles que prévues au niveau du plan d'affaires actualisée de la période 2019-2023.

6 - 2 - 4 - HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES :

Les projections financières (2019-2023) de la société ont été mises à jour dans le cadre du document de référence « CIL 2018 » et approuvées par le **Conseil d'Administration du 27 mars 2019**.

Les prévisions pour la période ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

Les hypothèses de base et les prévisions concernant l'exploitation de la CIL durant les prochaines années se détaillent comme suit :

❖ Les mises en force :

Pour l'année 2019, la CIL prévoit un niveau des mises en forces de 300 MD, soit une hausse de +21,32% par rapport à 2018.

La CIL table, à partir de 2019, sur taux de croissance moyen de 8,97%, soit :

	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P	TCAM
En milliers de DT	247 284	300 000	320 000	340 000	360 000	380 000	8,97%
Taux d'évolution	-	21,32%	6,67%	6,25%	5,88%	5,56%	

❖ Les intérêts et produits assimilés de leasing :

Les intérêts et produits assimilés de la CIL devraient suivre une progression moyenne de 9,46% l'an à partir de 2019.

	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P	TCAM
En milliers de DT	61 725	66 720	73 741	81 470	88 746	97 005	9,46%
Taux d'évolution	-	8,09%	10,52%	10,48%	8,93%	9,31%	

❖ Les intérêts et charges assimilés :

Le taux d'évolution des intérêts et charges assimilées devrait se situer à un niveau moyen de 10,87% à partir de 2019.

	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P	TCAM
En milliers de DT	36 146	40 000	45 270	50 409	55 096	60 565	10,87%
Taux d'évolution	-	10,66%	13,18%	11,35%	9,30%	9,93%	

❖ Les charges d'exploitation :

L'évolution de ce poste est estimée moyennant un taux moyen de 7,99% à partir de 2019:

	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P	TCAM
En milliers de DT	8 580	9 380	10 100	10 860	11 685	12 600	7,99%
Taux d'évolution	-	9,33%	7,68%	7,52%	7,59%	7,83%	

❖ Les provisions nettes :

En milliers de DT

	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P	TCAM
Dotations aux provisions	6 476	6 717	6 785	7 273	7 753	8 036	4,41%
Reprises sur provisions	3 296	3 396	3 496	3 596	3 696	3 796	2,86%
Provisions nettes	3 180	3 321	3 289	3 677	4 057	4 240	5,93%
Taux d'évolution	-	4,45%	-0,98%	11,80%	10,34%	4,51%	

❖ **Les fonds que la société projette de lever :**

Les fonds que la société projette de lever proviennent des lignes de crédits émises sur le marché financier sous forme d'emprunts obligataires, bancaires ou autres. Les caractéristiques et les conditions prévues pour ces différents emprunts composant le programme d'endettement sont les suivants :

	En milliers de DT				
	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P
Emp obligataire					
Montant	25 000	30 000	35 000	40 000	40 000
Durée	5 ans				
Taux d'intérêt	10,60%	10,60%	10,60%	10,60%	10,60%
Emp bancaires					
Montant	110 000	130 000	135 000	135 000	135 000
Durée	5 ans				
Taux d'intérêt	10,20%	10,20%	10,20%	10,20%	10,20%
Total emprunt	135 000	160 000	170 000	175 000	175 000

Il est utile de préciser que les termes de ces crédits futurs peuvent être modifiés selon les conditions du marché financier au moment de leur mise en application.

Nous précisons aussi que le total des emprunts en bas du tableau ci-dessus diffère de celui du poste "Encaissement provenant des emprunts", dans la mesure où ce dernier intègre aussi les encaissements provenant des financements à court terme sous forme de certificats de dépôts.

❖ **Les emprunts et ressources spéciales évolueront comme suit :**

	En milliers de DT						
	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P	TCAM
Emprunts et ressources spéciales	456 190	463 243	485 219	519 489	549 373	571 180	4,60%
Taux d'évolution	-	1,55%	4,74%	7,06%	5,75%	3,97%	

❖ **Les charges financières ont été estimées suivant l'évolution de la trésorerie et des intérêts des crédits en cours et à contracter :**

	En milliers de DT						
Charges financières relatives aux :	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P	TCAM
Crédits bancaires et extérieurs	21 847	27 274	32 510	36 619	39 893	44 192	15,13%
Emprunts obligataires	9 790	9 484	9 258	10 150	11 444	12 399	4,84%
Autres crédits à CT et autres	4 509	3 242	3 502	3 639	3 759	3 974	-2,49%
Total charges financières	36 146	40 000	45 270	50 409	55 096	60 565	10,87%

❖ **Les capitaux propres :**

Les capitaux propres de la société évolueront comme suit :

	En milliers de DT						
	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P	
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	35 495	40 806	45 934	51 310	57 118	63 339	63 339
Résultats reportés	13 160	15 072	17 528	20 577	21 863	23 963	23 963
Actions propres	(3 247)	(3 547)	(3 497)	(3 397)	(3 247)	(3 047)	(3 047)
Résultat de la période	12 170	12 511	13 358	14 538	15 671	17 149	17 149
Total des Capitaux propres	82 578	89 842	98 323	108 028	116 405	126 404	126 404

❖ Les investissements :

La Compagnie Internationale de Leasing prévoit pour la période du Business Plan (2019-2023) des investissements d'aménagement et de renouvellement et en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux de l'ordre de **300 000 dinars**

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéfices en le maintenant à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital. A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements, d'une moyenne de **7 162** milles dinars à partir de 2019.

❖ Les dividendes :

La CIL prévoit de distribuer un dividende par action comme suit :

	En DT					
	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P
Dividende par action	1,000	1,000	1,000	1,000	1,500	1,500
Taux de dividende	20%	20%	20%	20%	30%	30%

❖ La rentabilité prévisionnelle :

Les taux prévisionnels moyens présentés ci-dessus sont calculés sur la période allant de 2019 à 2023 en fonction des taux annuels figurant dans le tableau qui suit :

- Le taux prévisionnel moyen d'évolution des intérêts et produits assimilés de leasing sera de 9,46 % ;
- Le taux prévisionnel moyen d'évolution des produits nets sera de 6,98% ;
- Le taux prévisionnel moyen d'évolution du résultat d'exploitation sera de 6,72% ;
- Le taux prévisionnel moyen de croissance du résultat net sera de 7,10% ;

Taux d'évolution :	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P
Intérêts et produits assimilés	8,09%	10,52%	10,48%	8,93%	9,31%
Produits nets	3,55%	6,33%	8,74%	8,03%	8,34%
Résultat d'exploitation	0,65%	7,07%	8,86%	7,83%	9,43%
Résultat net	2,80%	6,77%	8,83%	7,79%	9,44%

6 - 2 - 5 - LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :

Bilan prévisionnel :

En milliers de DT

ACTIFS	2018_R	2019_E	2020_P	2021_P	2022_P	2023_P
Caisses et avoirs auprès des banques	15 770	7 794	7 425	6 127	4 042	236
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	502 854	537 894	567 703	609 900	646 666	678 199
Portefeuille - titres commercial	10 107	0	0	0	0	0
Portefeuille d'investissement	38 957	43 608	46 626	51 631	57 068	62 963
Valeurs immobilisées	7 506	7 156	6 806	6 456	6 106	5 756
Autres actifs	11 323	7 001	5 528	5 477	5 437	5 372
TOTAL DES ACTIFS	586 516	603 454	634 088	679 591	719 318	752 525
PASSIFS	2018_R	2019_E	2020_P	2021_P	2022_P	2023_P
Dettes envers la clientèle	3 750	4 505	4 505	4 505	4 505	4 505
Emprunts et ressources spéciales	456 190	463 243	485 219	519 489	549 373	571 180
Fournisseurs et comptes rattachés	36 068	35 415	35 465	35 515	35 565	35 615
Autres passifs	7 930	10 448	10 576	12 053	13 470	14 822
TOTAL DES PASSIFS	503 937	513 612	535 765	571 563	602 913	626 122
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	35 495	40 806	45 934	51 310	57 118	63 339
Résultats reportés	13 161	15 072	17 528	20 577	21 863	23 963
Actions propres	(3 247)	(3 547)	(3 497)	(3 397)	(3 247)	(3 047)
Résultat de la période	12 170	12 511	13 358	14 538	15 671	17 149
Total des capitaux propres	82 578	89 842	98 323	108 028	116 405	126 404
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	586 516	603 454	634 088	679 591	719 318	752 525

Etat de résultat prévisionnel :

En milliers de DT

	2018 _R	2019 _E	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	61 725	66 720	73 741	81 470	88 746	97 005
Intérêts et charges assimilées	(36 146)	(40 000)	(45 270)	(50 409)	(55 096)	(60 565)
Produits des placements	1 672	1 500	1 525	1 550	1 575	1 700
Autres produits d'exploitation	147	150	170	190	210	250
Produit net	27 398	28 370	30 166	32 801	35 435	38 389
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	5 169	5 650	6 100	6 590	7 120	7 720
Dotations aux amortissements	562	600	600	600	600	600
Autres charges d'exploitation	2 849	3 130	3 400	3 670	3 965	4 280
Total des charges d'exploitation	8 580	9 380	10 100	10 860	11 685	12 600
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS						
	18 818	18 990	20 065	21 940	23 750	25 789
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	3 180	3 321	3 289	3 677	4 057	4 240
Dotations nettes aux autres provisions	71	0	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 567	15 669	16 777	18 264	19 693	21 550
Autres gains ordinaires	149	100	50	50	50	50
Autres pertes ordinaires	(7)	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	15 710	15 759	16 817	18 304	19 733	21 590
Impôts sur les bénéfices	(3 098)	(3 158)	(3 361)	(3 661)	(3 949)	(4 315)
Contribution sociale de solidarité	(89)	(90)	(97)	(105)	(114)	(125)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	12 524	12 511	13 358	14 538	15 671	17 149
Contribution conjoncturelle	(354)					
RESULTAT NET DE LA PERIODE	12 170	12 511	13 358	14 538	15 671	17 149

Tableau des flux de trésorerie prévisionnels :

En milliers de DT

	2018 _R	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P
Flux liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	346 580	380 094	417 503	435 362	473 207	512 226
Investissements dans les contrats de leasing	(294 617)	(348 801)	(371 200)	(394 740)	(417 960)	(441 180)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(8 657)	(9 379)	(9 668)	(10 478)	(11 352)	(12 320)
Intérêts payés	(33 318)	(39 530)	(44 393)	(49 562)	(54 280)	(59 749)
Impôts & taxes payés	(8 627)	(6 229)	(9 246)	(8 891)	(11 458)	(14 274)
Placement monétaires	(107)	10 107	0	0	0	0
Autres flux liés à l'exploitation	(2 361)	8 327	2 611	2 586	2 561	2 636
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(1 106)	(5 411)	(14 393)	(25 723)	(19 282)	(12 661)
Flux d'investissements						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 499)	(300)	(300)	(300)	(300)	(300)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	89	50	50	50	50	50
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(13 567)	(6 613)	(5 179)	(7 367)	(7 998)	(8 656)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 556	2 605	2 855	3 105	3 355	3 605
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(12 421)	(4 258)	(2 574)	(4 512)	(4 893)	(5 301)
Flux de financement						
Encaissement suite à la cession des actions propres	0	0	55	110	165	220
Décaissement suite au rachat des actions propres	(296)	(300)	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	(4 468)	(4 960)	(4 932)	(4 944)	(7 459)	(7 370)
Encaissements provenant des emprunts	390 300	335 000	360 000	370 000	375 000	375 000
Remboursements d'emprunts	(370 239)	(328 047)	(338 525)	(336 230)	(345 616)	(353 693)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	15 296	1 693	16 598	28 936	22 090	14 157
Variation de trésorerie	1 770	(7 975)	(369)	(1 298)	(2 085)	(3 806)
Trésorerie au début de l'exercice	14 000	15 770	7 794	7 425	6 127	4 042
Trésorerie à la clôture de l'exercice	15 770	7 794	7 425	6 127	4 042	236

6 - 2 - 6 - RATIOS PREVISIONNELS :

	2018 _R	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P
Indicateurs de gestion (en Millions de dinars)	12 170	12 511	13 358	14 538	15 671	17 149
Résultat net de la période (1)	551 917	581 502	614 329	661 531	703 734	741 162
Engagements (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	537 511	576 202	609 699	656 022	697 345	730 973
Total Engagements (Encours global + Engagements hors bilan) (2)	3 745	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Créances classées (3)	9 708	10 708	11 708	12 708	13 708	14 708
Fonds propres (avant résultat net) (4)	543 473	582 409	629 329	676 531	718 734	756 162
Capitaux propres avant affectation	33 258	37 857	40 099	43 839	46 632	50 584
Provisions et Produits réservés (5)	70 408	77 331	84 965	93 490	100 734	109 254
Créances sur la clientèle, opération de leasing (Bilan)	82 578	89 842	98 323	108 028	116 405	126 404
Emprunts et ressources spéciales (6)	27 519	30 821	34 136	38 209	42 713	47 452
Total bilan	502 854	537 894	567 703	609 900	646 666	678 199
Charges financières (7)	456 190	463 243	485 219	519 489	549 373	571 180
Total charges d'exploitation	586 516	603 454	634 088	679 591	719 318	752 525
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Rentabilité des fonds propres (1)/(4)	17,29%	16,18%	15,72%	15,55%	15,56%	15,70%
Ratio CDL (3)/(2)	6,12%	6,50%	6,37%	6,48%	6,49%	6,69%
Ratio de couverture des créances classées (5)/(3)	82,74%	81,42%	85,13%	87,16%	91,59%	96,00%
Ratios de structure						
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	14,08%	14,89%	15,51%	15,90%	16,18%	16,80%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	77,78%	76,77%	76,52%	76,44%	76,37%	75,90%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	85,74%	89,14%	89,53%	89,75%	89,90%	90,12%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur la clientèle, opérations de leasing	91,47%	86,96%	86,26%	85,91%	85,65%	84,88%
Ratios de gestion						
Charges de personnel/Produits nets	18,87%	19,92%	20,22%	20,09%	20,09%	20,11%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	38,91%	36,69%	35,50%	35,09%	35,18%	35,14%
Coefficient d'exploitation	31,32%	33,06%	33,48%	33,11%	32,98%	32,82%
Provisions nettes/Produits nets	18,87%	19,92%	20,22%	20,09%	20,09%	20,11%
Ratios de rentabilité						
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	17,29%	16,18%	15,72%	15,55%	15,56%	15,70%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2,07%	2,07%	2,11%	2,14%	2,18%	2,28%
Résultat net/Produits nets	44,42%	44,10%	44,28%	44,32%	44,22%	44,67%
Produits nets/Total bilan	4,67%	4,70%	4,76%	4,83%	4,93%	5,10%

6 - 2 - 7 - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL :

En mDT	2018 _R	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P
Résultat net	12 170	12 511	13 358	14 538	15 671	17 149
Dotations aux amortissements	562	600	600	600	600	600
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	3 180	3 321	3 289	3 677	4 057	4 240
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions	71	0	0	0	0	0
Marge brute d'autofinancement prévisionnel =	15 251	16 320	17 305	17 993	17 994	17 994

6 - 2 - 8 - AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES :

En DT	2018 _R	2019 _P	2020 _P	2021 _P	2022 _P	2023 _P
E.O Sub 2008 (10 MD)	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0
E.O 2012 (20 MD) CIL 2012/2	4 000 000	0	0	0	0	0
E.O 2013 (8,5 MD) CIL 2013/1	1 700 000	0	0	0	0	0
E.O 2013 (13 MD) CIL 2013/1 (2ans franchises)	2 600 000	2 600 000	2 600 000	0	0	0
E.O 2014 (20 MD) CIL 2014/1	4 000 000	4 000 000	0	0	0	0
E.O 2014 (20 MD) CIL 2014/2	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0	0	0
E.O 2015 (25 MD) CIL 2015/1	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0	0
E.O 2015 (25 MD) CIL 2015/2	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0	0
E.O 2016 (30 MD) CIL 2016/1	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	0	0
E.O 2016 (26 MD) CIL 2016/2	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	0
E.O 2017 (21,227 MD) CIL 2017/1	4 245 400	4 245 400	4 245 400	4 245 400	4 245 400	0
E.O 2017 (16,5 MD) CIL 2017/2		3 240 000	3 240 000	3 240 000	3 240 000	3 240 000
E.O 2018 (15 MD)		3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
E.O 2019 (25 MD)			5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
E.O 2020 (30 MD)				6 000 000	6 000 000	6 000 000
E.O 2021 (35 MD)					7 000 000	7 000 000
E.O 2022 (40 MD)						8 000 000
Total	43 745 400	44 285 400	43 285 400	32 685 400	21 485 400	17 240 000

E : Estimé

P : Prévisionnel

**6 - 3 - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS
FINANCIERES PREVISIONNELLES RELATIVES A LA PERIODE ALLANT
DE 2019 A 2023 :**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

*SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR
LA PERIODE 2019-2023*

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de la Compagnie Internationale de Leasing relatifs à la période 2019-2023, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.1 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de l'actualisation du document de référence "CIL 2019". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

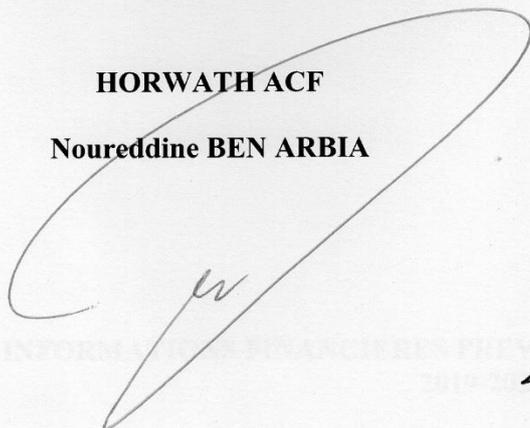
Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 2 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

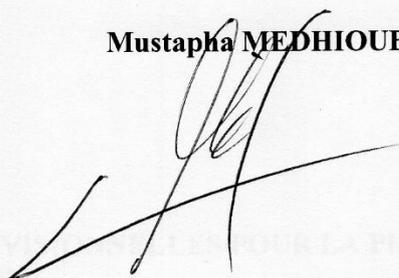
HORWATH ACF

Noureddine BEN ARBIA



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



II INFORMATIONS FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2019-2021